

TRANSIDENTITÉS & TRAVAIL SOCIAL

Quelles sont les situations sociales spécifiques vécues par les jeunes transgenres suivi.e.s par Genres Pluriels, mineur.e.s comme majeur.e.s, et comment un.e assistant.e social.e peut-il.elle contribuer à les aider ?

**Travail de Fin d'Études pour l'obtention du titre d'
Assistant.e social.e**

**CÉDRIC LIEVYNS
Année académique 2022-2023**



Je m'engage sur l'honneur à ce que tous mes travaux écrits soient une production personnelle et que toute personne dont je m'inspire soit dûment citée.

Date :

Nom :

Prénom :

Signature :

Extrait du **Règlement des études & Règlement général des examens** de la Haute École Bruxelles-Brabant (2022-2023) :

[8.6.1 Droits d'auteur – p.85]

« [...] l'étudiant s'engage à ne prendre, dans le cadre de ses travaux et créations, que des éléments (photos, typos, musiques, sons, fontes, visuels...) libres de droits.

[...] En application du Code de Droit économique (Livre XI, titre 5), l'étudiant sera particulièrement attentif au respect du droit d'auteur

[...] Les citations visées à l'alinéa précédent devront faire mention de la source et du nom de l'auteur. En sus, les usages scientifiques étendent cette obligation à tout emprunt à une œuvre tierce, même si elle n'est plus couverte par le droit d'auteur

[...] Le non-respect des dispositions susmentionnées est considéré dans tous les cas comme un plagiat, et constitue aussi un délit de contrefaçon susceptible de poursuites pénales. De façon plus large, le plagiat vise aussi toute reproduction d'une production intellectuelle sans mention des sources, l'étudiant s'appropriant ainsi le travail d'une autre personne et se soustrayant à la règle fondamentale de la citation de ses sources lors d'une production scientifique [...] »

[8.6.2 Sanction pour plagiat – p.86]

« Le non-respect des dispositions mentionnées au point 8.6.1 est considéré dans tous les cas comme un plagiat et est passible des sanctions disciplinaires visées au point 9 du présent Règlement des Études. »

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Max Nisol, Maxence Paquot, respectivement responsable et co-responsable de stage pour m'avoir accompagné tout au long de mon stage et pour avoir fait de celui-ci une belle expérience. Ainsi que toute l'équipe de travailleur.euse.s et de bénévoles de Genres Pluriels rencontrés.es à l'occasion de mon stage pour leur accueil chaleureux et leur bienveillance.

Je remercie également Aurore Dufrasne, psychologue à Genres Pluriels, pour son aide précieuse dans la construction de mon TFE, son expertise ainsi que ses encouragements en tant que promotrice extérieure.

Je tiens à remercier Mme De Vloo, ma maitre de formation pratique pour cette dernière année de bachelier, pour m'avoir toujours poussé dans mes réflexions, m'a permis de me sentir plus en confiance et de permettre à mon identité professionnelle de s'épanouir.

Je tiens à remercier Mme Fonteneau pour son accompagnement bienveillant et solide en tant que promotrice de mon TFE, ses conseils justes et précieux, ses relectures ainsi que ses encouragements.

Je remercie également l'IESSID et l'ensemble du corps enseignant pour leur accompagnement tout au long de mon bachelier, leur soutien, leur disponibilité et m'ayant fourni les enseignements et les outils nécessaire à la réussite de mes études supérieures.

Enfin, je voudrais également exprimer ma gratitude et remercier du fond du cœur mon partenaire, mon frère, ma famille et mes amis pour leur amour, leur amitié sincère, leur soutien moral indéfectible et leurs encouragements qui m'ont permis de survivre à cette période chaotique et stressante.

Merci à mon lit d'exister, sans lequel j'aurais probablement sombré dans la folie durant l'écriture de mon TFE et à ma chaise de bureau pour avoir supporté mon arrière-train. Merci tout autant au thé, à la bonne nourriture, à l'alcool, à la musique, aux jeux vidéo et aux petits bonheurs quotidiens sans lesquels cela aurait été plus difficile à supporter.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION GÉNÉRALE	6
▪ MON STAGE DE 3 ^{ÈME} ANNÉE :	8
▪ LE CHOIX DU SUJET ET DE MA QUESTION DE RECHERCHE :	9
▪ LA STRUCTURE DE MON TFE :	11
CHAPITRE 1 : SITUER LA QUESTION DE LA TRANSIDENTITÉ	14
1. INTRODUCTION	14
2. LES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES PERSONNES TRANSGENRES	14
2.1 <i>La transidentité, qu'est-ce que c'est ?</i> :	14
A) Les personnes transgenres :	15
B) Les personnes cisgenres :	19
2.2 <i>Le contexte macrosocial</i>	22
A) En Europe et dans le monde :	22
A) En Belgique :	24
▪ Contexte sociologique :	24
▪ Contexte juridique :	25
▪ Contexte politique :	29
2.3 <i>Quelles sont les problématiques générales liées à la transidentité ?</i>	31
2.4 <i>Quelles sont les problématiques sociales liées à la transidentité ?</i> :	34
2.5 <i>Qu'est-ce qui est problématique dans la prise en charge (ou dans la non prise en charge) des personnes transgenres ?</i> :	38
A) Les problématiques de la non-prise en charge de la transidentité :	39
B) Les problématiques de la prise en charge de la transidentité :	40
3. CONCLUSIONS	42
CHAPITRE 2 : LE CONTEXTE DU STAGE	44
1. INTRODUCTION	44
2. LE CONTEXTE DE STAGE	44
2.1 <i>La formation de Genres Pluriels</i> :	44
▪ Historique de l'association :	44
2.2 <i>Genres Pluriels à la loupe</i> :	48
A) Que prévoit l'organisation pour le public? :	48
B) Quelles sont les méthodologies utilisées ? :	51
▪ Les méthodologies générales :	52
▪ Les méthodologies d'accueil et d'entretien :	54
C) Quelle a été mon expérience de l'organisation ?	56
3. CONCLUSIONS	57
CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIES	58
1. INTRODUCTION	58
2. METHODOLOGIES DU TFE :	59
2.1 <i>Méthodologie de recherche</i> :	59
2.2 <i>Limites et freins méthodologiques rencontrés</i> :	60
3. CONCLUSIONS	61
CHAPITRE 4 : SITUATIONS SOCIALES VÉCUES PAR LES JEUNES TRANSGENRES SUIVI.E.S À GENRES PLURIELS . 62	
1. INTRODUCTION	62
2. SITUATIONS SOCIALES VÉCUES PAR LES JEUNES TRANSGENRES SUIVIS PAR GENRES PLURIELS	63
2.1 <i>Les situations sociales communes aux jeunes personnes transgenres mineures comme majeures</i>	63
A. Situations psycho-médico-sociales :	63
B. Situations socio-relationnelles :	66
C. Situations juridiques et administratives :	68
2.2 <i>Situations sociales vécues uniquement par les personnes transgenres mineures</i>	69

A)	Situations psycho-médico-sociales :	69
2.3	<i>Situations sociales vécues uniquement par les personnes transgenres majeures</i>	69
A)	Situations socio-économiques :	69
B)	Situations psycho-médico-sociales :	71
3.	CONCLUSIONS	72
CHAPITRE 5 : LA CONTRIBUTION DE L'ASSISTANT.E SOCIALE		74
1.	INTRODUCTION	74
2.	CONTRIBUTION POTENTIELLE DE L'ASSISTANT.E SOCIALE AUPRES DES JEUNES TRANSGENRES DANS DES STRUCTURES SPECIALISEES COMME GENRES PLURIELS	74
3.	CONTRIBUTION POTENTIELLE DE L'ASSISTANT.E SOCIALE AUPRES DES JEUNES TRANSGENRES DANS DES STRUCTURES GENERALISTES	79
A)	Accueil et accompagnement :	79
▪	Formation du personnel et suivi de la formation :	82
▪	Adaptation des outils administratifs :.....	83
▪	Accompagnement en entretien :	83
▪	Les questions au sein des centres d'hébergement :.....	85
4.	CONCLUSIONS	86
CONCLUSIONS GÉNÉRALES		87
BIBLIOGRAPHIE		91

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cher. ère lecteur.ice,

Je vous remercie chaleureusement de prendre part à ce travail en lisant ces lignes et vous souhaite la bienvenue dans ce TFE dont j'espère vous apprécierez l'ensemble de sa lecture, son esprit, son développement ainsi que sa conclusion et que vous prendrez plaisir à le découvrir autant que j'en ai eu à l'élaborer. Je vous souhaite par conséquent une bonne lecture riche en réflexions et découvertes.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, j'aimerais commencer par vous introduire ce travail ainsi que moi-même, mon parcours, mes aspirations mais aussi, entre autres, les raisons pour lesquelles j'ai choisi ce sujet, cette question de départ, ce stage et j'aborderais pour finir, la structure générale de mon TFE.

Sans plus tarder, permettez-moi de me présenter. Tout d'abord, si je devais synthétiser mes parcours personnels et professionnels en quelques mots, ceux qui me viennent directement à l'esprit sont : évolution et émancipation. Laissez-moi vous expliquer pourquoi ces mots-là ont plus de sens à mes yeux que d'autres.

Au sortir de mes secondaires, après une seconde session et un diplôme en septembre, je n'avais aucune idée claire et précise de ce que j'allais faire ensuite. Soit, je m'inscrivais au chômage et commençais à travailler, soit je commençais des études supérieures. C'est donc sans réelle conviction que je me suis inscrit en bachelier instituteur.ice primaire dans le Domaine des Sciences Pédagogiques et de l'Éducation à la HE2B de Nivelles. Sans surprise, j'ai rapidement pris conscience que cela ne me correspondait pas et que je ne me voyais pas évoluer dans cette voie-là. Cependant, cela m'a aidé à mieux me découvrir et à savoir ce qui me correspondrait mieux dans des études supérieures. C'est-à-dire des études qui me conduirait à une profession dans laquelle je retrouverais des aspects relationnels et sociaux mais aussi des aspects créatifs et inventifs comme retrouvés dans mes expériences vécues avec des enfants lors de mon stage dans une école primaire.

C'est donc tout logiquement, dans la poursuite d'une telle profession, que j'arrête mes études d'instituteur primaire et décide de prendre conseil auprès d'une conseillère d'orientation. Après quelques tests, il apparaît à nouveau que les domaines sociaux et artistiques sont ceux envers lesquels j'exprime le plus d'intérêt. C'est donc après m'être

inscrit à l'ESA Saint-Luc en Animation 3D et avoir échoué aux épreuves d'admission qu'ensuite je prends connaissance du Bachelier Assistant.e Social.e à l'Institut d'Enseignement Supérieur Social de l'Information et de la Documentation auquel j'ai décidé de m'inscrire car la grille de cours, la philosophie et les valeurs sociales de l'école m'avaient convaincu. Cependant, ce n'est réellement qu'au cours de ma première année, au contraire de mon année passée en bachelier instituteur.ice primaire, que j'ai senti que ces études me convenaient bien mieux voire celles-ci commençaient à me passionner. Surtout, par exemple, pour la multitude de possibilités de spécialisation et de lieux de travail mais aussi car j'avais l'impression d'avoir enfin trouvé un métier dans lequel je pourrais me révéler utile, contribuant à aider les autres et qui, en défendant une vision de la société en accord avec mes aspirations et mes principes, me permettrait d'exacerber et d'affûter ma propre vision.

À propos, au cours de cette première année, j'ai eu l'opportunité de réaliser mon stage à « l'Ouvre-Boîte ASBL » à Nivelles. Cette première expérience de stage fut, selon moi, une très chouette introduction au métier d'assistant.e social.e car j'ai directement pu partager des moments enrichissants avec un public précaire qui rencontrait des problématiques et des situations de vie diverses et cela m'a permis de me sensibiliser pour la première fois à la réalité du travail de terrain dans une structure et un cadre précis, à la posture, aux tâches d'un.e assistant.e social.e et à l'exercice concret de ce métier.

Malheureusement pour l'année suivante, étant donné un contexte socio-politique à l'arrêt presque total et un contexte sanitaire en panique dû à l'apparition du covid-19, le fonctionnement correct de l'École a été chamboulé et malmené. Non seulement l'ensemble des étudiants.es ont perdu le contact humain avec nos professeurs mais la qualité de l'enseignement s'en est trouvé amoindrie. Mon stage de deuxième année a été remplacé par des travaux de groupe. Je perdais donc une autre opportunité de m'instruire, de me sensibiliser et de pratiquer mon futur métier au sein de la réalité d'un nouveau lieu de stage, d'une nouvelle équipe, auprès d'un nouveau public et de ses problématiques. Par conséquent je n'ai pas pu répondre de manière assez qualitative aux attentes d'une fin de deuxième cycle et j'ai été contraint de repasser cette année.

Cependant, bien que cela m'ait affecté, cela a également provoqué en moi un élan de motivation pour réussir cette deuxième chance. Et la situation sanitaire s'améliorant quoiqu'encore instable, j'ai eu tout de même l'opportunité de réaliser mon stage au CPAS

de Saint-Gilles au Service Social Général. Malgré une relation compliquée avec mon Maître de Stage, j'ai découvert chaque aspect que m'offrait ce stage avec beaucoup d'intérêt et de curiosité. Par exemple, les entretiens individuels et la relation avec le public, le cadre, les aides proposées mais aussi les politiques sociales, les valeurs et normes à l'origine de cette institution importante.

▪ **Mon stage de 3^{ème} année :**

Dès le début de mes études d'assistant.e social.e, j'ai toujours eu comme objectif et comme envie de réaliser mon stage au sein d'une association LGBTQIA+¹. Me définissant moi-même comme personne queer et faisant partie de cette communauté, je trouvais important et intéressant de réaliser le stage le plus long de mon bachelier dans un lieu de stage dans lequel non seulement j'aurais la possibilité d'être moi-même mais aussi de contribuer à aider un public avec lequel j'ai des affinités. De plus, je m'étais déjà auto-informé et sensibilisé aux identités de genre et aux intersexuations via des podcasts et des interviews en ligne durant les années précédentes. Mais voulant tout autant apprendre la réalité de terrain, j'ai donc effectué des recherches et c'est alors que l'association Genres Pluriels (GPs) est souvent apparue en tant que référente dans le domaine. Les valeurs et les revendications de l'association me passionnant donc très fortement, j'ai donc envoyé ma candidature dès que j'ai eu la certitude de passer en 3^{ème} année.

En effet, malgré qu'elle ne soit pas la seule en son genre qui existe, Genres Pluriels est une association importante, reconnue dans son domaine et animée par un esprit activiste. Elle est à l'origine du Réseau Psycho-Médico-Social Trans* et Inter* Belge (RMSTIB) mais aussi de nombreuses actions et interventions dans les sphères médiatiques et politiques qui ont permis de faire évoluer les mentalités et certaines lois. Ce qui m'a directement séduit, ce sont les valeurs humanistes, les droits et le public que cette association prône et défend. Tels que, par exemple, l'accueil et l'accompagnement des personnes trans* et inter*, tous deux un public réprimé et marginalisé mais aussi la défense des droits des personnes LGBTQIA+, des patients.es et l'accès à un accompagnement et une aide psychosociale de première ligne. À la lecture de leurs revendications et de leurs objectifs, j'ai

¹ Note de l'étudiant.e : J'aurai l'occasion de définir les termes « queer » et « LGBTQIA+ » dans le chapitre 1, p. 15 et 23.

directement senti que Genres Pluriels était en accord avec mes propres valeurs et visions de la société.

Ce qui m'a aussi convaincu, c'est la bienveillance, la gentillesse et le professionnalisme avec lesquels j'ai été accueilli lors de mon entretien d'embauche ainsi que durant mes premiers jours de stage en compagnie des membres de l'équipe. En effet, selon moi, la façon dont on accueille les stagiaires en dit beaucoup sur la manière dont iels accueillent leur public en général.

Également, le fait qu'il n'y ai pas d'assistant.e social.e au sein de l'équipe et qu'iels soient tous.tes principalement psychologues, psychothérapeutes, sexothérapeutes et sexologues ne m'a également pas freiné dans ma décision. Au contraire, la perspective de travailler dans une équipe pluridisciplinaire, différente des autres équipes avec lesquelles j'ai eu l'occasion de collaborer auparavant, m'a paru extrêmement intéressante et enrichissante dans le cadre de mon stage de dernière année.

▪ **Le choix du sujet et de ma question de recherche :**

Pour commencer, dès le début de mon expérience de stage chez Genres Pluriels (GPs en abrégé), j'ai très vite constaté que le public avec lequel je rentrais en contact était non seulement en majorité jeune (Bien que le public visé concerne tous les âges confondus), que les personnes étaient principalement transgenres (s'autodéfinissant comme tel) mais aussi, que les situations que je rencontrais principalement lors des entretiens individuels formels touchaient à des aspects sociaux que l'on supposeraï normalement pris en charge par des assistant.e.s sociales.aux. Par exemple une demande au CPAS ou des démarches de changement de caractère de genre sur la carte d'identité. Ce qui m'a poussé à déjà observer et à me questionner dans un premier plan, à propos de ce qui est commun à toutes ces jeunes personnes trans* et leurs situations dans le contexte du travail de terrain et de l'aide psycho-sociale de première ligne présents sur mon lieu de stage ainsi que dans un second plan, de le transposer dans un contexte d'aide et de relation propre au travail d'AS.

De plus, j'ai également constaté que, de par l'absence d'un.e assistant.e social.e dans l'équipe, les psychologues se retrouvaient contraints dans leurs entretiens avec les personnes, à gérer du mieux qu'iels le pouvaient les aspects sociaux, sans avoir été

spécialement formé.e.s à le faire. Ce qui signifie qu'ils devaient, par exemple, régulièrement réorienter ces personnes vers des professionnel.le.s plus compétentes ou réaliser des tâches administratives plutôt propres aux assistant.e.s sociales.aux. Bien évidemment, cela représente une charge de travail supplémentaire qu'un.e assistant.e social.e pourrait alors prendre en main si l'équipe en comptait un.e. Seul mon accompagnateur de stage, Max Nisol, s'étant renseigné de lui-même à propos des procédures et des caractéristiques propres au travail d'assistant.e social.e se trouvait dans la capacité de prendre en charge, de manière plus efficace, les aspects sociaux des situations qu'il rencontrait. En faisant part de cette particularité à ma Maître de Formation Pratique lors de nos rencontres individuelles, nous nous sommes notamment questionnés sur la plus-value de la présence d'un.e stagiaire AS dans cette équipe et sur l'influence qu'a l'absence d'un.e assistant.e social.e sur la perception de l'équipe envers le public. L'inverse pouvant aussi avoir lieu, c'est-à-dire, la perception du public envers une prise en charge dite « psy » de leurs situations sans la contribution de la vision d'un.e assistant.e social.e. J'ai donc fait part de ces questionnements auprès de Max, mon accompagnateur de stage, et après en avoir discuté ensemble, je me suis questionné sur l'importance de penser la place d'un.e travailleur.euse social.e au sein de ce contexte dans lequel les situations sociales du public transgenre sont pour le moment principalement perçues depuis le point de vue de psychologues et de psychothérapeutes chez Genres Pluriels. Bien évidemment, cette spécificité provient simplement du contexte financier actuel de l'association qui ne permet pas d'embaucher d'autres professionnel.le.s, assistant.e.s sociaux.ales inclu.e.s. Cependant, cela induit sans le vouloir une dynamique de psychologisation des situations alors que toute situation vécue par un.e personne inclut le plus souvent autant une dimension sociale qu'une dimension psychologique.

Tout cela a eu pour résultat que je prenne la décision, avec l'aide de Mme Fonteneau ma promotrice, d'essentiellement me pencher sur le jeune public transgenre de mon lieu de stage et de comment un.e assistant.e social.e peut collaborer avec celui-ci pour l'aider dans les aspect sociaux récurrents de leurs situations de vie. Cependant, le sujet étant vaste, ce travail n'a pas la prétention d'être exhaustif. C'est pourquoi, je sollicite donc votre indulgence et votre compréhension si certains aspects du vécu des personnes transgenres ne sont pas repris ici. De plus, non seulement il y a déjà de nombreuses sources et groupes existants poursuivant les mêmes motivations et il y a déjà de nombreux.ses assistants.es

sociaux.ales en activité qui ont été formés.es à accueillir et prendre en charge des personnes transgenres sur le terrain. J'ai simplement fait le choix d'aborder les éléments qui font écho à ce que j'ai vécu sur le terrain durant les 6 mois de mon stage.

Ma question de recherche finale est donc la suivante : « *Quelles sont les situations sociales spécifiques vécues par les jeunes transgenres suivi.e.s par Genres Pluriels, mineur.e.s comme majeur.e.s (12-30 ans), et comment un.e assistant.e social.e peut-iel contribuer à les aider ?* ». J'ai pensé cette question dans le même ordre que sont apparues mes réflexions et questionnements à son origine et je la divise en 3 parties principales auxquelles j'ai tenté de répondre. Premièrement, en abordant les situations sociales propres aux jeunes transgenres mineur.e.s et majeur.e.s et en abordant ensuite, la contribution potentielle d'un.e AS selon, justement, ces situations.

▪ **La structure de mon TFE :**

À présent, nous allons rentrer ensemble dans la partie principale de cette introduction, c'est-à-dire la structure détaillée de mon travail afin de donner une première idée de ce que vous y découvrirez et lirez.

Je vais donc commencer ce TFE, à la suite de cette introduction générale, par un chapitre permettant de situer la question de la transidentité. Dans ce chapitre, j'aurai l'occasion de vous introduire la thématique de la transidentité au travers de définitions et de terminologies telles que « transgenre », « cisgenre », « queer », « genre » et « identités de genre ». Au travers de ces terminologies, j'aurai l'occasion de vous expliquer les notions de base et de déconstruire la complexité de la thématique. Ensuite, j'aborderai le contexte macrosocial de la transidentité, c'est-à-dire, la situation des personnes transgenres et LGBTQIA+ dans le monde et en Europe, avant de m'attarder de manière plus précise à la Belgique au travers de contextes sociologiques, juridiques et politiques. Cela me permettra d'aborder la cisnormativité de notre société belge, les lois existantes concernant l'identité de genre et les changements administratifs ainsi que le paysage politique dans lequel la thématique trans* évolue. Enfin, j'aborderai les problématiques générales et sociales liées à la transidentité mais aussi la problématique dans sa prise en charge ou non. Cela me permettra, d'une part, de dresser un constat non-exhaustif sur les problématiques qui touchent les personnes transgenres et, d'autre part, de situer la prise en charge de ces dernières et les enjeux. Également, comme tous les autres, ce chapitre

comportera une courte introduction et des conclusions afin de faire le lien entre les chapitres.

Dans le chapitre 2, j'aurai l'occasion d'aborder le contexte de mon stage, c'est-à-dire, l'ASBL Genres Pluriels (GPs) afin de contextualiser la transidentité du point de vue du milieu associatif et de sa prise en charge par GPs. Je commencerai donc par un historique de l'association suivi de l'explication détaillée de son organisation, des services mis à disposition de son public et des méthodologies utilisées. Enfin, j'aurai l'occasion d'aborder mon expérience de mon lieu de stage et d'effectuer une comparaison avec l'organisation du travail social de Tels Quels, une structure généraliste LGBTQIA+. Ensuite, dans le chapitre 3 portant sur la méthodologie, j'aurai l'occasion d'aborder la méthodologie générale d'accueil, d'entretien que j'utilise et ce dont je souhaite m'inspirer dans l'exercice de mon futur métier mais aussi la façon dont j'ai pensé mon TFE. En effet, cela me permettra de vous présenter un chapitre « parenthèse » sur la façon dont j'ai collecté les informations et mettre en avant les limites de mon travail.

Enfin, dans les chapitres 4 et 5, j'aurai l'occasion de répondre à ma question de recherche en deux parties, la première se focalisant sur la description et l'analyse des situations sociales vécues par les jeunes transgenres mineur.e.s et majeur.e.s suivi.e.s à GPs sur base de mes notes écrites d'entretiens. Cette partie se focalisant donc sur la dimension individuelle des personnes transgenres. Ce que j'entends par « sociales » c'est bien évidemment, en tant que terme général faisant référence à des situations qui regroupent des aspects autant psychologiques, médicaux, relationnels, économiques et administratifs que sociaux.

Le chapitre 5, lui, me permettra donc d'aborder la contribution de l'AS vis-à-vis de ces situations, vis-à-vis de la dimension individuelle mais aussi de la dimension de groupe et communautaire, en structure spécialisée à l'exemple de GPs mais aussi sur la contribution potentielle de l'AS et des autres professionnel.le.s dans des structures généralistes. Ce dernier chapitre sera suivi de mes conclusions générales et la conclusion de ce TFE.

ÉCRITURE INCLUSIVE

J'aimerais à présent vous partager une courte note à propos d'un sujet qui me tient à cœur de vous partager. En effet, par souci d'inclusion de tous.tes les participants.es mais également de toutes les personnes qui liront ce travail, dans la continuité et en cohérence avec mes valeurs féministes et queer, j'ai décidé d'utiliser le plus possible l'écriture inclusive dans mon travail. En effet, que ce soit sur mon lieu de stage, dans la communauté LGBTQIA+ ou dans la vie quotidienne, l'écriture inclusive fait petit à petit partie des façons d'écrire afin de réduire l'influence du patriarcat et du sexisme dans notre langage ainsi que pour en proposer une alternative. Il est donc important pour moi, comme j'aborde dans mon travail de recherche les personnes LGBTQIA+ et plus spécifiquement, les personnes transgenres, que celui-ci soit en accord avec une logique générale d'inclusion de tous les genres au travers de son écriture.

Bien qu'elle représente une avancée dans le processus plus large de dé-binarisation de notre société et de notre façon de penser, cette forme d'écriture présente toutefois ses limites. D'un côté car la langue française qui est le « matériel de départ » de cette langue est depuis toujours une langue binaire mais aussi car n'étant pas « neutre » elle échoue à son objectif premier en n'incluant donc pas tout le monde. En effet, les personnes non-binaires et agenres par exemple car refusant de s'identifier à un genre en particulier, homme ou femme. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le mot « queer » est alors utilisé. Tout comme il le sera dans ce travail d'ailleurs.

Ne maîtrisant personnellement pas totalement cette nouvelle forme d'écriture, je sollicite donc votre indulgence et votre compréhension face aux éventuels oublis ou erreurs de forme.

CHAPITRE 1 : SITUER LA QUESTION DE LA TRANSIDENTITÉ

1. INTRODUCTION

Avant de rentrer dans le vif du sujet de mon Travail de Fin d'Études, j'aimerais d'abord, dans ce tout premier chapitre, vous introduire à la problématique générale à l'origine de mon questionnement et de ma recherche. Cette dernière concerne la transidentité, en y incluant donc les personnes transidentitaires. Ce que j'entends par « problématique », ce n'est pas dans le sens péjoratif du terme mais bien évidemment afin de désigner et de nommer un constat, une situation ou une caractéristique qui, dans notre société, est sujette à débat. En effet, dans ce cas-ci, cette problématique m'a interpellé et donc, ce Travail de Fin d'Études est la tentative d'apporter des réponses à mes questionnements.

Concernant ce chapitre, j'aborde donc la transidentité depuis un point de vue général en la décrivant, la définissant, en faisant part de constats problématiques la concernant mais aussi en expliquant ce qui pose fondamentalement un « problème » chez ceux-ci et dans la manière dont la transidentité est, ou non, prise en charge. Les raisons pour lesquelles j'ai décidé de commencer par ce chapitre en particulier et l'explication de la transidentité sont les suivantes. Je pense qu'il est important que les bases du sujet soient posées dès le début de mon travail afin que celles.eux qui le lisent prennent pleine connaissance de ce dont je parle dans ce premier chapitre ainsi que, par conséquent, dans la suite de mon travail. De plus, l'explication des termes spécifiques relatifs à la transidentité ou à l'identité de genre à ce stade de mon travail permettra, je l'espère, que chacun.e puisse se les approprier et ne pas se retrouver dans l'incompréhension si les termes n'étaient pas définis préalablement.

2. LES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES PERSONNES TRANSGENRES

2.1 La transidentité, qu'est-ce que c'est ? :

Le terme « transidentité » est utilisé comme « terme de référence » au quotidien, dans les médias ou la littérature scientifique lorsque l'on en vient à se référer à l'identité et/ou aux parcours spécifiques vécus par toute personne s'identifiant comme transgenre/transidentitaire.

Cependant, qu'est-ce que « transidentité » signifie fondamentalement ? Commençons par quelques définitions. Selon la Brochure « Transgenres & Identités Pluriel.le.s : Accueil, droits, santé, jeunesse, emploi, ...-Tous.les bien informé.e.s » de Genres Pluriels, la transidentité c'est un « *Terme générique utilisé pour décrire toute identité de genre autre que cisgenre.* »² mais c'est aussi « *L'ensemble des vécus trans. (Il convient de l'accorder au pluriel pour affirmer la diversité des vécus trans.)* »³.

Également, la transidentité « *désigne le fait, pour une personne, d'avoir une identité de genre différente du genre qui lui a été assigné à sa naissance. Les termes « **transexualisme** et **transexualité** » sont parfois encore entendus, bien qu'ils soient datés et largement critiqués par la communauté trans. Certain.e.s militant.e.s utilisent également le synonyme « **transitude** » qui a l'avantage de ne pas renvoyer à la sexualité, ni de réduire l'identité d'une personne trans à sa transidentité.* »⁴ Sur base de ces définitions, il est indéniable que la transidentité est en réalité plus complexe qu'on ne le pense. En effet, comme son nom trans - identité l'indique, elle se rapporte au vécu identitaire de chaque personne transgenre mais aussi à l'identité que partagent toutes les personnes transgenres, différente de l'identité cisgenre et du genre assigné à la naissance.

A) Les personnes transgenres :

La « transidentité » est aussi, d'ailleurs, ce qu'on appelle un terme « parapluie » qui, dans le jargon queer *, est une appellation utilisée pour désigner un terme général englobant plusieurs « sous-catégories », identitaires dans le cas présent.

*QUEER :

Il s'agit d'un « *terme parapluie au sens fluide qui englobe toutes les orientations sexuelles et identités de genre. Son utilisation permet d'affirmer une différence sans avoir à la définir de façon rigide.* »⁵ Le terme « Queer » peut également être remplacé par des termes moins connus tels que « allosexuel.le ou altersexuel.le » pour parler de la dimension des préférences sexuelles et/ou affectives différentes.

²GENRES PLURIELS. « Terminologies ». Brochure « Transgenres & Identités Pluriel.le.s : Accueil, droits, santé, jeunesse, emploi, ...-Tous.les bien informé.e.s ». 5^{ème} édition 2020. p. 10.

³LE PLANNING FAMILIAL. *Lexique Trans* (en ligne). (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.planning-familial.org/sites/default/files/2020-10/Lexique%20trans.pdf>>

⁴WIKITRANS. *Lexique de la transidentité* (en ligne). (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://wikitrans.co/lexique/>>

⁵INTERLIGNE. *Que signifie le terme Queer, altersexuel ou allosexuel* (en ligne). (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <https://interligne.co/questions_frequentes/queer-definition/>

D'un point de vue historique, le terme « Queer » est un mot originaire de la langue anglo-saxonne dont sa signification initiale dans cette langue était « bizarre – tordu – étrange ». Ce terme servira plus tard d'insulte envers les hommes homosexuels dans un but de répression à l'encontre de leur sexualité. Vers les années 80, les personnes LGBTQIA+ de l'époque se le réapproprient comme symbole de leur contestation et de leur autodétermination face à ces violences verbales mais aussi à la norme sociale en matière de genres et de sexualités. Aujourd'hui, ce terme désigne tout autant un mouvement militant et peut être utilisé pour se référer à « *toute personne ou identité allant à l'encontre des normes structurant le modèle social hétéronormatif et cisnormatif.* » Cela incluant d'ailleurs les transidentités, les préférences sexuelles et affectives différentes de l'hétérosexualité et de l'hétéroromantisme mais aussi les expressions androgynes du genre.

D'ailleurs pour moi, en tant que personne queer c'est : ne pas adhérer au système hétéronormatif et cisnormatif, ne pas adhérer à la binarité de la société, des genres et des sexualités, c'est refuser d'être étiqueté en fonction de mon orientation sexuelle et identité de genre, d'utiliser un vocabulaire inclusif, mais aussi plutôt voir le monde et les autres qui m'entourent d'un point de vue déconstruit, hors des normes et de la binarité. À titre personnel, je suis en accord avec PRECIADO⁶ (2003) comme quoi la notion de « genre » et « queer » est une notion sexopolitique, c'est-à-dire, « *les corps et les identités des anormaux comme des puissances politiques, ...⁷* », l'indice d'une multitude queer formée par la juxtaposition des combats féministes, anarchistes et LGBTQIA+ ainsi que la réappropriation des dispositifs sexopolitiques (Institution familiale, pornographie, etc.) par les minoritaires sexuel.e.s. Je suis aussi d'accord avec l'idée que « queer » représente également la « déterritorialisation » de l'hétérosexualité, c'est-à-dire, diminuer l'importance de l'hétérosexualité dans l'espace urbain tout comme dans l'espace corporel. Se définir comme « queer » signifie donc s'opposer à la notion de « différence sexuelle » et « *aux institutions politiques traditionnelles qui se veulent souveraines et universellement représentatives (comme en matière de normalité), mais aussi aux épistémologies sexopolitiques straight qui dominant encore la production de la science.* »

En effet, la transidentité concerne les personnes dites « trans », « transgenres » ou « transidentitaires ». Une personne transgenre « *Qualifie une personne dont l'identité de genre et/ou l'expression de genre diffère de celle habituellement associée au genre qui lui a été assigné à la naissance. Il s'agit d'un terme coupole, incluant une pluralité d'identités de genre, en fonction de l'auto-définition de chaque personne. Être transgenre ne se joue pas*

⁶PRECIADO, Beatriz. *Multitudes. Féminisme, Queer, Multitudes* (en ligne). Multitude.net. Cairn.info : Association Multitudes. 2003. 2003/2 n°12. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.cairn.info/revue-multitudes-2003-2-page-17.htm>> p. 6-12.

⁷*Ibid.*, p. 6-12

nécessairement ou exclusivement sur le terrain du corps : est transgenre toute personne qui, questionnant et/ou ne s'identifiant pas complètement aux rôles sociaux habituellement associés au genre qui lui a été assigné à la naissance, se définit comme tel.le. »⁸ Comme cette définition nous l'indique, l'identité trans* ne se résume pas seulement au corps mais est, en réalité, bien plus complexe que cela. En effet, cela ressort tout autant du ressenti et de l'autodétermination des personnes.

L'utilisation de « transgenre » en tant que « terme générique » permet de respecter l'identité trans de n'importe quelle personne directement concernée et, tout autant, d'éviter de présupposer ou de dévoiler leur identité de genre précise. De plus, bien que nous puissions tous.tes nous accorder sur une définition générale de ce qu'est une personne transgenre, il est évidemment impossible de définir une voie unique et définitive à la transidentité. Il y a autant de parcours uniques et personnels que de personnes transgenres dans le monde.

Venons-en à présent aux catégories de personnes. Sont nommées « femme trans » et « homme trans » des personnes assignées soit mâles ou femelles à la naissance qui, à la suite ou non de transitions sociales, juridiques, physiques (la combinaison des deux ou des trois dimensions étant possible), s'identifient dans le genre opposé à cette assignation. Une transition est un changement mais aussi « *la période pendant laquelle une personne commence à vivre dans un nouveau genre, par opposition [au genre] qui lui a été assigné à la naissance [en fonction de son sexe]* »⁹

Les transitions (et non « transformations » ou « phases » qui sont à bannir car induisant que la personne n'est plus la même ensuite ou qu'il s'agit juste d'une lubie passagère) sont aussi appelées par deux termes généraux : FTM (de l'anglais « female to male ») et MTF (de l'anglais « male to female ») trouvés grossiers par certaines personnes concernées pour leur rappel aux sexes et non au genre. Ces transitions possibles sont, entre autres, la prise d'un traitement hormonal soit féminisant soit masculinisant (THF-THM), la

⁸GENRES PLURIELS. « Terminologies ». Brochure « Transgenres & Identités Pluriel.le.s : Accueil, droits, santé, jeunesse, emploi, ... -Tous.tes bien informé.e.s ». 5^{ème} édition 2020, p. 9.

⁹GRANT, Jaime, MOTTET, Lisa, & TANIS, Justin. « A Report of the National Transgender Discrimination Survey" (online). In *The National Gay and Lesbian Task Force and the National Center for Transgender Equality*. 2011, (consulté en mai 2023). Disponible sur le web : https://transequality.org/sites/default/files/docs/resources/NTDS_Report.pdf

modification de l'expression de genre*, le choix d'un nouveau prénom « social », de nouveaux pronoms et l'adoption des rôles sociaux attendus du genre affirmé. Cependant, il est en réalité fréquent que des personnes transgenres se sentent suffisamment confortables en opérant seulement une transition sociale et/ou juridique afin d'affirmer l'identité de genre intimement vécue.

***L'EXPRESSION DE GENRE :**

« L'expression de genre renvoie aux différentes façons (attitudes, langage, vêtements, etc.) dont les personnes expriment leur identité de genre, et à la manière dont celle-ci est perçue par les autres. Elle peut être qualifiée de masculine, féminine, androgyne... ou non binaire. Généralement, l'expression de genre correspond à l'identité de genre de la personne, mais elle peut aussi englober des formes occasionnelles ou temporaires d'expression, que celle-ci corresponde ou non à l'identité de genre de la personne (tra.ns.vesti.e.s, drag kings, drag queens). Tout ou partie de l'expression de genre peut, si elle ne correspond pas au genre assigné à la naissance ou au genre perçu, être considérée comme une transgression des normes de genre binaires régissant l'ordre social occidental, et réprimée, y compris chez les personnes se définissant comme cisgenres.¹⁰»

Selon des études, sondages et autres statistiques, l'ensemble des personnes s'auto-définissant transgenres sont estimées à **25 millions de personnes** au niveau mondial¹¹. Ce chiffre a de l'importance car il révèle que la transidentité concerne un nombre non-négligeable de la population mondiale. De plus, même si ce chiffre ne concernait que 10 personnes, cela ne diminuerait en aucun cas l'importance de prendre ces vécus en compte. Quant à l'échelle de la Belgique, les personnes transgenres représentent entre **2% et 3%** de sa population¹². Ce chiffre étant d'ailleurs annuellement recensé par des associations de soutien et de défense des droits aux personnes transgenres. En réalité cependant, ces pourcentages sont à voir légèrement à la hausse car les études n'incluent pas tout à fait les personnes transgenres ne se déclarant pas publiquement comme telles ainsi que les différentes façons de se définir transgenre.

Dans transgenre, nous entendons également « genre ». Lorsque l'on parle de genre, on s'y réfère en tant que « *construit socio-culturel et non pas une donnée naturelle.* » En effet, bien

¹⁰GENRES PLURIELS. « Terminologies ». Brochure « Transgenres & Identités Pluriel.le.s : Accueil, droits, santé, jeunesse, emploi, ... -Tous.tes bien informé.e.s ». 5^{ème} édition 2020. p. 9.

¹¹(Reisner et al., 2016 ; Winter et al., 2016)

¹²(Van Caenegem et al., 2015)

que la transidentité soit confondue dans les mentalités et les discours avec la biologie et les organes génitaux, « *sexe et genre ne sont pas des notions ni des expressions interchangeables.*¹³ » Ce postulat arbitraire confondant sexe et genre est à l'origine de l'assignation automatique, dès la naissance, non seulement du sexe mais aussi du genre. On ne dira d'ailleurs pas à quelqu'un « c'est un mâle ou une femelle ? » mais bien « c'est un garçon ou une fille ? » et cela est inscrit dans nos comportements. En conclusion, « *le genre relève ainsi d'une identité psycho-sociale au départ imposée en vertu de normes binaires, sur base exclusive du sexe biologique : par exemple, un mâle (sexe) sera dès la naissance considéré et éduqué comme un garçon-homme (genre), ce qui se traduit, tout au long de la vie, par une série d'attentes et d'injonctions différenciées, notamment au niveau comportemental, tout écart par rapport à la norme étant plus ou moins lourdement sanctionné.* »

B) Les personnes cisgenres :

A contrario, les personnes qui sont en adéquation avec leur genre et, par extension, les rôles sociaux attendus qui en découlent sont appelés « cisgenres ». En effet, le terme cisgenre « *Qualifie une personne dont l'identité de genre (et par extension l'expression de genre) est relativement en adéquation avec le rôle social attendu en fonction du genre assigné à la naissance. Exemple : dans la culture occidentale, une personne assignée fille à la naissance et se vivant/se définissant librement en tant que femme.* »¹⁴. Par ailleurs, ce rôle social attendu en fonction du genre représente, et ce pour toute personne, « *la manière dont un individu doit se comporter pour être en adéquation avec son statut et ainsi pouvoir être intégré au sein de son milieu ou groupe social. Le rôle social de genre désigne un ensemble de stéréotypes et d'injonctions différenciées, définissant les comportements socialement prescrits ou proscrits par les normes genrées binaires, ...* »¹⁵

Les personnes cisgenres représentant la majeure partie de la population mondiale et étant en adéquation avec le rôle social attendu de leur part ne subissent pas autant de répression, d'invisibilisation et de marginalisation comme cela est le cas pour les personnes transgenres. Cependant, notre système patriarcal* et cismatif touche

¹³GENRES PLURIELS. « Terminologies ». Brochure « Transgenres & Identités Pluriel.le.s : Accueil, droits, santé, jeunesse, emploi, ... -Tous.tes bien informé.e.s ». 5^{ème} édition 2020. p. 9.

¹⁴*Ibid.*, p. 9.

¹⁵*Ibid.*, p. 9.

intrinsèquement tout autant les femmes transgenres que les femmes cisgenres et que certaines personnes cisgenres soient « alliés.es »** des personnes trans*.

*PATRIARCAT : Terme issu des mouvements féministes de 1970-1980. Gilligan et Snider, autrices féministes de cette époque définissent le patriarcat comme « *Une structure immémoriale, presque universelle ; une culture fondée sur la binarité et la hiérarchie des genres ; un cadre ou une lunette qui : (1) nous pousse à percevoir certaines compétences humaines comme « masculines » ou « féminines » et nous enjoint à favoriser ce qui relève du masculin ;(2) élève certains hommes à un rang supérieur à celui d'autres hommes et tous les hommes au-dessus des femmes ;(3) impose une scission entre l'individu et le collectif de sorte que les hommes ont leur identité propre, tandis que les femmes sont idéalement sans individualité et désintéressées. Les femmes se tournent ainsi vers les autres pour nouer des relations qui servent subrepticement à répondre aux besoins des hommes.* »¹⁶. Aujourd'hui, les définitions faisant l'état du patriarcat ont très peu changé. Cependant, même si la figure paternelle dominante a disparu au sein des familles depuis longtemps, des comportements sociétaux associés au patriarcat reste ancrés dans nos cultures occidentales.

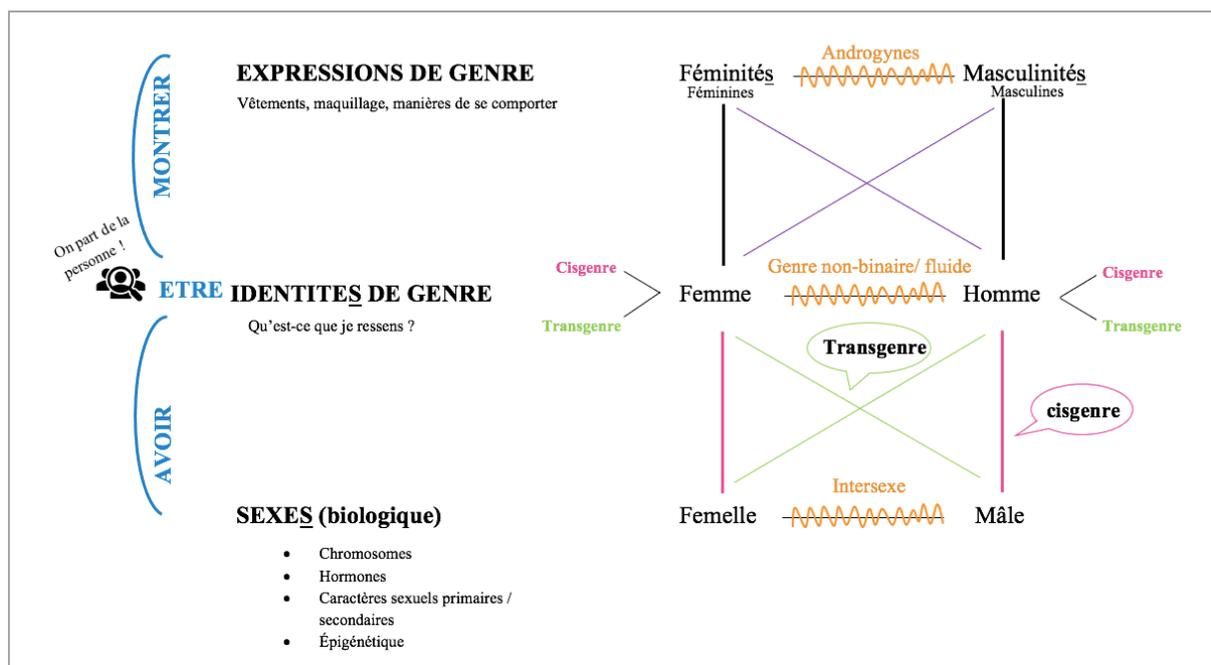
**ALLIÉ.E: « *Personne qui défend la cause et les droits d'une communauté marginalisée à laquelle elle n'appartient pas et qui est reconnue comme telle par les membres de la communauté en question.* »¹⁷

C) Les identités de genres :

SCHÉMA EXPLICATIF DE GENRES PLURIELS

¹⁶GARRAU, Marie. « *Une approche psychologique du patriarcat ?* » (en ligne). Multitude.net. Cairn.info : Association Multitudes. 2020. 2020/2, n°79. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://doi.org/10.3917/mult.079.0186>>

¹⁷WIKITRANS. *Lexique de la transidentité* (en ligne). (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://wikitrans.co/lexique/>>



Je l'ai abordé précédemment, la « transidentité » (et par conséquent les personnes transgenres) fait partie d'un ensemble plus large que l'on nomme « Identités de genre ». Une identité de genre c'est : « *L'identité de genre d'une personne se réfère au genre auquel elle s'identifie, celui-ci n'étant pas nécessairement congruent¹⁸ au genre assigné à la naissance. Si la plupart des personnes s'identifient au genre assigné à la naissance, certaines s'identifient plutôt à un autre genre, et d'autres encore ne s'identifient pas à un genre en particulier. Différentes terminologies mettent en évidence la pluralité des identités de genre: cisgenre, transgenre, agendre, genre fluide, genre non binaire,...* »¹⁹. Le terme « identités de genre » est également ce qu'on appelle plus communément, un « terme parapluie/générique/couple » utilisé dans un vocabulaire large à optique inclusive car regroupant un spectre fluctuant d'identités.

De plus, l'identité de genre se rattache au ressenti intime de chaque personne vis-à-vis de son genre car, comme le définit Amnesty international, c'est « *l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chaque personne, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance.* »²⁰. Comme étant une expérience intime, l'identité de

¹⁸CONGRUENCE = qui est en adéquation avec

¹⁹GENRES PLURIELS. « Terminologies ». Brochure « Transgenres & Identités Pluriel.le.s : Accueil, droits, santé, jeunesse, emploi, ... -Tous.tes bien informé.e.s ». 5^{ème} édition 2020. p. 9

²⁰AMNESTY INTERNATIONAL. « Qu'est-ce qu'une personne transgenre ? » (en ligne). FOCUS. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.amnesty.fr/focus/transgenre>>

genre peut rester constante ou évoluer selon le parcours de vie de la personne et, dans tous les cas, reste légitime.

Également, il est important de noter que les identités de genre ne se déclinent forcément pas de façon binaire mais bien selon un spectre. En effet, au sein de l'identité de genre « transgenre » se trouve un spectre de plusieurs identités, c'est-à-dire, les personnes non-binaires : bigenres, agenres, au genre fluide, genderqueer, etc. Une personne « non-binaire » c'est une « *Personne qui n'est ni exclusivement un homme, ni exclusivement une femme. Cela peut être une combinaison (simultanée ou alternée) de genres, une absence (agenre), ou un genre autre. Le vécu des personnes non binaires est incluse dans les vécus trans.* »²¹ Ces personnes sont transgenres car se reconnaissant dans un genre différent de celui de leur assignation de naissance que ce soit en ayant aucun genre, soit les deux, soit fluide, etc. C'est la raison pour laquelle on dit qu'une personne non-binaire est transgenre mais que toutes les personnes transgenres ne sont pas forcément non-binaires.

Il n'est pas rare qu'il y ait une confusion entre « orientations sexuelles » et « identité de genre ». Or, une personne se définissant transgenre peut tout autant développer et ressentir une préférence sexuelle et/ou affective dite hétérosexuelle qu'homosexuelle, bisexuelle, pansexuelle, asexuelle, polyamoureuse, etc. Il n'y a aucun lien direct entre l'identité de genre et la/les préférences sexuelles et/ou affectives. De plus, comme le dit bien Genres Pluriels, « *La confusion entre identités de genre et préférences sexuelles/affectives est perpétuée par l'usage de terminologies inappropriées telles que "transsexualité", "transsexuel.le.s" ou bien encore "identité sexuelle".* »²²

2.2 Le contexte macrosocial

A) En Europe et dans le monde :

Dans le monde, la situation générale des personnes transgenres reste très mauvaise, en Amérique du Sud et aux États-Unis notamment, voire alarmante en générale. Quelques exceptions ont cependant vu le jour autour du globe. Dans certains pays d'Asie et

²¹WIKITRANS. *Lexique de la transidentité* (en ligne). (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://wikitrans.co/lexique/>>

²²GENRES PLURIELS. « Terminologies ». Brochure « Transgenres & Identités Pluriel.le.s : Accueil, droits, santé, jeunesse, emploi, ... -Tous.tes bien informé.e.s ». 5^{ème} édition 2020. p. 10.

d’Afrique, la progression existe, quoique lente, en matière de mariage entre personnes de même sexe ou de reconnaissance de l’existence des droits, des personnes trans* et de la cause transgenre. Dans d’autres, l’emprisonnement, la torture ou la peine de mort en raison d’une orientation sexuelle ou d’une identité de genre différentes sont légalement autorisées. Au sein des pays dans lesquels l’acceptation sociale s’effectue, soit les personnes trans* doivent rester discrètes et ne pas affirmer leur transidentité en public, et dans d’autres, l’identité de genre « trans » est culturellement déjà perçue comme un genre spirituel possédant un aspect sacré pour la population.

La situation générale des personnes transgenres en Europe reste également très mauvaise. En effet, selon le rapport de l’ILGA (International Lesbian-Gay-Trans & Intersex association) de 2023 au sujet d’une étude réalisée auprès de 54 pays de l’UE et d’Asie Centrale, l’année 2022 a été marquée par un pic de la haine à l’égard des personnes LGBTQIA+*, mais ce qui a tout autant augmenté et inquiète c’est « *la gravité de cette violence* », s’illustrant par des agressions, fusillades et des meurtres. Les pays concernés par cette escalade de violences sont la France, la Hongrie, l’Allemagne, le Monténégro, l’Islande, la Roumanie, l’Espagne, la Turquie, la Suisse et la Russie.

Parmi les meurtres signalés, le nombre de femmes trans qui sont tuées se démarque du reste. De plus, il y a une corrélation entre l’augmentation extrême de la haine transphobe et le fait que cela se produise dans des pays qui justement essaient de réformer les droits des personnes trans. La haine et le rejet étant alors essentiellement incités par les chefs d’états, des groupes conservateurs ou des représentants religieux au travers de discours réactionnaires. Ces leaders disposent de beaucoup plus de ressources et de soutien que les personnes trans ont actuellement pour contre-attaquer.

*LGBTQIA+ (ou LGBTQ+, LGBTQIAAP+) : est un Acronyme désignant : (L) Lesbiennes - (G) Gays - (B) Bisexuel.le - (T) Transgenre - (Q) Queer/en Questionnement - (I) Intersexe - (A) Agenre/Asexuel.le/Aromantique - (P) Pansexuel.le. Cet acronyme sert à désigner la communauté que forment les minorités sexuelles et d’identités de genres. Le « + » est ajouté en signe d’inclusion de tous les autres termes désignant les identités de genre et les préférences sexuelles.

Cependant, dans certains pays européens, on note une amélioration dans la progression des droits, de la protection législative et de la reconnaissance de la réalité transgenre.

Dans 10 pays, les personnes auteures de crimes de haine peuvent être sanctionnées par une amende ou un emprisonnement. Par ailleurs, en France, même si les débats autour de l'écriture inclusive et de l'accompagnement des mineur.e.s transgenres font rage, le pronom « iel » a été reconnu il y a deux ans par l'Académie Française et rajouté au dictionnaire français, reconnaissant dans la foulée le genre neutre et non-binaire dans la langue française.

A) En Belgique :

▪ Contexte sociologique :

Du point de vue sociologique, en Belgique, les personnes transgenres de tous âges et parcours confondus doivent faire face à des situations problématiques dans la plupart des sphères qu'elles fréquentent et évoluent dans un contexte social souvent hostile à l'identité de genre différente de la norme. Cela peut s'expliquer par la société et la norme au travers desquelles la transidentité mais aussi la différence est actuellement perçue en Belgique.

Notre pays, comme la plupart des pays européens, a développé une société basée sur le capitalisme, le patriarcat mais surtout, sur des normes sociales et morales déterminées. Pour rappel, la norme sociale « *sont les règles perçues, informelles, et pour la plupart non-écrites, qui définissent les actions acceptables et appropriées au sein d'un groupe ou d'une communauté donnée, guidant ainsi le comportement humain* »²³. Dès lors, il est juste de dire que la société belge est « cisnormative », c'est-à-dire que la norme acceptable est l'identité de genre « cisgenre ». En effet, seuls les rôles et les comportements rattachés aux genres binaires Homme-Femme sont socialement acceptés et inconsciemment perçus comme normaux. Du point de vue de la norme, une personne doit être soit « Homme » soit « Femme » selon le sexe assigné à la naissance et rester dans les rôles sociaux attendus de l'un ou de l'autre dans toutes les sphères sociales.

Cette cisnormativité de notre société, non seulement, permet de révéler son caractère systémique mais implique également, qu'en parallèle, la transidentité soit vue par

²³UNICEF. « Que sont les normes sociales ? » (en ligne). *Définition des normes sociales et des concepts connexes*. UNICEF.ORG. Publié en octobre 2021. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.unicef.org/media/114436/file/Social-norms-definitions-French.pdf>>

exemple, comme un « phénomène de mode », une maladie mentale, une perversion par les personnes cisgenres faisant partie de la norme. Ce qui, par ailleurs, alimente la transphobie, souvent banalisée par un discours cis-normé. En effet, car la cisnormativité est une norme sociale construite que la majorité fait passer pour naturelle, les personnes qui ne correspondent pas à cette norme sont donc vues comme « contre-nature ». C'est ce qui produit alors un public discriminé aux besoins spécifiques comme c'est le cas des personnes transgenres.

Puisque la norme dicte les comportements et les relations, elle a des conséquences également dans les rapports sociaux entre les êtres humains dans l'espace public. Ce qui explique pourquoi les personnes transgenres ayant une expression de genre et une attitude n'allant pas dans le sens prescrit par la norme cisgenre, se font très souvent montrés du doigt, agressées, insultées, etc. Par exemple, une personne dont la forme du corps et du visage est perçue comme « masculine » mais qui porte du maquillage, une jupe et des talons.

Actuellement, la norme sociale générale reste toujours inchangée mais en réalité, les comportements et les mentalités s'en détachent petit à petit grâce au lobbying politique du milieu associatif. Un nombre croissant de la population penche vers une inclusion des autres formes d'expression et des autres identités de genre différentes. Cependant, ces changements ne sont seulement possibles et moralement acceptés que dans des lieux, des communautés et des milieux sociaux-culturels précis, sans toutefois s'étendre à l'ensemble de la population.

- Contexte juridique :

Du point de vue législatif et juridique, la Belgique a, progressivement au long des vingt dernières années, voté plusieurs lois qui forment aujourd'hui le contexte législatif par lequel la transidentité et les personnes transgenres sont protégées. Par exemple, je peux citer la « loi-Genre » et la « loi relative à la transsexualité » rentrées en vigueur le 10 mai 2007 ainsi que des législations anti-discriminations incluant, par amendement de la loi de 2007, les notions d'identité et d'expression de genre depuis le 22 mai 2014. La « loi relative à la transsexualité » a représenté une avancée majeure concernant la protection juridique et la protection des personnes transgenres car première loi de ce genre votée en Belgique. Cette loi fait mention du changement de l'enregistrement de sexe pour la première fois en tant que question administrative. Il existait effectivement une confusion

entre « sexe » et « genre », dû au contexte de cette époque. En effet, aujourd'hui, on le nomme plutôt « changement de l'enregistrement de sexe » car la notion d'identités de genres a, entre temps, été reconnue. Bien que l'amalgame avec la notion de sexes reste fort présent.

Cependant, le contexte étant différent de celui d'aujourd'hui, cette loi présentait aussi de nombreux inconvénients. En effet, afin de bénéficier de ce changement, les personnes transgenres se virent forcées de suivre un parcours essentiellement médicalisé et à des conditions d'accès strictes telles que l'obligation de prouver un diagnostic psychiatrique, de fournir une preuve d'un suivi endocrinien voire de montrer une preuve de stérilisation. Sans la conjonction de ces trois conditions, le changement de carte d'identité ne pouvait pas avoir lieu. Au regard du contexte actuel et de la notion de point de confort abordée dans le chapitre précédent, il est clair que les personnes trans* ayant effectué ces procédures à ce moment-là n'ont pas été reconnues dans leur identité de genre ni eu leur prénom social de confort reconnu.

Ce n'est que le 25 juin 2017 qu'une réelle avancée législative s'opère grâce à la « *loi sur les régimes relatifs aux personnes transgenre en ce qui concerne la mention d'une modification du sexe dans les actes de l'état civil et ses effets* ». Concrètement, cette loi entrée en vigueur en 2018, permet aux personnes transgenres de librement et légalement pouvoir changer le prénom et l'enregistrement de sexe (F-M) sur leurs papiers d'identité. Cette loi ayant pour principe directionnel, dorénavant, le droit à l'autodétermination qu'ont tous.tes les individu.es. Sur base de l'article 3, la personne belge ayant la conviction que le « sexe » mentionné sur son acte de naissance ne correspond pas à l'identité de genre intimement vécue peut se présenter à l'officier d'état civil et, en échange d'une déclaration sur l'honneur (article 11) et d'une déclaration de transidentité, demander la modification de ses papiers d'identités, son registre national et son acte de naissance.

La Cour Constitutionnelle, en 2019, signe son arrêt 99/2019²⁴ et déclare « *en limitant à un choix binaire à la modification de l'enregistrement du sexe dans l'acte de naissance, la loi attaquée présente une lacune, laquelle viole le principe d'égalité, lu en combinaison avec le*

²⁴COUR CONSTITUTIONNELLE. « arrêt n°99/2019 du 19 juin 2019 de la Cour Constitutionnelle » (en ligne). In Cour Constitutionnelle. Publié le 6 février 2019. (consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.const-court.be/public/f/2019/2019-099f.pdf>>, p. 33.

droit à l'autodétermination »²⁵, se déclarant donc en faveur de l'extension de la loi de 2017 aux personnes non-binaires et de genre fluide.

Des enjeux ont parcouru la législation depuis la construction et la mise en vigueur de la « *loi relative à la transsexualité* » de 2007. En effet, celle-ci allait à l'encontre des principes fondamentaux des Droits de l'Homme, la suppression de la stérilisation forcée et de la médicalisation seront donc incluses dans le projet de loi du 4 avril 2017. Ce sont également pour des raisons évidentes de respect des droits humains des personnes transgenres et permettre une amélioration de la loi vers plus d'autodétermination que la loi du 25 mai 2017 a vu alors le jour.

Cette loi a eu plusieurs effets et conséquences. La première étant de positivement modifier la « *loi du 10 mai 2007 relative à la transsexualité* » car mettant fin à la psychiatrisation, la médicalisation et la stérilisation forcées des personnes trans* que cette dernière impliquait. Dorénavant, ce n'est donc plus le corps, dans le sens biologique du terme, qui détermine le genre mais bien l'identité de genre ressentie. De plus, la loi de 2017 vient mettre un terme à la contrainte qu'avaient les personnes trans* de subir des procédures et opérations médicales comme unique condition dans la reconnaissance officielle de leur identité de genre. Ce qui représentait alors un enjeu, non seulement, en matière de santé des personnes trans* mais aussi en matière de priorisation de l'identité de genre avant la biologie afin de ne pas réduire l'identité des personnes trans* simplement à leur corps.

Également, à l'entrée en vigueur en 2018 de cette nouvelle loi, le nombre de demandes de changement « d'enregistrement de sexe » a été multiplié de presque sept fois par rapport à 2017, dernière année avant l'entrée en vigueur. En effet, de 2017 à 2018 nous sommes passés de 110 demandes à 742 demandes²⁶. Depuis, le chiffre se stabilise avec une moyenne de 480 demandes par an. Il ne faut pas l'oublier, avant la loi, que rendre plus

²⁵COUR CONSTITUTIONNELLE. « arrêt n°99/2019 du 19 juin 2019 de la Cour Constitutionnelle » (en ligne). In Cour Constitutionnelle. Publié le 6 février 2019. (consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <https://www.const-court.be/public/f/2019/2019-099f.pdf>, p. 33.

²⁶IEFH (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes). « *Personnes transgenres ayant fait une demande de changement de la mention officielle de leur sexe en Belgique– 2021 Données issues du Registre national.* » (en ligne). 2021. (consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <https://news.belgium.be/sites/default/files/newsitems/attachments/202104/Trans%20cijfers%20Rijksregister%202021%20FR.pdf>

accessible ce changement représentait un enjeu car favorisant et facilitant la transition des personnes trans* et ce, d'une manière plus douce, humaine et respectueuse. Cet enjeu a également été comblé étant donné les chiffres montrant l'explosion des demandes.

Actuellement, la communauté queer et transgenre ainsi que la plupart des associations LGBTQIA+ luttent et revendiquent l'abolition des lacunes présentes dans cette loi telles que la question d'accès et de remboursement des soins de santé trans-spécifiques, réduire la durée imposée des procédures administratives ainsi que l'accès à la suppression définitive de l'enregistrement de sexe F-M sur les papiers d'identité si iels le souhaitent. Dans ces cas-ci, nous faisons face à un enjeu de perfectionnement de la loi afin que tous les aspects de la réalité trans* soient finalement et entièrement couverts par la législation.

Dans le cas des mineur.e.s et des majeur.e.s, le projet de « loi relative à l'identité de genre et aux caractères sexuels²⁷ » du 25 juin 2017 établit une division législative en Belgique concernant l'accès de chaque catégorie à la modification administrative de l'enregistrement de sexe. Premièrement, selon l'Art. 62bis §1 et §2 de ladite loi, « *Tout Belge majeur ou Belge mineur émancipé ou tout étranger inscrit aux registres de la population qui a la conviction que le sexe mentionné dans son acte de naissance ne correspond pas à son identité de genre vécue intimement, peut faire déclaration de cette conviction à l'officier de l'état civil. - La déclaration est faite à l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle il est inscrit aux registres de la population. Le Belge qui n'est pas inscrit aux registres de la population fait la déclaration à l'officier de l'état civil de son lieu de naissance. S'il n'est pas né en Belgique, il fait la déclaration à l'officier de l'état civil de Bruxelles.*²⁸ » Cette Article a beaucoup d'importance car mon travail de recherche aborde les situations psycho-sociales des jeunes trans* mineur.e.s et majeur.e.s, le contexte juridique a donc tout autant de l'importance. Cependant, cette loi demande à l'§11 que « *Le mineur non émancipé doué de discernement peut, à partir de l'âge de seize ans, faire la déclaration prévue par le présent article, en remettant une attestation établie par un pédopsychiatre qui confirme que l'intéressé dispose d'une faculté de discernement suffisante pour avoir la conviction durable que le sexe mentionné dans son acte de naissance ne*

²⁷Loi réformant des régimes relatifs aux personnes transgenres en ce qui concerne la mention d'une modification de l'enregistrement du sexe dans les actes de l'état civil et ses effets du 25 juin 2017. Publié au moniteur belge le 10 juin 2017. Numac : 2017012964.

²⁸ Idem.

correspond pas à son identité de genre vécue intimement. » Il est évident que cette partie n'est malheureusement pas aussi bienveillante envers les mineur.e.s trans* car obligeant ces dernier.ère.s de dépendre de l'avis d'un.e pédopsychiatre concernant leur capacité de discernement. Non seulement c'est problématique car cela induit que les mineur.e.s ne dispose d'aucune capacité de discernement, ce que beaucoup d'études et d'articles scientifiques réfutent, et car cela entretient la psychiatisation perpétuelle des vécus transgenres.

Concernant le changement de prénom, l'§3 de l'Art.2 de la loi de 1987 relative aux noms et aux prénoms inséré dans la loi du 10 mai 2007 est remplacé par *"Toute personne qui a la conviction que le sexe mentionné dans son acte de naissance ne correspond pas à son identité de genre vécue intimement joint à sa requête une déclaration sur l'honneur à ce propos. Le prénom choisi doit être conforme à cette conviction. Sans préjudice de l'alinéa 6, un changement de prénom ne peut être demandé qu'une seule fois pour ce motif sauf lorsque le changement de prénom est autorisé par le tribunal de la famille après une nouvelle modification de l'enregistrement du sexe."* De plus, les mineur.e.s non émancipé.e.s peuvent demander ce changement à partir de 12 ans, avec l'assistance de ses parents ou de son représentant légal. Si ces dernier.ère.s refusent, le.la mineur.e peut d'ailleurs saisir le tribunal de la famille et si le prénom a déjà été changé, le.la mineur.e peut demander une seconde fois pour le même motif tant qu'il ne modifie tout autant pas l'enregistrement de son sexe.

Cette dernière partie est problématique car si le.la mineur.e souhaite demander le changement une seconde fois de son prénom mais aussi de l'enregistrement de sexe, iel sera interdit.e de le faire. Cela pousse le.la mineur.e à renoncer à ce droit pourtant fondamental dû à un cadre trop restrictif. À mon sens, les modifications du prénom et/ou de l'enregistrement de sexe devraient pouvoir s'effectuer autant de fois que la personne le souhaite.

- Contexte politique :

Tout d'abord, ce que j'entends par « contexte politique », c'est l'ensemble des décisions, raisonnements et prises de positions actuelles et futures, observables au niveau politique de notre pays vis-à-vis des personnes transgenres.

Par conséquent, nous l'avons vu au travers du contexte législatif, il est juste de dire que la Belgique s'inscrit depuis 2003 (légalisation du mariage entre personnes de même sexe), 2007 et 2017 dans une volonté de plus en plus marquée de permettre aux personnes LGBTQIA+ et transgenres d'accéder à leurs droits fondamentaux. Qui plus est, la Belgique, depuis l'application de la loi du 25 juin 2017 relative aux personnes transgenres, fait partie des huit pays européens qui autorisent désormais une personne à adapter ses documents administratifs sur base du principe de l'autodétermination, en conformité avec les Droits Humains. Cette position a pour effet, dorénavant, d'orienter explicitement la politique générale de notre pays, au travers des décisions de certains de nos politiciens, vers la reconnaissance des personnes transgenres à un plus large niveau en sanctionnant lourdement toute acte discriminant et transphobe.

L'identité de genre appartenant essentiellement au registre de l'intime, les personnes trans* dépendent actuellement, malgré-elles, autant du milieu politique que du milieu associatif. Étant un public discriminé et négligé, il est du devoir et de l'obligation de nos politicien.ne.s belges de se décider sur une juridiction inclusive, épanouissante ainsi que de donner une voix à ces personnes et leur permettre de se rassembler. Effectivement, « *Qu'est-ce que le « politique », sinon la reconnaissance en soi d'autres individus partageant destinée ou devenir, idéologie et socialité, questions identitaires, de genre, d'égalité sexuelle, d'orientation sexuelle, ... ?* »²⁹.

Également, tout contexte politique influe directement sur les politiques sociales. Celles-ci (à l'exemple de GPs dont nous verrons la présentation plus loin) sont à l'origine des actions, subsides et associations mises en place pour, d'une part, combattre les discriminations et violences dont sont victimes les personnes transgenres et LGBI+, et d'autre part, accompagner ces mêmes personnes et leur permettre de s'épanouir dans un environnement les incluant de façon humaine et garantissant leur sécurité. En Belgique francophone, les personnes trans* peuvent donc compter sur la justice, la Région de Bruxelles-Capitale, la Région Wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française, la Ville de Bruxelles et l'Institut pour l'égalité des femmes et

²⁹ESPINEIRA, Karine. « *Transidentité : de la théorie à la politique. Une métamorphose culturelle entre pragmatisme et transcendance* » (en ligne). Cairn info - L'information psychiatrique : 2011. 2011/4. Volume 87, p. 279-282. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://doi.org/10.1684/ipe.2011.0770>>

des hommes pour les subventions des associations prenant en charge leurs revendications et leur représentation dans les différents niveaux politiques.

Cependant, le changement se produit lentement et le milieu politique présente encore de fortes lacunes en matière de protection, de reconnaissance et d'accompagnement des personnes trans*. Il arrive que les politiques perçoivent la transidentité de façon biaisée et prennent des mesures sans consulter les personnes concernées, écrites dans un vocabulaire problématique. Ce qui bien entendu, dérange fortement et enclenche une vive contestation. Certains partis politiques belges de droite sont aussi contre toute forme de soutien des personnes trans* ou, simplement, font preuve de déni envers leur existence. Ces politiciens se servent d'ailleurs de l'incompréhension dominante de la population vis-à-vis de ce qu'est la réalité transgenre pour alimenter leurs discours et la transphobie déjà ambiante et tenace.

2.3 Quelles sont les problématiques générales liées à la transidentité ?

Maintenant que nous avons vu ensemble ce que sont l'identité de genre, la transidentité et les personnes trans* d'un point de vue théorique, je vais à présent me pencher sur les problématiques touchant la transidentité. Premièrement, j'aimerais me concentrer sur les attitudes problématiques inhérentes à la transidentité et aux personnes transgenres, sans distinctions.

La première problématique touchant de plein fouet les personnes transgenres est bien sa peur et son rejet, j'ai nommé « **la transphobie** ». La transphobie c'est, plus précisément, **« une attitude négative, pouvant mener au rejet et à la discrimination, à l'encontre des personnes transgenres. Les discriminations sont liées aux préjugés et la transphobie peut s'exercer sur des personnes trans ou supposées comme telles (cisgenres). La transphobie peut se manifester sous forme de violences verbales (moqueries, insultes, propos discriminants), de violences physiques (agressions, viols ou meurtres), ou par un comportement discriminatoire ou intolérant (discrimination à l'embauche, au logement, à l'accès aux soins médicaux), ou encore de façon institutionnalisée (lois, règlements discriminatoires).³⁰ »** Cette transphobie a lieu dans la plupart des sphères privées et

³⁰GENRES PLURIELS. « Terminologies ». « *Transgenres & Identités Pluriel.le.s : Accueil, droits, santé, jeunesse, emploi, ... -Tous.tes bien informé.e.s* ». Bruxelles : Genres Pluriels ASBL, 5^{ème} édition, 2020, p. 10.

sociales que fréquentent les personnes transgenres. Elle peut également être ressentie de manière internalisée lorsque la personne prend conscience de sa transidentité dans un environnement transphobe peu propice à son acceptation.

La transphobie est donc, par définition, une attitude négative provoquant des conséquences négatives sur la personne, que cela soit volontaire ou involontaire. Sur base de ce postulat, la transphobie peut donc s'opérer au travers de plusieurs autres attitudes telles que « mégenrer »(1), « outter »(2) une personne trans* ou encore l'appeler par son « deadname »(3) quand le prénom social est pourtant connu. Ces trois dernières notions peuvent être définies dans la façon suivante : (1) mégenrer signifie « *utiliser le mauvais pronom de genre ou les mauvais accords genrés.*³¹ », par exemple, parler d'une personne trans* au pronom « il » et accorder vos accords au masculin alors que cette dernière vous a spécifié qu'elle utilisait le pronom féminin et l'accord féminin. Cette attitude est vécue comme irrespectueuse par la personne concernée. (2) Le mot anglophone « Outing » se rapporte au fait d'« Outer » quelqu'un. Cela signifie « *révéler la transidentité (ou l'orientation sexuelle) d'une personne sans son accord. En situation de collectif, il est préférable de demander à la personne si et comment elle souhaite être présentée* ». Cette attitude est problématique car elle risque d'exposer la personne concernée à, par exemple, l'entourage qui n'était pas au courant ou à des personnes transphobes. (3) Le « deadname » désigne « *le prénom de naissance dont une personne trans ne souhaite plus son utilisation (par son entourage, ses pairs, etc.). Il est préférable de l'appeler par son prénom choisi, même s'il n'est pas encore inscrit sur sa carte d'identité (Ou tout autre document administratif d'ailleurs)*³² ». Utiliser le « deadname » quand le prénom social est pourtant connu est une attitude problématique car, non seulement, cela démontre un déni de l'identité de la personne mais aussi, une attitude profondément irrespectueuse.

De plus, l'utilisation volontaire ou non de certains termes peut nuire aux personnes transgenres et se révèle problématique lorsque le cas se produit. En effet, comme je l'ai abordé plus haut, les termes « transsexualité » et « transsexuel.le.s » sont à bannir lorsque l'on se réfère à tout ce qui concerne à la transidentité et aux personnes trans. Selon Genres

³¹OLANO Marc. « Dossier - Transidentité – Comprendre, accueillir, accompagner ». *Lien social : Quinzonaire indépendant d'actualité sociale*. 1^{er} au 14 février 2022, n°1310, p. 21.

³²*Ibid.*, p. 21.

Pluriels, ces termes « *sont issus du vocabulaire psychiatrique et sont problématiques à plus d'un titre.* » Ces termes induisent donc une pathologisation de la transidentité et font référence à son passé psychiatrique, lorsque la transidentité était catégorisée par l'OMS comme étant une maladie mentale. En effet, d'un point de vue historique, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) qui, dans la publication de sa nouvelle Classification Internationale des Maladies (CIM), a retiré la transidentité encore écrite sous le terme « transsexualité » de la catégorie des maladies mentales en 2018³³. L'utilisation de ces termes est problématique car « *la psychiatisation des personnes trans nuit grandement à leur inclusion dans la société et engendre les autres discriminations à leur encontre (notamment les stérilisations forcées). En effet, elle leur interdit le droit à l'autodétermination, limite leur autonomie et leurs droits sur leur corps en les soumettant à l'autorité des psychiatres, ...*³⁴ ».

Une autre problématique issue de la transidentité, c'est le peu de représentation médiatique qualitative qui la concerne. Bien que la représentation existe déjà, heureusement, à bien des titres, que ce soit dans l'industrie musicale, la filmographie ou dans le sport, son traitement médiatique reste très marginalisé. Ce fait peut s'expliquer par la dépendance du processus de visibilité envers les médias et la responsabilité qu'ont ceux-ci dans l'intégration de groupes marginalisés. Par exemple, en termes de chiffres en France, l'association des journalistes LGBTI a publié le 22 février 2023 une étude édifiante sur « *434 articles ayant abordé le sujet de la transidentité parmi les 21 sites de presse nationale les plus visités*³⁵ » réalisée en 2022 : seulement 55,5% des productions étudiées sont jugées de « bonne qualité » et « *sur 434 parutions étudiées, seules 22,5% ont pour sujet principal les transidentités* ». Leurs observations font l'état d'un champ lexical utilisant

³³GENRES PLURIELS. « L'OMS retire les transidentités des maladies mentales... pour diagnostiquer l'incongruence de genre dans la santé sexuelle ! » (En ligne). Publié le 20 juin 2018. Mis à jour le 27 août 2018. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : < <https://www.genrespluriels.be/L-OMS-retire-les-transidentites-des-maladies-mentales-pour-diagnostiquer-l->

³⁴GENRES PLURIELS. « Terminologies ». « *Transgenres & Identités Pluriel.le.s : Accueil, droits, santé, jeunesse, emploi, ... -Tous.tes bien informé.e.s* ». Bruxelles : Genres Pluriels ASBL, 5^{ème} édition, 2020, p. 11.

³⁵FRANÇOIS, Léa. « L'Association des journalistes LGBTI vient de publier une enquête édifiante sur le traitement des questions trans dans la presse. Si le sujet des transidentités gagne du terrain dans l'espace médiatique, la qualité est loin d'être au rendez-vous dans tous les titres... » (en ligne). *NEON : Société et politique*. Publié le 27 février 2023 et modifié le 31 mars 2023. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.neonmag.fr/transidentites-et-medias-50-des-articles-sont-irrespectueux-envers-les-personnes-trans-alerte-lajl-560291.html>>

encore les termes transphobes « transexuel.le.s », « transactivisme » voire niant la réalité de la transidentité. Seulement 36 articles sur 98 donnent la parole aux personnes concernées. Il y a des articles qui relayent des propos transphobes sans proposer de contradiction et certains partis pris journalistiques s'assument dans une rhétorique anti-trans, créant ainsi « *une panique morale autour des personnes trans et de leur droits* ». Ces constats sont problématiques car ils démontrent un exemple parmi tant d'autres de l'état catastrophique actuel des représentations et du traitement de la transidentité dans les médias. De plus, le traitement représentatif de la transidentité est abordé d'un point de vue exclusivement cisgenre, ce que l'on nomme alors « cis-gaze » ou « regard cisgenre ». Cette absence flagrante de représentation et ce traitement médiatique transphobe à des effets sur la population transgenre car d'une part, elle entretient la transphobie, les préjugés et la méconnaissance du sujet par la population générale et d'autre part, par ce manque de modèles, les personnes concernées évoluent avec un sentiment d'isolement et un sentiment d'être seulement visibles en tant que malades mentaux ou marginaux, ce qui, par exemple, peut amener à un mal-être général ressenti par certain.e.s à l'égard d'eux-mêmes.

Enfin, les personnes transgenres peuvent également être visées par des discriminations et des actes de racisme, de misogynie et de sexisme, de xénophobie, d'homophobie et d'enbyphobie si iels sont des personnes racisées, des femmes trans*, des personnes immigrées, des personnes homosexuelles, des personnes non-binaires. Cette multiplicité des violences se rajoutant à la transphobie trouve son origine dans l'intersectionnalité des discriminations ayant pour origines les caractéristiques externes et internes présentes en chacun des êtres humains comme les genres, la couleur de la peau, la culture, les sexes, les préférences sexuelles, etc.

2.4 Quelles sont les problématiques sociales liées à la transidentité ? :

Tout d'abord, la santé mentale des personnes transgenres est problématique. Il est à noter, cependant, que les raisons pour lesquelles les personnes trans* sont sujet.te.s à des troubles de santé mentale, ce n'est pas dû à leur identité de genre mais bien à cause des expériences quotidiennes de stigmatisation, de victimisation et de discrimination ainsi que l'accès limité aux soins qu'iels subissent ou, objectivement parlant, des changements corporels que certain.e.s entreprennent. Les personnes trans*, adultes comme jeunes, de

part ces expériences, se retrouvent alors plus exposées à des problèmes d'insertion professionnelle, au sans-abrisme, aux infections sexuellement transmissibles, à la toxicomanie mais aussi à de la dépression, de l'anxiété et des pensées suicidaires. Au Canada, par exemple, une étude de l'université d'Ottawa réalisée en 2022 démontre que « *les adolescents transgenres de 15 à 17 ans ont cinq fois plus de risques de penser au suicide que les autres jeunes du même âge. Ces jeunes ont aussi huit fois plus de risques de faire une tentative de suicide.*³⁶ » et plusieurs facteurs peuvent affecter la santé mentale des jeunes transgenres. Par exemple, l'abandon familial, le manque de reconnaissance par la communauté, une précarité accrue, un environnement familial hostile ou un système éducatif inadapté. De plus, « *67% des jeunes transgenres de 16 à 26 ans sondés dans une enquête de l'association « Homosexualité et Socialisme » avaient déjà « pensé au suicide » et 34% avaient fait une ou deux tentatives, principalement de 12 à 17 ans, contre une moyenne de 15% à ces âges.*³⁷ ». Selon moi, c'est une problématique de la transidentité car le risque de suicide est réel, il y a des preuves et des chiffres qui, chaque année, sonnent l'alarme et permettent de se rendre compte du lien problématique constant entre transidentité, risque suicidaire et santé mentale. À titre personnel, il est alors fondamental je pense de créer un espace accueillant et inclusif mais aussi que la communauté LGBTQIA+ reconnaisse la réalité mortelle de cette problématique touchant les personnes trans*.

De plus, lorsque les personnes trans* font appel à la police pour prendre en charge leur plaintes, que ce soit pour comportement discriminatoire, agression, harcèlement, etc., il leur arrive encore d'éviter de le faire afin d'éventuellement vivre des expériences difficiles de la part des membres de la police les recevant. En effet, les personnes trans* victimes de transphobie et d'atteintes physiques, verbales ou en ligne ont dans la majorité des cas, peur d'aller porter plainte. Selon Genres Pluriels, « *seulement 4% des victimes d'actes transphobes osent se rendre dans un commissariat pour déposer plainte. Par peur d'être mal*

³⁶DRUMOND, Gabrielle. « Les jeunes transgenres ont besoin d'un milieu plus accueillant, disent des experts » (en ligne). *Radio Canada : ICI île-du-Prince-Édouard*. Publié en 2022. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1891484/suicide-personnes-jeunes-transgenre-ipe-atlantique> >

³⁷HEFEZ, Serge. « *Le désarroi des parents d'enfants transgenres* » (en ligne). Cairn info. In *Variations de genre : Enfances & Psy : Érès*. 2016. 2016/1. n°69. 176 p. (Consulté en mai 2023). p. 11. Disponible sur le web : <<https://doi.org/10.3917/ep.069.0075>>.

*reçu.e.s mais aussi de devoir évoquer ouvertement la complexité de son identité de genre*³⁸. ». Je pense que cela peut s'expliquer par le fait que les personnes ont une image négative de la police et peur de la réaction du.de la policier.ère à l'écoute de leurs plaintes. Aujourd'hui, la police se forme petit à petit à l'accueil des plaintes pour transphobie, auprès de Genres Pluriels notamment, ou créent des associations ou des équipes à l'exemple des *RainbowCops Belgium* afin d'établir une ligne de conduite respectueuse en matière d'accueil des personnes trans*. Cette initiative est plus que la bienvenue étant donné l'augmentation des délits à l'encontre des personnes transgenres.

Ensuite, les personnes transgenres font face à des expériences difficiles dans des espaces de conflits qui composent le parcours de ces derniers, c'est-à-dire, la famille et l'environnement scolaire. La première, la famille, supposée être un espace de réconfort et d'amour, se transforme bien souvent en épreuve pour les personnes transgenres mineures comme majeures. Ces épreuves ont lieu à chaque moment subjectivement important tels que le questionnement, le coming-out ou l'annonce du souhait de transition. Certains membres de la famille rejettent violemment l'idée d'une transition et d'une non-conformité de genre de leurs enfants. Cela se fait au travers de remarques verbalisées que l'on appelle « théories culpabilisantes », c'est-à-dire, en « *présentant l'évènement transidentitaire comme une marque d'échec dans l'éducation de l'enfant et comme l'irruption du pathologique dans l'équilibre familial.* » au travers de phrases telles que « qu'ai-je raté dans ton éducation ? ». Dans certains cas, cela conduit au départ du jeune, forcé ou volontaire, du domicile familial.

Le désarroi des parents face à ces situations peut s'expliquer de multiples raisons. Dès l'enfance voire aussi à l'adolescence, les parents s'attendent à ce que les enfants rentrent dans deux catégories distinctes que sont « garçon » et « fille » et préfèrent ne pas mettre le nez dans la vie privée de leurs enfants et adolescents. C'est pourquoi, lorsque que l'enfant ou l'adolescent exprime une perception du genre différente de ce schéma, les parents se retrouvent bien souvent confus et gênés. Cependant, lorsque les préférences ne sont pas écoutées et par conséquent, que les souffrances sont déniées, le risque suicidaire s'en trouve accru. Ces réactions génèrent également des tensions et des conflits,

³⁸GENRES PLURIELS. « *Les policiers recevront des directives pour l'accueil des transgenres.* » (en ligne). (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.genrespluriels.be/+Les-policiers-recevront-des+>>

parfois de la maltraitance, dont la seule manière de les apaiser étant d'informer la famille et permettre au.à la jeune d'être accompagné.e de la façon la plus compétente possible.

Cependant, en ce qui concerne l'accompagnement des jeunes par l'environnement scolaire et de la responsabilité du système éducatif en lui-même, il arrive souvent que ces derniers se retrouvent tout autant dans l'incompétence dans la gestion, l'accueil et le suivi des personnes transgenres et LGBTQI+. Pour ces personnes, l'école est bien souvent synonyme d'oppression par la norme et la conformité. Comme le souligne la chercheuse féministe Suisse Caroline Dreyer (Dayer, Alessandrin. 2015), « *les enfants trans sont soumis à un paradoxe fort : se situer simultanément dans une relative invisibilité sociale et une forte survisibilité scolaire.*³⁹ ». Cela signifie que les jeunes trans* doivent d'une part, subir l'invisibilisation sociale générale en dehors de l'école et subir la survisibilité induite par leur différence pointée du doigt par leurs camarades cisgenres. Face à cela, l'environnement scolaire peine à freiner la transphobie qui, sans prise en charge, à des conséquences dévastatrices sur le parcours scolaire des personnes visées telles que de l'isolement, du décrochage ou de la phobie scolaire. L'intégration scolaire actuelle des personnes transgenres est problématique, selon moi, car elle est productrice de souffrances et d'exclusion de par l'inadéquation et la passivité avec lesquelles elle est traitée.

Parallèlement à ce qui se passe dans le milieu scolaire, les personnes transgenres subissent du harcèlement, qu'il soit scolaire, en ligne, physique ou moral, pour raison de leur identité de genre différente. Le harcèlement pouvant se définir comme des agissements et des propos répétés à l'encontre d'une personne sur base d'une différence, supposée ou connue, et ayant des conséquences néfastes sur les plans physiques et psychiques de la personne. Le harcèlement est problématique chez les personnes transgenres car il peut les conduire à développer de la dépression, des pensées suicidaires, de la phobie sociale rendant leur quotidien difficile à supporter. Il est important, selon moi, que les cas de harcèlement soient écoutés, que la communauté et la

³⁹ALESSANDRIN, Arnaud. « Mineurs trans » : *de l'inconvénient de ne pas être pris en compte par les politiques publiques* » (en ligne). Agora débats/jeunesses - Cairn.info : 2016. 73, 7-20. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://doi.org/10.3917/agora.073.0007>>

population générale prennent conscience de cette réalité et que les personnes aient l'accès à un suivi psycho-social spécifique et solide.

Les personnes transgenres, sont également concernées par la prostitution, le travail du sexe et de l'escorting. À Bruxelles, l'ASBL Alias s'est donc penchée sur la situation des travailleur.euse.s du sexe (TDS) dans le quartier Yser du centre de Bruxelles⁴⁰. De ce que je retire de cette étude, c'est que les TDS transgenres font face à de la précarité qui s'exprime au travers de la réception d'ordres de quitter le territoire (OQT), l'augmentation des consommateurs, des pratiques à risques, des conflits de territoire entre TDS. De plus, les TDS trans* sont victimes de violences se superposant souvent, celles-ci s'exprimant par des insultes, des coups, des violences sexuelles, des violences structurelles, des violences économiques et des violences psychiques. La prostitution chez les TDS trans* est problématique dans le sens où iels ne sont pas protégé.e.s, iels sont menacé.e.s et harcelé.e.s. Les violences à leur encontre sont banalisées, iels ne sont pas inclus dans la sécurité sociale et les lieux permettant leurs services ferment les uns après les autres, plongeant ces personnes dans une extrême précarité.

2.5 Qu'est-ce qui est problématique dans la prise en charge (ou dans la non prise en charge) des personnes transgenres ? :

À présent, je vais aborder un second constat permettant de situer la question de la transidentité, qui est celui de la prise en charge. Plus précisément, je vais m'intéresser aux cas dans lesquels il y a de la prise en charge, ou non, de la transidentité et des personnes transgenres mais je vais aussi parler de ce qui est problématique dans ces deux cas. Ce que j'entends par « prise en charge » fait référence au large éventail d'aide, de soutien et d'accompagnement possibles et réalisables ou non, que ce soit à l'échelle individuelle ou à l'échelle sociétale.

⁴⁰ALIAS. « Étude des expériences des femmes trans* dans le cadre de la prostitution de rue à Yser. » (en ligne). In *Incivilités et violences à l'égard des travailleur.euse.s/prostitué.e.s trans* dans le quartier Yser*. Alias ASBL. Publié en 2019. (consulté en mai 2023). Disponible sur le web : https://www.alias.brussels/images/2109_Rapport_Yser_FR_compressed.pdf

A) Les problématiques de la non-prise en charge de la transidentité :

Il apparaît, premièrement, que lorsque la transidentité n'est pas du tout prise en charge, les personnes transgenres sont souvent totalement laissées à la merci d'un environnement transphobe. De plus, l'absence de prise en charge et, par conséquent, de reconnaissance, peut provoquer soit de l'isolement, de la transphobie internalisée, un sentiment d'abandon, de solitude, d'invisibilisation, etc. La « non prise en charge » peut également, selon moi, concerner des pratiques de prise en charge incorrectes et productrices de souffrances pour les personnes qui en sont directement victimes.

La « non-prise en charge » concerne donc les personnes transgenres, et ce incluant les mineur.e.s transgenres. Ces derniers sont continuellement au centre d'un débat sur l'autodétermination des enfants transgenres et leur accès aux soins de santé dans le cadre de leurs transitions. Ces questions provoquent une réaction vive car touchant à l'enfance, un sujet qui a toujours divisé. Selon ALESSANDRIN⁴¹ (2016, pgs 7-20), la non-prise en charge des mineur.e.s trans* s'inscrit dans trois espaces de conflits qui composent le parcours de ces derniers : la famille, l'école et les soins de santé. La famille et l'école étant des aspects sociaux, je les aborde dans la partie prévue à cet effet et je me concentre donc sur la sphère de la prise en charge, ou non, par les soins de santé. Pour commencer, la question de ces soins ne semble pas totalement se poser en France par la littérature et la recherche (la situation est d'ailleurs légèrement meilleure en Belgique), à l'inverse des États-Unis où l'on compte plus d'études autour de la santé des enfants trans*.

Des philosophies psychiatriques semblent se discerner dans la prise en charge actuelle des soins de santé des mineur.e.s trans*. La première, « *prône un suivi psychiatrique ou psychologique de façon à limiter les risques psychosociaux dont peuvent être victimes les enfants trans.* » mais ne tranche aucunement sur l'accès aux chirurgies ou aux traitements hormonaux. La seconde vise à « *accompagner psychiatriquement l'enfant en lui refusant l'accès à une hormonothérapie afin de « prévenir » les cas de « transsexualisme ».* » Cette dernière étant critiquable pour son message induisant que les identités de genres ont besoin d'être corrigées. Il apparaît également des réticences de la part du domaine des soins de santé à « *développer et suggérer à l'inverse que les identités de genre trans ne sont*

⁴¹ALESSANDRIN, Arnaud. « Mineurs trans » : *de l'inconvénient de ne pas être pris en compte par les politiques publiques* » (en ligne). Agora débats/jeunesses - Cairn.info : 2016. 73, 7-20. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://doi.org/10.3917/agora.073.0007>>

pas des pathologies mais des variances normales de genre qu'un suivi hormonal adapté permet d'accompagner. »

Cette absence de prise en charge qualitative par les soins de santé est problématique car, face à cette dernière et à cette inadéquation entre l'offre et la demande des soins qui émanent de la population des mineur.e.s trans*, ces dernier.e.s se bricolent des parcours de soins alternatifs. Cela peut s'expliquer par le traitement psychiatrique des questions transidentitaires qui pousse alors à les éloigner des espaces de soins qui leur sont pourtant consacrés. Un autre phénomène problématique situant la non-prise en charge de la transidentité, c'est donc le non-recours aux droits et aux soins de santé par les personnes transgenres.

B) Les problématiques de la prise en charge de la transidentité :

Un point fondamental dans la prise en charge d'une personne transgenre, c'est la notion de point de confort. Le point de confort se définit comme un « *ensemble des caractéristiques mentales, comportementales, vestimentaires ou corporelles qui favorisent le sentiment de bien-être par rapport à son identité de genre* »⁴². Permettre justement à une personne de trouver son point de confort provoque chez celle-ci des sentiments de bien-être et de confiance en soi. Permettre ceux-ci étant, par ailleurs, fondamental dans une relation de confiance entre un.e assistant.e social.e et un.e bénéficiaire transgenre.

Or, ce qui est problématique, c'est que dans certains cas, de nombreuses personnes font encore, à tort, l'amalgame entre la transidentité et l'opération génitale. D'un côté cela représente une intrusion dans l'intimité des personnes mais aussi, il n'y a aucun lien de causalité entre les deux. En effet, une personne transgenre n'est en rien obligée de passer par une « opération » afin de pouvoir s'identifier en tant que « femme » ou en tant qu' « homme » ou en tant que « personne non-binaire ». En effet, non seulement toutes les personnes transgenres ne désirent pas avoir recours à cette chirurgie mais en plus, il existe une panoplie de chirurgies servant d'alternative à celle de la constitution d'un nouvel appareil génital. Quelle que soit la démarche médicale ou chirurgicale entreprise,

⁴²GENRES PLURIELS & EX AEQUO. Brochure « *Guide de santé sexuelle pour personnes trans* et leur amant.e.s – réduction des risques sexuels liés aux IST/ au VIH.* » Bruxelles, Genres Pluriels ASBL, édition 2019.

le seul but de ces interventions est de permettre à chacun.e d'atteindre son point de confort.

D'autres lacunes font également leur apparition au cours de la prise en charge des personnes trans*. Le rapport de l'IEFH de 2017⁴³ fait l'état de, premièrement, de longs délais d'attente. En effet, la région Wallonne cumule 43,9% de délai en moyenne, la région Bruxelles-capitale, elle, cumule 25,8% et 56,8% pour la région Flamande. 67,4% des hommes trans*, 47,8% des femmes trans* et 33,3% des personnes de genre non-binaire de la population belge considèrent ces longs délais d'attente comme problématiques. Il est clair au vu de ces chiffres que le délai de prise en charge est trop long et nécessite d'être réduit. En tant que futur AS, je pense que c'est également pertinent d'observer que dans ces constats, le délai est ressenti comme long et difficile par les personnes trans* car, dans le cadre d'une relation d'aide, la longueur du délai peut être perçue par la personne comme une volonté voilée de ne pas les aider et de la non-importance de leur situation.

De plus, on observe aussi des avis inquiétants de la part des personnes transgenres autour de la recherche de l'aide. En effet, parmi les 123 participant.e.s de l'étude qui n'ont pas cherché de l'aide et après avoir demandé à ceux-ci les raisons pour lesquelles iels ont ou pas cherché de l'aide, 35,6%, c'est-à-dire, plus d'un.e répondant.e sur trois, déclare ne pas en avoir besoin/ ne pas la souhaiter, 25,8% ont peur de demander de l'aide et 24,2% craignent les préjugés de la part des professionnel.le.s. Au regard de ces chiffres, je m'interroge en tant qu'AS autour des solutions qui peuvent être co-construites afin de rendre la recherche d'aide moins terrifiante et plus inclusive pour les personnes concernées. En l'état actuel, dès le départ, ces personnes vivent difficilement la recherche de prise en charge et sont dans une posture d'extrême vigilance quant à la réaction des professionnel.le.s au regard de leur identité de genre. Cela impacte la relation de confiance car les personnes vont se présenter à leur premier entretien avec une tension et une attente particulière.

⁴³IEFH (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes). « Être une personne transgenre en Belgique : dix ans plus tard. » (en ligne). IEFH. Publié en 2017. (consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <https://igvmiefh.belgium.be/sites/default/files/118_etre_une_personne_transgenre_en_belgique.pdf>

Également, la prise en charge des personnes transgenre n'est pas que sociale, elle est aussi médicale. Sur base du rapport de l'IEFH, les personnes transgenres vivent des expériences négatives dans les soins de santé. On observe que celles-ci concernent un nombre plus grand de jeunes trans* que de seniors trans*, que cela arrive plus fréquemment chez les personnes ayant déjà bénéficié de soins transspécifiques, qui affirment ouvertement leur identité de genre, qui ont été assignées femmes à la naissance sur base de leur sexe femelle et qui sont « peu diplômées ». La réponse à ces expériences adoptée par les personnes est celle de l'évitement, c'est-à-dire, « *éviter certains endroits de crainte d'être agressé-e, menacé-e ou harcelé-e en raison de l'identité ou de l'expression de genre.* » Le rapport fait également état d'une différence entre Wallonie et Flandre en termes du nombre d'expériences et de la localisation des plaintes ainsi que d'une corrélation entre ces expériences négatives et un état de santé général fragile chez la personne trans*.

3. CONCLUSIONS

Afin de conclure ce chapitre, revenons sur ce que nous y avons vu. Tout d'abord, j'ai introduit la transidentité et les terminologies s'y rapportant telles que les termes « transgenre », « cisgenre » et « identité de genre ». Cela m'a permis d'établir les bases de ces concepts pour plus de compréhension du sujet pour la suite de mon travail. Ce que je peux conclure de ces informations, c'est que la transidentité est le ressenti et la reconnaissance intime d'un genre différent de celui assigné à la naissance, dont l'autodétermination doit être respectée mais également, que l'identité de genre est un spectre fluide. De la confusion et de la mauvaise interprétation sont présents chez les personnes cisgenres qui sont en accord avec le genre qu'on leur a assigné.

En lien avec cette partie, j'ai abordé les contextes macrosociaux liés à la transidentité. J'ai donc abordé le contexte dans lequel la transidentité et les personnes trans* évoluent dans le monde, en Europe mais aussi en Belgique. Dans ce dernier, j'ai abordé plus précisément les contextes sociologiques, juridiques et politiques afin d'établir d'autres bases d'informations en expliquant la cisnormativité de notre société belge, les lois concernant l'identité de genre et le paysage politique. Ce que je peux retenir de ces contextes, c'est que la violence augmente en Europe et la situation est critique dans d'autres pays du monde. En Belgique, les personnes transgenres sont obligées d'évoluer dans une société

cis-normée, dans un contexte juridique heureusement en leur faveur et un contexte politique mitigé.

Ensuite, afin de situer la question de la transidentité, j'ai abordé les problématiques générales et sociales telles que la transphobie, la représentation, la santé mentale, la famille, l'école, la police et le travail du sexe. Cette partie n'étant pas exhaustive de la réalité transgenre, ce que je peux tout de même en retenir, c'est qu'être transgenre aujourd'hui signifie subir de la transphobie, une mauvaise représentation publique mais aussi être concerné.e.s par des troubles de santé mentale dus à ces derniers et à des situations problématiques dans la famille, à l'école, à la police et dans le travail du sexe. Aborder les problématiques sociales et générales m'a ensuite permis d'aborder la problématique de la prise en charge, ou non, de la transidentité. Cette dernière, s'exprimant au sein des soins de santé inadéquats et provoquant un non-recours, surtout chez les mineur.e.s transgenres. Dans les cas où il y a de la prise en charge, j'ai remarqué que parfois, la notion de point de confort n'est pas connue et respectée, que la psychologisation des parcours trans* est encore fort présente, que les délais d'attente sont longs, que les personnes osent peu chercher de l'aide et vivent des expériences négatives dans le milieu médical.

Maintenant que je clôture mon premier chapitre, il reste toutefois des questions sans réponses. En effet, j'ai eu l'occasion d'aborder les contextes macrosociaux de la transidentité mais je trouve également intéressant de me pencher à présent sur le contexte de Genres Pluriels et de mon stage pour répondre à des questions qui se présentent à la fin de ce chapitre telles que : comment les personnes transgenres sont-elles prises en charge ? Qu'en est-il de la psychologisation des transidentités ?

Aborder ce contexte permettra de contextualiser un peu plus l'environnement des personnes transgenres mais aussi, d'aborder le milieu associatif au travers de l'association Genres Pluriels, de leurs revendications, de ce qui est mis en place pour le public transgenre, la composition de l'équipe et leurs méthodologies. Ce sera également l'occasion de partager mon expérience de mon stage et de l'association à propos du public transgenre. Ce sont les informations que je tenterai de détailler dans le prochain chapitre.

CHAPITRE 2 : LE CONTEXTE DU STAGE

1. INTRODUCTION

Après avoir parcouru ensemble lors du chapitre précédent les problématiques liées à la transidentité, je vais à présent aborder dans ce nouveau chapitre de mon TFE ce qui concerne le contexte de stage. Dans ce chapitre, je vais donc commencer par expliquer la façon dont Genres Pluriels, association œuvrant à l'accueil et à l'accompagnement des personnes transgenres et intersex(ué)es, s'est construite d'un point de vue chronologique. Pour ce faire, je me suis aidé de mes notes écrites de stage mais aussi de discussions ayant eu lieu avec des professionnel.le.s de GPs ainsi que des sources statistiques et juridiques. Ensuite, j'aborde le contexte dans lequel évolue son public transgenre afin de procurer un sens à l'un des chapitres suivants de ce TFE sur les jeunes transgenres mineur.e.s et majeur.e.s. En effet, j'aborde de façon générale les activités, les logiques et philosophies d'intervention et méthodologies qui sont au service du public transgenre de GPs. Enfin, j'aborde mon expérience personnelle ainsi que mon point de vue critique sur l'organisation de GPs.

Je trouvais en effet cela plutôt pertinent et important d'aborder ce chapitre à ce point-ci de mon travail car cela me donne l'opportunité d'expliquer le contexte de stage dans lesquels les problématiques, vues au chapitre précédent, coexistent, se créent et sont accompagnées. Ce chapitre sert également de lien, de cadre et de propos pour les chapitres suivants.

2. LE CONTEXTE DE STAGE

2.1 La formation de Genres Pluriels :

- Historique de l'association :

Genres Pluriels est une association fondée en 2007 par Londé NGOSSO, Max NISOL et Tanguy PINXTEREN, rejoins plus tard deux autres membres, pour répondre à la nécessité première de rendre visibles les personnes transgenres et intersexuées* mais surtout afin de revendiquer la révision du cadre législatif instauré par la loi du 10 mai 2007 dont j'ai expliqué les détails ci-dessus (et voir annexes) « relative à la transsexualité », concernant le changement de l'enregistrement de sexe des personnes transgenres à l'État civil ». En

effet, tout en représentant une avancée majeure dans la société Belge en matière de reconnaissance et de protection juridique des personnes transgenres car première loi de ce type existante, elle comprenait également des termes jugés pathologisants par les personnes concernées. De plus, pouvoir bénéficier de ce droit obligeait celles-ci à se soumettre à des conditions strictes d'accès, ainsi au regard de la notion de point de confort pleinement définie aujourd'hui, il était évident qu'à ce moment-là de nombreuses personnes se sont retrouvées empêchées d'avoir leur prénom social et leur genre d'usage/de confort reconnus et respectés. L'association propose alors une toute première forme d'accompagnement psychologique, médical, social et juridique des personnes transgenres et intersexuées basé sur l'autodétermination et le respect du genre, du point de confort, et ce, dans un contexte de discrimination et de marginalisation fortement présent.

**INTERSEXE : « Les personnes intersexuées présentent à la naissance des caractères sexuels qui, en raison d'une large gamme de variations naturelles, ne correspondent pas à la définition type du masculin et du féminin, notamment en ce qui concerne l'anatomie sexuelle, les organes reproducteurs ou la disposition des chromosomes. La proportion de la population présentant des caractères intersexués à la naissance est estimée à 1,7%. Soumises à des interventions et à des opérations chirurgicales non nécessaires, pratiquées sans leur consentement, les personnes intersexuées sont en outre souvent montrées du doigt et victimes de discriminations.⁴⁴»*

>< DYADIQUE : « Qualifie une personne « non intersexe », c'est-à-dire, dont les caractéristiques sexuelles répondent aux définitions médicalement établies des sexes « femelle » ou « mâle ».⁴⁵ »

Comme me l'a expliqué mon Maître de Stage, quand GPs a fait ses débuts en tant qu'ASBL en 2007, étant donné que le contexte sociétal et politique proposait très peu de reconnaissance et de protection juridique du public transgenre, l'association était orientée essentiellement vers du militantisme. C'est-à-dire, une recherche de partenaires, de reconnaissance politique via du lobbying intensif, des conférences, des interviews et autres interventions médiatiques. De plus, la communication interne et externe à l'association était très différente de celle que l'on connaît aujourd'hui car elle était

⁴⁴GENRES PLURIELS. « Terminologies ». « *Transgenres & Identités Pluriel.le.s : Accueil, droits, santé, jeunesse, emploi, ... -Tous.tes bien informé.e.s* ». Bruxelles : Genres Pluriels ASBL, 5^{ème} édition, 2020, p. 8.

⁴⁵ Définition composée par l'étudiant.e

influencée, avant tout, par l'objectif de se faire connaître, d'un côté, par les personnes concernées mais aussi, d'un autre côté, par la population générale.

A ce moment-là, la demande de la part du public de GPs était sensiblement plus conséquente qu'à présent, ce qui, selon mon Maitre de Stage, a provoqué beaucoup de frustration chez les bénévoles et les autres collaborateurs car étant limité.e.s dans leurs services par leur manque de moyens. Ils ne pouvaient y répondre sans difficulté et de manière suffisamment efficiente. Ce fut donc un début lent et progressif dont les adaptations s'étalent encore aujourd'hui, 15 ans plus tard. Les véritables améliorations ayant été nombreuses récemment, comme je vous le décris plus loin.

À la suite de sa création légale, l'association essaiera tant bien que mal de rattraper les effets qu'aura eu la loi de 2007 sur les personnes transgenres en leur proposant une alternative à l'unique parcours médicalisé imposé alors par la loi. Comme étant à ses balbutiements, elle débute avec très peu de membres, sans aucun.e travailleur.euse à contrat fixe mais avec seulement que des bénévoles. Cela veut dire, avec très peu de moyens humains, matériels tout comme financiers. Ce n'est que petit à petit que les subsides augmentent et l'association se développe, grâce notamment à des dons de la part de membres de la communauté, du partenariat, des interventions au sein des médias et auprès de la classe politique.

C'est le 25 juin 2017 qu'une victoire majeure est remportée par l'association, faisant sensiblement progresser le contexte juridico-politique et marquant l'évolution de l'association. En effet cette dernière, en partenariat avec de nombreuses autres associations, participe au changement de la loi de 2007 après des années d'interventions à l'échelle sociétale et politique. La loi est votée en 2017 et rentre en vigueur en 2018. Une loi qui mettra fin à la psychiatisation, à la médicalisation et à la stérilisation forcée des personnes trans* en déclarant qu'à compter de l'entrée en vigueur de la loi, ce n'est plus le corps biologique ou l'assignation de naissance qui détermine le genre, mais au contraire, l'identité de genre.

De plus, au fur et à mesure que l'association faisait des avancées en matières juridiques et sociales, le contexte sociétal a également évolué vers celui que l'on connaît aujourd'hui. Ce qui a fait évoluer les mentalités également, ce sont notamment les lois de 2007 et 2017 mais aussi les interventions sensibilisantes auprès de la population, des autres organisations, institutions fédérales et politiques.

En 2016, alors que l'association compte enfin ses premier.ère.s salarié.e.s, ces dernier.ères sauf Max Nisol, le co-fondateur de l'association, sont forcée.s d'être licencié.e.s suite à un manque de subside⁴⁶. En effet, à la suite du subventionnement insuffisant du projet « Trans* j'avance pour la diversité des genres », des difficultés financières sont intervenues au deuxième semestre de cette année. Un appel à l'aide sous forme de conférence visant à sensibiliser les pouvoirs publics ainsi que les partenaires associatifs et militants s'est alors tenue le 16/09/2016. L'appel porte ces fruits et permet l'afflux de dons records et le renouvellement pour les années suivantes de l'agrément pour déduction fiscale.

Une autre amélioration majeure se crée entre 2018 et 2019. Je parle bien ici de la création du Réseau Psycho-Médico-Social Trans* et Inter* Belge (RMPSTIB). L'objectif étant de former d'autres milieux professionnels aux thématiques des genres et des sexes et d'étendre le réseau de GPs afin de pouvoir diminuer sa charge de travail en réorientant son public vers des contacts formés et sensibilisés. Que ce soient des plannings familiaux, des écoles, la police, des assistant.e.s sociaux.ales, des chirurgien.ne.s, des psychologues, des sexologues, etc. L'objectif étant aussi de respecter, non seulement, le droit que chaque personne possède d'avoir droit à une information complète et vérifiée mais aussi le droit à son autodétermination et le droit du patient au travers duquel toute personne à le droit d'exercer son droit d'aller consulter qui iel veut. Entre 2022 et 2023, se concrétise le projet de la « Maison Arc-en-ciel de la santé » (MACS). GPs s'associe avec d'autres associations de santé publique et LGBTQIA+, les objectifs étant de resserrer le lien entre les associations de ce même secteur accueillant un public similaire mais aussi de proposer une seule et même adresse pour permettre au public LGBTQIA+ de se rassembler dans un endroit convivial garantissant leur sécurité, leur liberté d'expression et de rassemblement.

⁴⁶GENRES PLURIELS. « Rapport d'activités 2016 » (en ligne). *Genres Pluriels*. Publié en 2017. (consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <https://www.genrespluriels.be/IMG/pdf/rapport_annuel_2016.pdf>

2.2 Genres Pluriels à la loupe :

A) Que prévoit l'organisation pour le public? :

Comme brièvement expliqué dans l'historique de l'association ci-dessus, Genres Pluriels est une ASBL accueillant, protégeant et accompagnant entre autres, les personnes transgenres. Les missions de l'association sont de « *soutenir et visibilitéer les personnes trans et intersexuées, sensibiliser, informer, former, dépathologiser les transidentités, favoriser l'accès à des soins de santé respectueux et non-discriminants, améliorer le cadre législatif vers un respect des droits humains fondamentaux et de l'autodétermination* ⁴⁷ ».

L'ASBL s'appuie aussi sur un cadre composé des revendications suivantes : l'utilisation de terminologies respectueuses, la dépsychiatisation/dépathologisation des transidentités et des intersexuations, l'amélioration de l'accès aux soins de santé, la révision du cadre législatif belge aux différents niveaux de pouvoir et une véritable politique institutionnelle de sensibilisation aux question transidentitaires. Genres Pluriels s'est donc organisée de sorte à remplir ces missions et revendications, que ce soit au niveau de son cadre, de son fonctionnement, de ses moyens, de ses actions, de son équipe, etc.

Chez GPs, les personnes transgenres évoluent alors dans le contexte suivant : il est mis à leur disposition plusieurs possibilités de se faire accompagner. La première, individuelle, se fait au travers des accueils et entretiens psycho-médicosociaux individuels (sur prise de rendez-vous par mail). Ceux-ci se font à la demande de la personne, auprès d'un.e psychologue, d'un.e sexologue ou d'un.e sexothérapeute. Les professionnel.le.s de l'association peuvent également aider aux démarches administratives, de soins de santé ou de demandes d'asile mais aussi, par exemple, rendre visite et accompagner des personnes transgenres détenues dans les établissements pénitentiaires belges.

Les autres possibilités, en groupe, se font au travers des permanences sous forme de rassemblement social dans un bar, de trois sortes de groupes de paroles (tous les 3èmes samedis sauf exceptions) ou des ateliers de sensibilisation, des ateliers de féminisation, des ateliers « Drag King », des ateliers jeunes ou des formations pour les professionnel.le.s. Les ateliers et les formations sont ouverts aux personnes transgenres, intersex(ué)es et tout autre public, périodiques et sur demande individuelle.

⁴⁷GENRES PLURIELS. « Les statuts de Genres Pluriels » (en ligne). (consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <https://www.genrespluriels.be/IMG/pdf/17070952-modif.pdf>

Afin de prendre en charge la demande, le public et l'organisation des activités, Genres Pluriels s'est constituée en une large équipe de travailleurs et de bénévoles. Actuellement, l'équipe principale compte six équivalents « temps-plein », incluant les contrats à mi-temps et quart-temps. L'équipe centrale est composée de psychologues, sexologues, d'un employé administratif, d'un comptable et d'une personne chargée de la communication. Tous.les membres se rencontrent à l'occasion d'assemblées générales, réunions de staff (tous les lundis sauf exception), réunions de l'OA (Organe d'Administration) et de « Groupes de Travail » (formations, législation, média, santé, etc.) durant lesquels iels discutent à propos de l'organisation et du planning, entre autres, des formations, des ateliers de sensibilisation, de la communication des événements au public. De plus, l'équipe est partiellement composée de personnes se définissant iels-mêmes transgenres, ce qui favorise la relation de confiance mais aussi le nombre de personnes transgenres venant à GPs, car les membres de l'équipe sont iels-mêmes concernées par les mêmes problématiques.

Du point de vue législatif, l'association est composée de membres effectifs.ves dont le minimum est fixé à trois, de membre adhérent.e.s et de membres donateur.ices. Tous.les membres doivent se conformer aux statuts et à la Charte des membres de l'association. Cette Charte des membres est soumise au contrôle du Conseil d'administration. Concernant l'Organe d'Administration (OA), les membres effectifs.ves et les membres fondateurs.ices y ont le droit de vote. Au contraire, les membres adhérent.e.s n'y ont pas droit. À ce propos, l'OA est le pouvoir souverain de l'association, dont les pouvoirs légaux sont attribués par la loi. Tout ce qui ne relève pas de la compétence de cette assemblée est alors pris en charge par le Conseil d'administration. L'Assemblée générale de l'association se charge de s'occuper de plusieurs actions telles que réclamer une cotisation annuelle non remboursable et décider de l'exclusion, la démission ou de la suspension des membres.

Genres pluriels dispose également d'un réseau, ce dernier faisant donc tout autant partie du dispositif et du contexte d'accompagnement des personnes transgenres. Ce réseau est

composé des associations LGBTQIA+, MOGAI⁴⁸, féministes et généralistes mais aussi de tous les acteurs sociaux, en particulier, les professionnel.le.s du secteur psycho-médico-social, de l'emploi, du droit, de l'éducation et des médias. En collaboration étroite avec les administrations et pouvoirs publics. GPs peut également compter sur son RMPSTIB et des interactions au niveau local, national voire international. Au niveau territorial, Genres Pluriels possède des antennes dans la plupart des grandes villes de Wallonie (Charleroi, Mons, Liège, Ottignies, Verviers) au sein desquelles des entretiens individuels s'effectuent aussi, afin de favoriser et d'étendre l'accès à l'accompagnement de GPs au public francophone isolé de Wallonie.

Enfin, afin de se rendre compte d'un point de vue statistique de l'impact positif qu'a l'organisation de GPs sur son public et dans la reconnaissance de la transidentité, je me suis penché sur le rapport d'activité de 2021⁴⁹ (celui de 2022 n'ayant pas encore été publié). Au cours de cette année-là, Genres Pluriel a sensibilisé, informé et formé un total de 1827 personnes, ce qui représente un pic en comparaison des années précédentes au cours desquelles le chiffre se situait entre 1500 et 1700 personnes. Une différence est également observable au niveau des entretiens et de la demande, dont l'augmentation soudaine s'effectue entre 2015 et 2017 : en 2021, 1170 personnes ont participé aux entretiens psycho-sociaux sur une demande de 1620 au total. En comparaison, en 2010, la demande de suivi ne dépassait pas 100 personnes dont 50% était présente aux entretiens. Rien qu'en dix ans d'existence, **18 486 personnes** ont été suivies, sensibilisées et informées.

Ce que ces chiffres ci-dessus nous disent du contexte dans lequel la transidentité et les personnes trans* sont prises en charge à Genres Pluriels, c'est que d'une part, la demande est très forte, ce qui fait de Genres Pluriels une association importante et pertinente dont le travail effectué rencontre les besoins de son public de manière qualitative.

Ces chiffres peuvent également être expliqués par les logiques et philosophies d'interventions présentes à GPs et les moyens financiers mis à disposition. L'intervention

⁴⁸Note de l'étudiant.e : Initiale de «*Marginalized Orientations, Gender Identities and Intersex*» qui signifie : Orientations sexuelles, identités de genre marginalisées et intersexes.

⁴⁹GENRES PLURIELS. « Rapport d'activités 2021 » (en ligne). *Genres Pluriels*. Publié en 2023. (consulté en mai 2023). Disponible sur le web :

<https://www.genrespluriels.be/IMG/pdf/genres_pluriels_rapport_d_activites_2021.pdf>

auprès des personnes transgenres s'effectue donc à GPs dans, selon moi, une optique générale de mise en valeur des droits LGBTQIA+, politiquement orientée à gauche mais aussi afin de donner toutes les informations possibles afin que les personnes soient dans la capacité de prendre un choix éclairé et ce, dans une optique d'autodétermination, d'accueillir un public marginalisé et permettre les libertés individuelles. Les philosophies d'intervention à l'origine de GPs sont d'offrir un espace sécurisant, permettre l'expression orale du vécu transidentitaire et l'autodétermination, protéger le public, permettre un rassemblement ainsi que le partage d'expériences mais aussi donner accès au public à son réseau psycho-social formé aux questions transidentitaires et viser l'autonomisation des personnes.

Ces logiques et philosophies d'intervention s'illustrent dans « *la lutte contre les mécanismes de sexisme, d'hétérosexisme et d'hétéronormativité, à l'origine des discriminations qui s'exercent à l'encontre des minorités tant d'identités de genres, de variations sexuelles que de préférences sexuelles.*⁵⁰ » mais aussi dans la sensibilisation des pouvoirs publics, des administrations, des professionnel.le.s et dans l'information et les actions visant à sensibiliser un public le plus large possible.

De plus, GPs peut compter, en théorie, sur des subventions de la part de nombreux pouvoirs publics tels que la Région de Bruxelles-Capitale, la Région Wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française, la Ville de Bruxelles et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Les subventions sont calculées sur base du rapport d'activité remis par l'association chaque année. Cependant, aujourd'hui, GPs ne dispose en réalité que des subsides pour des appels à projet mais pas de subsides structurels, ce qui ne permet pas de garantir la sûreté d'emploi et la bonne continuité de l'association dans la durée. GPs déposent donc chaque année de nouveaux dossiers d'appels à projet, dans l'espoir de recevoir ces subsides structurels.

B) Quelles sont les méthodologies utilisées ?

⁵⁰GENRES PLURIELS. « Les statuts de Genres Pluriels » (en ligne). (consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.genrespluriels.be/IMG/pdf/17070952-modif.pdf>>

- Les méthodologies générales :

À Genres Pluriels, comme expliqué dans la partie sur la présentation de l'association du chapitre précédent, j'ai fait l'expérience de la méthodologie individuelle. La méthodologie individuelle peut être définie comme étant une méthodologie utilisée à l'échelle individuelle dans le but d'accompagner une personne dans les aspects précaires de sa situation et de contribuer à ce que sa situation se rétablisse vers le point de confort qu'il désire atteindre. À GPs, cette méthodologie est essentiellement utilisée dans les entretiens. Les professionnel.le.s avec lequel.le.s j'ai assisté à des entretiens utilisaient cette méthodologie au travers de plusieurs postures que l'on retrouve aussi dans le travail social comme l'empathie, la reformulation, l'écoute active et demander l'avis de la personne sur les changements qu'il aimerait entreprendre. Certaines postures de méthodologie individuelle étaient cependant propres au contexte de Genres Pluriels : demander le prénom social, demander le pronom et l'accord ou encore demander si la personne est à l'aise de se confier en présence d'un.e stagiaire. J'ai eu le sentiment que dans certains cas, cette méthodologie aidait grandement les personnes transgenres à se mettre à l'aise, à faire confiance et de se sentir écouté.e.s. Dans d'autres cas, si les personnes étaient nerveuses ou stressées, ils avaient plus de difficultés à se sentir en sécurité, ce qui était visible dans leur non-verbal.

La méthodologie de groupe, elle, peut être définie comme étant une méthodologie utilisée à l'échelle d'un groupe de personnes aux caractéristiques communes au niveau de leur vécu. À GPs, cette méthodologie est essentiellement utilisée dans les groupes de paroles adressés aux personnes trans*, leurs partenaires et leurs proches. Au cours du groupe de parole s'adressant seulement aux personnes trans* auquel j'ai eu l'opportunité de participer, j'ai noté que cette méthodologie de groupe s'effectuait principalement sur une obligation de non-mixité, c'est-à-dire, que seules les personnes se définissant comme transgenres peuvent y participer.

La non-mixité est une méthodologie de groupe générale qui permet aux personnes trans* de se retrouver en présence de personnes aux vécus similaires, de partager leurs opinions avec des personnes informées et concernées qui peuvent y réagir positivement, de passer un moment riche en échanges dans un environnement sécurisant. J'ai noté que cela avait également un effet positif sur les personnes qui, au premier abord, sont réservées et silencieuses car ils se sont progressivement senties à l'aise dans cet environnement et se

sont incluses dans les discussions par la suite. Ce qui, à mon sens, n'aurait pas eu lieu si cela n'avait pas été un groupe seulement composé de personnes queer.

La non-mixité n'est pas la seule méthodologie utilisée en groupe par les professionnel.le.s. Similaire à l'individuel, les autres méthodologies utilisées à GPs en groupe sont l'empathie, la reformulation mais d'autres postures m'ont semblées importantes au sein du groupe comme l'écoute active, le respect, le respect de la parole de chacun.e, l'acceptation d'une possible divergence d'opinion, le respect du prénom social et du pronom.

Enfin, la méthodologie communautaire est également présente à Genres Pluriels. Cette dernière peut être définie comme étant une méthodologie utilisée à l'échelle d'une communauté, de la population ou de la société, dans le cadre d'une activité ou d'un projet initié par les personnes concernées, dans une dynamique ascendante vers les sphères politiques, publiques et autres domaines professionnels. À GPs, cette méthodologie se retrouve au sein des ateliers de sensibilisation, des formations professionnelles et dans tout ce que GPs entreprend en matière d'évènements et d'interventions politiques, publiques et médiatisées comme le festival « Tous les genres sont dans la culture », au travers d'actions auprès des pouvoirs publics, des manifestations publiques de soutien, la participation à des conférences et leur organisation, des colloques, des séminaires, des émissions de radio et de télévision, des ateliers, des débats, des manifestations, des projections de films, des expositions, des spectacles, des performances ou des lectures critiques.

Enfin, comme les méthodologies ne sont jamais figées, il arrive que des actions et des projets se situent à cheval entre plusieurs méthodologies et passent d'une méthodologie à l'autre. Dans le cas de Genres Pluriels, je peux citer les entretiens individuels qui peuvent déboucher sur une participation des intéressé.e.s aux groupes de paroles. Les méthodologies individuelles et de groupe sont donc utilisées pour ces personnes. De plus, des personnes présentes à une séance de groupe ont la capacité de constituer un projet communautaire pour le reste du public sur base des idées et remarques émergentes de leurs débats.

- Les méthodologies d'accueil et d'entretien :

Concernant les entretiens individuels, ceux-ci se passent en présence d'un.e professionnel.le, psychologue de formation, parfois spécialisé.e en sexologie ou sexothérapie. À titre personnel je n'ai mené que quelques entretiens seul vers la fin de mon stage. Bien entendu j'ai pris des notes écrites lors de chaque entretien afin de dresser des rapports à mon accompagnateur de stage. C'est d'ailleurs sur base de ces notes que je développe les informations suivantes mais aussi les informations du chapitre 4 sur les situations rencontrées chez les jeunes mineur.e.s et majeur.e.s transgenres.

Comme toute organisation, institution ou association accueillant un ou plusieurs publics avec chacun leurs spécificités, Genres Pluriels utilise une méthodologie d'accueil propre à son lieu, son cadre et ses valeurs. De ce que j'ai observé et vécu, l'accueil à GPs est coloré par des valeurs sociales humaines et inclusives. En effet, la discipline qui prévaut dans l'accueil c'est le respect de l'autodétermination de la personne, notamment en matière d'identité et d'identification au travers du prénom et des pronoms choisis, et le respect de l'identité de genre de la personne. Cela s'inscrit verbalement, dès le début de l'entretien ou de tout autre activité accueillant un public par ailleurs, au travers de la question « quel est ton prénom ? », « quel est le pronom et l'accord que tu utilises ? ». De cette façon, les professionnel.le.s de GPs s'assurent que les personnes qu'iels accueillent en entretien soient reconnues et accueillies en accord avec leur point de confort.

De plus, j'ai fait l'expérience en matière d'accueil et d'entretien d'autres méthodologies telles que celle de poser le cadre dès le début, surtout s'il s'agit du tout premier entretien pour la personne. Poser le cadre signifie expliquer l'association aux personnes, les revendications, les valeurs mais aussi les modalités de l'entretien. Ces modalités concernant aussi les personnes car celles.eux-ci, si iels ne se sentent pas à l'aise, iels ont le droit d'exprimer leur inconfort et d'arrêter l'entretien à tout instant. De plus, il est courant qu'au début de l'entretien, le.la professionnel.le prenne le temps de faire connaissance, demande à la personne quelles sont ses attentes, ses questionnements éventuels mais aussi ses connaissances/représentations autour des sujets abordés par la suite.

Au travers de ces différentes méthodes, les professionnel.le.s de GPs s'assurent que les personnes reçoivent toutes les informations utiles et nécessaires à la suite de leur

accompagnement si iels désirent le poursuivre, qu’iels se sentent libres de mener l’entretien comme iels le souhaitent et se sentent inclus. Demander les représentations permet aussi de situer où la personne se trouve dans son questionnement et quelles sont les informations qu’il faut compléter ou déconstruire. Les derniers aspects méthodologiques expliqués ci-dessus sont des méthodes fondamentales utilisées à GPs et dans le travail social général qui permettent donc de mettre la personne au centre en tant que sujet de l’entretien. Par ailleurs, un outil pédagogique d’intervention fort utilisé lorsque la personne se questionne mais n’a pas de repères terminologiques dans son vocabulaire pour nommer plus facilement ce qu’elle ressent est le schéma vu dans la partie sur les identités de genres.

L’accueil et les entretiens se basent sur une méthodologie de confidentialité. Cela signifie que les personnes qui viennent à GPs sont assurées que les informations sensibles les concernant comme leur identité de genre, la raison de leur venue et les informations qu’iels partagent en entretien vis-à-vis de leurs situations sont tenues secrètes par les professionnel.le.s qui les reçoivent. L’usage de cette méthodologie est propre au travail social général car elle permet de favoriser un climat de confiance et de sécurité autour des personnes et, par conséquent, d’entretenir la relation de façon positive.

Enfin, en respect de leurs valeurs sociales et des missions de l’association, les professionnel.le.s de Genres Pluriels utilisent la reformulation, l’écoute active, l’empathie mais aussi le principe d’information. Ce dernier signifie que tout personne à le droit d’avoir accès à une information complète et que GPs a l’obligation de la leur donner. Cette dernière est attestée par une feuille de liaison permettant le lien entre les professionnel.le.s GPs et les autres qui vont prendre en charge les personnes, médicalement par exemple. L’utilisation de cette méthodologie permet de s’assurer que les personnes aient accès à l’information et ont leur droit fondamental d’être informées de la façon la plus complète et adaptée possible. De cette manière, les personnes informées disposent de plus de ressources et d’outils dans les démarches qu’iels entreprennent par la suite.

C) Quelle a été mon expérience de l'organisation ?

Comme je l'ai abordé dans mon introduction générale, je retiens de mon expérience de stage de nombreux questionnements autour du travail social de 1^{ère} ligne en milieu associatif et la contribution de l'AS dans les situations vécues par les personnes transgenres qui sont à l'origine de la démarche de recherche de mon travail.

Également, je retire quelques observations et questionnements au sujet de la psychologisation du public induite par l'absence d'un.e assistant.e social.e dans l'équipe pluridisciplinaire. Bien entendu, cette absence n'est pas volontaire car elle s'explique simplement par un manque de subsides suffisants pour engager une personne possédant un diplôme d'AS. Entre-temps, l'équipe n'est que composée de psychologues et sexologues. Seul.e.s quelques professionnel.le.s se sont d'elleux-mêmes auto-formées à prendre en charge le public de la façon dont un.e assistant.e social.e le ferait.

L'équipe étant donc essentiellement formée de psychologues, il est intéressant selon moi de se demander si les problématiques et les situations amenées par le public ne sont pas perçues que du point de vue psychologique et donc induirait de la psychologisation ? D'un autre côté, je l'ai abordé dans le chapitre précédent, la transidentité se réfère au vécu intime de l'identité de genre, il est donc normal que cela soit pris en charge par de la psychothérapie. D'autre part, les situations ne comportant que rarement une dimension psychologique mais aussi sociale, il est fondamental que les professionnel.le.s soient tous.tes formées à prendre en charge cette dimension sociale soit, que la dimension sociale soit incluse lorsqu'un.e assistant.e social.e fera partie de l'équipe dès que les subsides le permettront.

L'absence d'un.e assistant.e social.e lors de mon stage m'a amené à réaliser une visite dans une autre association LGBTQIA+ : « Tels Quels ». À l'occasion d'un entretien avec un.e assistant.e social.e de cette association, j'ai eu l'opportunité de venir questionner leur organisation, notamment au sujet de la place des assistant.e.s sociaux.ales en milieu associatif et de l'influence possible de la présence d'un.e assistant.e social.e sur son public, le même public qu'accueille d'ailleurs Genres Pluriels. En effet, cela m'intéressait de connaître son positionnement et cette réalité que je n'avais pas rencontré durant mon stage.

Les éléments que je retire de cet entretien sont que, premièrement, la présence d'un.e AS dans l'équipe d'une association LGBTQIA+ influence très peu le type de public, c'est-à-dire, il y a autant de personnes transgenres en situation précaire venant chez Tels Quels qu'à GPs. Par contre, les assistant.e.s sociaux.ales de Tels Quels, n'ayant pas été formés aux questions transidentitaires dans leurs études se voient contraintes de souvent réorienter leur public vers GPs, dont l'équipe semble plus à même de prendre en charge les personnes trans* de manière plus spécifique. Deuxièmement, le public de chez Tels Quels concerne les personnes LGBTQIA+ en général, là où au contraire GPs reçoit sensiblement plus de personnes transgenres. Selon moi, cela s'explique par le fait que GPs ne s'occupe que des questions d'identités de genre et de sexes, là où Tels Quels est, au contraire, une association LGBTQIA+ généraliste. GPs réoriente d'ailleurs les personnes vers Tels Quels concernant les questions des orientations sexuelles et romantiques. D'autre part, selon les dires de l'assistant.e social.e, les psychologues semblent être négativement connotés parmi le public LGBTQIA+, surtout parmi les seniors qui préfèrent alors s'adresser à un.e AS. Au regard de ces informations, il est évident que la présence ou non d'un.e assistant.e social.e dans une équipe pluridisciplinaire d'une association pour un public LGBTQIA+ influence les sous-catégories de public qui s'y retrouvent.

3. CONCLUSIONS

Au long de ce chapitre, nous avons eu l'occasion de comprendre le contexte d'une association au travers de mon expérience de stage, à Genres Pluriels dans ce cas-ci, et cela m'a permis d'une part de situer l'accompagnement dans le milieu associatif du public transgenre au travers de l'organisation que GPs mets en place pour son public et d'autre part, d'aborder ma propre expérience de cet accompagnement et du contexte organisationnel.

Ce que je peux retirer de la présentation détaillée GPs, de l'explication de leurs méthodologies et de mon point de vue en tant que futur AS, c'est que Genres Pluriels met à disposition de son public un environnement propice à son épanouissement et permet de rencontrer sa demande de manière qualitative en respect de leurs missions, revendications et logiques d'intervention, et ce, grâce à l'utilisation de méthodologies inclusives et sociales. D'autre part, l'absence d'un.e AS dans l'équipe a été l'objet de questionnements intéressants autour de la psychologisation involontaire du public et de la plus-value ou non de la présence d'un.e AS pour le public trans* et LGBTQIA+. Ce qui,

en somme, s'est révélé plus nuancé qu'il n'y paraissait grâce à l'approche par une autre association.

Les informations récoltées dans ce chapitre ont été utiles à ma question de recherche car elles ont permis de situer la question de la transidentité dans le contexte de Genres Pluriels. Contextualiser ce travail de recherche est ce qui était, selon moi, fondamental lorsqu'il s'agit d'évoquer la transidentité car cela permet aux lecteurs.ices d'en être informées et d'en prendre conscience avant que les chapitres plus spécifiques ne soient abordés. De plus, cela sera utile en tant que clés de compréhension pour les autres chapitres sur les jeunes transgenres et la contribution de l'AS.

Enfin, maintenant que nous avons abordé les contextes entourant la transidentité, notamment chez Genres Pluriels, il me semble qu'aborder les méthodologies soit la prochaine question qui soit pertinente de se poser. En effet, même si GPs a été présenté dans ce chapitre ainsi que mon expérience de son organisation, des questions restent sans réponses telles que : Quelles ont été mes limites et mes freins méthodologiques ? Comment ce travail de recherche a-t-il été pensé ? Il me semble important qu'aborder ma méthodologie personnelle d'un point de vue technique puisse donc apporter des éléments de réponse. Ce sera donc l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIES

1. INTRODUCTION

Nous entrons à présent dans un nouveau chapitre de mon TFE. Comme vous l'avez lu dans son titre, ce chapitre aborde tout ce qui concerne la méthodologie de recherche utilisée pour ce TFE. Que ce soit, par exemple, les méthodologies de recherche vis-à-vis des informations et des ressources qui m'ont aidé à couvrir la thématique de la transidentité mais aussi les situations sociales rencontrées par les jeunes transgenres et la contribution de l'AS, les sujets des chapitres suivants. Ce troisième chapitre de mon travail se déroule comme suit. À la suite de cette introduction, le premier sous-chapitre va s'intéresser plus en détail à la méthodologie autour des moteurs de ma collecte d'informations telles que mes observations du travail psycho-social à GPs, mes supports d'entretiens ou la

littérature scientifique. Le second sous-chapitre, lui, s'intéresse à ce que je considère comme étant les limites rencontrées durant la création de ma question de recherche et de la structure de mon TFE. Enfin, je clôture ce chapitre avec une courte conclusion car ce chapitre n'apporte pas de réponses spécifiques à ma question de recherche.

La raison pour laquelle j'ai inclus un chapitre « méthodologies » à ce point de mon travail est la suivante. Je pense qu'inclure un chapitre « méthodologie » telle que celui-ci à ce point de mon travail est pertinent car je me dois d'expliquer la méthode avec laquelle j'ai construit mon raisonnement et de présenter les supports sur lesquels je me base ainsi que les limites que j'ai rencontrées avant d'aborder les chapitres suivants. Ces derniers ne vont alors pas sans des explications méthodologiques préalables pour leur donner un contexte.

2. Méthodologies du TFE :

Tout d'abord, ce que j'entends par méthodologie, c'est la manière de procéder et de réfléchir, en accord avec des principes déontologiques et sociaux. C'est le chemin de recherche parcouru. C'est aussi, du point de vue du travail social, une façon de procéder et d'approcher les situations avec le public et le.e travailleur.euse social.e afin d'effectuer des interventions et des changements menant vers le point de confort souhaité. Dans ce cas-ci, je me centre plutôt sur la méthodologie de recherche que sur la méthodologie de travail social qui est expliquée dans d'autres chapitres.

2.1 Méthodologie de recherche :

Pour commencer, avant d'écrire mon travail ou même de construire sa question de départ, je possédais déjà des ressources avec lesquelles débiter ma méthode de recherche. En effet, j'avais en ma possession, des notes et des observations écrites d'entretiens individuels auxquels j'ai assisté et participé. Je me suis vite rendu compte que ces notes allaient m'aider à décortiquer des situations sociales et c'est la raison pour laquelle mon TFE s'articule autour de ces dernières. De plus, je possédais l'expérience, non négligeable, d'un stage de 3^{ème} année ainsi qu'un savoir riche au sujet de l'association et du public, provenant de mes discussions avec des membres de GPs, qui m'a servi dans la construction de plusieurs chapitres

Comme abordé dans mon introduction générale, je me suis posé, au long de mon stage, de nombreux questionnements au sujet de la place d'une AS dans une équipe essentiellement composée de psychologues de formation. De là qu'est partie mon envie de me pencher sur le sujet et de penser la contribution d'une AS à Genres Pluriels. C'est pourquoi, je me suis ménagé des temps de lecture afin de regrouper, de la littérature scientifique et autres articles, venant de la bibliothèque et en ligne, à ce sujet afin de me préparer au mieux à l'écriture de mon TFE.

Enfin, étant donné que j'ai assisté à de nombreux entretiens individuels, je pris le parti de me focaliser donc, dans mon travail et dans son chapitre 4, sur la méthodologie individuelle afin de rester en cohérence avec mon expérience de stage, les entretiens et interventions individuelles dont j'ai été témoin. Cependant, il me semblait tout autant légitime d'aborder les méthodologies de groupe et communautaires, étant donné que GPs intervient aussi à ces échelles-là. En effet, les personnes transgenres, nous l'avons vu dans les chapitres précédents, vivent autant de situations problématiques individuelles que macrosociales.

2.2 Limites et freins méthodologiques rencontrés :

Lorsque nous utilisons une ou plusieurs méthodologies, il est fréquent que nous fassions face à des enjeux mais aussi des freins ou limites méthodologiques, parfois très complexes à identifier. Ce que j'entends par freins et limites méthodologiques, ce sont les éléments qui nous empêchent de façon permanente ou temporaire de parvenir aux objectifs poursuivis par notre méthodologie mais aussi les situations dans lesquelles les méthodologies atteignent les limites de leur champ d'action.

Pour cette partie concernant ma méthodologie, je pense qu'il est important et pertinent de vous faire également part de la méthodologie avec laquelle j'ai construit mon sujet, avec laquelle j'ai abouti à ma question de recherche et à la construction de ce Travail de Fin d'Études. Durant le processus de création et de mes réflexions au sujet de ma thématique générale et de ma question de recherche, ma méthodologie a été de commencer par analyser, depuis un point de vue très large, mon stage en poursuivant plusieurs pistes différentes étant donné la richesse de mon expérience de stage et j'ai, bien entendu, dû me séparer progressivement de nombreuses pistes. Tout d'abord, chez GPs,

l'objectif premier est par exemple, d'accueillir et accompagner les personnes transgenres et intersex(ué)es. Il m'a donc fallu choisir entre ces deux publics principaux. J'ai choisi de me concentrer sur les personnes transgenres, également pour les raisons que je vous ai décrites dans mon introduction mais aussi car, concernant les personnes intersex(ué)es, j'ai eu très peu d'expériences et de contacts avec ces dernières par rapport au public transgenre. Aussi, un.e des membres de l'équipe de GPs m'a conseillé de ne pas aborder les personnes intersex(ué)es en tant que sujet principal car, leur combat de visibilité à l'échelle politique débutant seulement par rapport aux personnes transgenres dont les situations politiques et juridiques sont plus avancées, il n'y aurait pas eu la même quantité de littérature scientifiques et sociales à leur sujet. Ce sont les autres raisons pour lesquelles les questions transidentitaires sont au centre de mon travail.

Également, au départ du processus de précision de mon sujet et de ma question de recherche, ma méthodologie a été de m'interroger sur le public que j'avais eu l'occasion de côtoyer et sur les problématiques dont j'avais été témoin sur mon lieu de stage tels que : les personnes transgenres en demande d'asile, l'isolement ressenti par le public et les travailleurs de Genres Pluriels, la prévention des soins de santé sexuelle trans-spécifiques, les méthodologies, ce qui est prescrit et informel sur mon lieu de stage, la juridiction, les transitions, la prise d'hormones, etc. Mon intérêt se portant sur de nombreux sujets différents et importants, ma méthodologie a été de prendre la décision de me limiter à un seul sujet et c'est celui dont je vous parle dans mon travail qui s'est défini. Je pense qu'il y avait beaucoup plus d'avantages que chez d'autres sujets, à aborder le travail social au travers de situations sociales vécues par des jeunes. Également, par manque de temps, de maîtrise et d'expériences personnelles vis-à-vis de certains sujets, j'ai été contrainte de rapidement prendre la décision de m'orienter vers le sujet actuel et la question de recherche définitive de ce TFE et d'en abandonner d'autres.

3. CONCLUSIONS

Pour conclure ce chapitre, revenons sur ce que nous y avons vu. Premièrement, j'ai expliqué la manière dont j'ai procédé dans ma collecte d'informations qui pourraient se trouver utiles et pertinentes dans la construction de ce TFE. Ce que nous pouvons retirer de cette partie, c'est que d'une part, cela m'a pris du temps mais j'ai réussi à rassembler

les supports et les sources nécessaires à étoffer mon questionnement et que j'ai pu compter sur mon expérience de stage, mes notes écrites d'entretien et d'une préanalyse de la thématique. Ensuite, en seconde partie, j'ai pris la décision d'aborder les limites vécues lors de la construction de ma question de recherche et de mon travail afin d'expliquer le processus méthodologique derrière ce TFE, de lui donner un contexte et ainsi de le rendre sensiblement plus pertinent. Ce que nous pouvons retenir de cette partie, c'est que j'ai progressivement été contraint, par manque de temps, d'informations, de maîtrise ou d'expérience vis-à-vis de certains sujets, à choisir un sujet plutôt qu'un autre. La contribution de l'AS dans des situations sociales vécues à GPs s'est alors vite imposée à moi comme une évidence.

À présent que nous avons abordé les chapitres sur la thématique de la transidentité, le contexte de stage et mes méthodologies, il nous reste à répondre à la première partie de ma question de recherche et de rentrer dans le vif du sujet de ce travail. Le prochain chapitre va donc se consacrer aux situations sociales vécues par les jeunes transgenres mineur.e.s comme majeur.e.s suivi.e.s par Genres Pluriels.

CHAPITRE 4 : SITUATIONS SOCIALES VÉCUES PAR LES JEUNES TRANSGENRES SUIVI.E.S À GENRES PLURIELS

1. INTRODUCTION

Nous voilà arrivés au chapitre que je nomme « cœur » de mon travail de fin d'études. En effet, dans ce chapitre, j'aborde en détail des situations sociales vécues par les jeunes transgenres auxquelles j'apporte des exemples de situations vécues en entretien à Genres Pluriels. Cette partie est donc purement descriptive mais elle sert à comprendre les situations vécues de façon plus compréhensible et concrète mais aussi à répondre à ma question de recherche. J'opère également une distinction entre majeur.e.s et mineur.e.s car, juridiquement et socialement, iels ne sont pas pris en charge de la même manière, ne vivent pas les mêmes problématiques de la même manière et ne possèdent individuellement pas les mêmes ressources et moyens. Dans ce travail, ce que j'entends donc par « mineur.e.s » concerne les personnes âgées entre 10 et 18 ans et « majeur.e.s » concerne les personnes âgées de 18 à 30 ans, avec une limite à 30 ans car je me concentre

seulement sur les jeunes et non les adultes dans ce travail. Ensuite, j'explique et analyse la manière dont GPs les prend en charge car ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'AS que Genres Pluriels ne conseille ni ne contribue à accompagner son public sur des questions sociales. Cependant, seulement quelques psychologues de formation qui ont une longue expérience du travail social savent prendre en charge les aspects sociaux à GPs. Il est donc intéressant de voir leur manière de travailler avant d'aborder dans le chapitre suivant, la manière dont un.e AS contribuerait à accompagner ces jeunes grâce aux méthodes propres d'un travail d'AS.

Ce chapitre se situe à ce niveau-ci de mon travail car les chapitres précédents permettent de l'introduire en décrivant les problématiques sociales, les contextes macrosociaux et de GPs et des méthodologies mais aussi car ce chapitre est suivi du chapitre dans lequel j'aborde la contribution de l'assistant.e social.e afin de répondre à ma question de recherche initiale.

2. Situations sociales vécues par les jeunes transgenres suivis par Genres Pluriels

Comme expliqué dans mon introduction générale, ce que j'entends par « sociales » c'est bien évidemment, en tant que terme général faisant référence à des situations qui regroupent des aspects autant psychologiques, médicaux, relationnels, économiques et administratifs que sociaux. De plus, les jeunes transgenres passant par tant de situations psycho-sociales différentes et multifactorielles, ce chapitre n'a pas l'objectif d'être une liste exhaustive de toutes les situations étant vécues par ce public, je reprends simplement celles dont j'ai été témoin au cours de mon expérience de stage lors d'entretiens individuels à Genres Pluriels. Enfin, vous le remarquerez, l'âge est spécifié dans certains exemples mais pas d'autres pour la simple raison que dans ces derniers, l'âge n'a pas été spécifié lors de l'entretien.

2.1 Les situations sociales communes aux jeunes personnes transgenres mineures comme majeures

A. Situations psycho-médico-sociales :

Premièrement, les jeunes mineur.e.s et majeur.e.s transgenres suivis à GPs viennent pour des situations touchant à la dimension psycho-médico-sociale. C'est-à-dire celles.eux qui

sont en questionnement comme dans le cas de A⁵¹, « elle », qui se sent perdue et qui ne sait pas par où commencer dans sa transition, à laquelle le.la professionnel.le a conseillé de trouver en priorité sa balance personnelle. De plus, certain.e.s ressentent de l'inconfort vis-à-vis de leur identité de genre, leur expression de genre, leur transition, de la recherche de leur point de confort ou encore dans leurs rapports à leur féminité ou leur masculinité. J'ai également noté des situations relatives à des problématiques de santé mentale telles que de la dépression, de l'anxiété ou de la dysphorie*. Par exemple, le cas de M, « il », qui regroupe plusieurs de ces aspects : *L'intéressé a une santé fragile dû à sa sciatique, son asthme et des maux de dos à répétition. Cela augmente d'ailleurs sa dysphorie déclare-t-il car ne pouvant contrôler son propre corps. À son travail, l'intéressé a reçu un nouvel uniforme, féminin, aux dépens de son souhait d'avoir l'uniforme masculin afin de, je cite, « noyer sa forme féminine dans un tablier plus grand » L'intéressé déclare également être constamment fatigué, psychologiquement et physiquement, et de ne pas savoir dormir. Celui-ci parle alors de sa dépression due notamment à son environnement de travail cisgenre, à l'opinion des autres personnes, l'école et la relation compliquée avec son père. De plus, l'intéressé parle de son quotidien très chargé, je cite, « ce n'est pas une vie que je veux vivre, laissez-moi vivre. » L'intéressé a donc commencé à filmer des moments doux du quotidien comme mécanisme afin d'y faire face : « quitte à être fatigué, autant profiter du reste »*

***Dysphorie :** « *La dysphorie de genre est un terme médical utilisé pour décrire la détresse de la personne transgenre, face à une inadéquation entre son sexe assigné et son identité de genre. Pour une personne dysphorique, cette incompatibilité ressentie entre le sexe anatomique et l'identité peut engendrer un mal-être considérable, surtout lorsqu'elle est incomprise par son entourage.*⁵² » Toutefois, Genres Pluriels déconseille l'utilisation de ce mot étant donné sa connotation psychologisante et n'utilise alors ce mot seulement dans les cas où les personnes l'utilisent lorsqu'elles parlent d'eux-mêmes, afin de respecter le principe d'autodétermination.

Dans ces situations-ci, les jeunes viennent pour poser des questions ou/et demander un suivi psychologique et social. Ce que le.la professionnel.le de GPs conseille alors à ces personnes dans cette situation, c'est d'abord de se situer dans le schéma (voir chapitre 1) si la personne a des difficultés à nommer son ressenti, généralement chez les mineur.e.s,

⁵¹Note de l'étudiant.e : par souci déontologique et afin de maintenir la confidentialité et l'anonymat, les prénoms des personnes seront remplacés par une initiale ne permettant pas de les identifier.

⁵²PASSEPORT SANTÉ. *Dysphorie* (en ligne). (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.passeportsante.net/fr/Maux/Symptomes/Fiche.aspx?doc=dysphorie>>.

et de définir iels-même leur perception de la masculinité/féminité en accord avec leur point de confort. Concernant les situations de santé mentale, soit le.la professionnel.le de GPs est compétent.e pour leur prise en charge de par son statut de psychologues soit peut référer les personnes auprès d'un.e autre confrère psychologue, d'une maison médicale par exemple. De plus, nous pouvons dire que ces situations font partie des problématiques sociales inhérentes à la transidentité vues en chapitre 1. En effet, la santé mentale problématique de ces jeunes personnes transgenres rappelle l'environnement sociétal cisgenre inadéquat pour l'épanouissement des personnes trans* et de la perception subjective des personnes trans* de leur masculinité/féminité au sein de la norme cisgenre.

De plus, mineur.e.s comme majeur.e.s sont concernés par la prise d'un traitement hormonal. Dans de nombreux entretiens, j'ai noté que les jeunes transgenres âgés de moins de 18 ans venaient autant pour des questionnements et des situations concernant celui-ci que les majeurs. Cependant, la différence s'opère entre ces deux catégories du point de vue de l'accompagnement. Bien que les mineur.e.s transgenres aient la possibilité d'entamer des traitements hormonaux, l'accompagnement se fait différemment du fait de leur statut de mineurs. En effet, il est légalement obligatoire que l'accord parental et la présence parentale soit respectée, là où pour les majeurs, il n'y pas d'obligation d'accord parental. Par exemple, le cas de B - « elle/iel » - 16 ans et accompagné de sa mère : *L'intéressé.e est suivi.e par un.e endocrinologue et prend un THF (traitement hormonal féminisant) depuis plus d'un an mais désirait un second avis de la part de GPs pour commencer un second traitement hormonal. En effet, le médicament prescrit par l'endocrinologue, l'Androcur®, se révèle être un castrateur chimique autorisé et encore prescrit pour les personnes transgenres sans les informer de ses effets néfastes. L'intéressé.e souhaite également se faire suivre par un.e sexologue de GPs. Dans cette situation, le.la professionnel.le de GPs lui conseille d'arrêter l'Androcur®, d'entamer un suivi à GPs et réfère la personne auprès d'un.e sexologue du réseau. Également, pour le cas de Y - « il », l'intéressé souhaitant entamer un THM (traitement hormonal masculinisant) via la prise de testostérone, le.la professionnel.le de GPs lui présente alors le Sustanon® réalisé en injection par un.e infirmier.ère ou un.e médecin généraliste. Le prix étant abordable également. Iel lui explique que la prise de testostérone se fait par paliers plus gérables pour la personne via des doses contrôlées*

mais entraîne aussi des effets réversibles et irréversibles, une procédure médicale et des démarches administratives.

Ce que le.la professionnel.le de GPs effectue alors auprès des personnes dans ces situations, c'est d'expliquer les effets temporaires et définitifs du traitement hormonal selon que celui-ci soit masculinisant ou féminisant, les conséquences sociales et réfèrent les personnes auprès de médecins généralistes ou infirmier.ère.s de leur réseau formé.e.s aux thématiques trans*. De plus, cette catégorie de situation sociale rappelle celle abordées au début du travail. En effet, la problématique sociale à l'origine des situations vues ci-dessus se rapporte à l'accès aux soins et aux conseils médicaux relatifs à la transition hormonale des jeunes trans* dont nous avons déjà parlé dans le chapitre 1.

B. Situations socio-relationnelles :

Les situations des jeunes mineur.e.s et majeur.e.s transgenres suivis à GPs concernent également les dimensions relationnelles telles que vécues au sein de la famille, de l'entourage, de l'école et dans le milieu du travail notamment à propos du coming-out mais aussi de conflits relationnels actuels. Par exemple, les situations de U – « elle » : *L'intéressée a l'impression que son père n'accepte pas sa transidentité. Elle lui a envoyé une lettre il y a deux mois mais ne reçoit pas de réponse de sa part. Elle garde contact auprès de sa sœur mais elle et son père ne se voient plus. « J'ai l'impression de ne jamais être assez »* et de A – « il » - 13 ans : *L'intéressé a ressenti un mal-être lors d'un séjour dans un camp de vacances et se questionne depuis lors. Les parents partagent sa garde depuis leur procédure de divorce. La relation avec la mère est difficile, l'intéressé ne l'a pas avertie de son rendez-vous. Le père fait des efforts pour aller vers son fils. Ce dernier souhaiterait être genré au masculin dans sa famille. Il est conseillé à ce dernier de parler avec sa mère, de l'inviter à un prochain rdv et de la convaincre de le genrer correctement. Cette dernière étape semble plus facile auprès du père selon l'intéressé.*

Les jeunes transgenres sont également confrontés à la question de l'utilisation souhaitée, bien entendu légalement autorisée, de leur prénom de confort/social à l'école. Par exemple, la situation de S, « iel », venant pour une torsoplastie mais qui désirait tout autant savoir si son université pouvait utiliser son prénom social. Pour ce dernier cas, l'établissement scolaire, tout comme le lieu de travail, sont dans l'obligation légale de tenir

compte prioritairement du prénom et des pronoms de confort. La situation étant d'ailleurs similaire avec les mineur.e.s.

Certain.e.s font également face à des difficultés relationnelles dans l'expérience de leur identité de genre au travers de situations de harcèlement, lorsque les autres se servent de la transidentité en tant que motif de harcèlement, y compris sur les réseaux sociaux, comme le cas de J, « elle », victime de harcèlement au travail par ses collègues car travaillant dans la construction. Dans le cadre des loisirs et du sport, par exemple, dans le cas de E – 14 ans – « il », la transition hormonale soulève des questions : *Mineur de 14 ans se définissant transgenre et faisant partie d'une équipe mixte de football. Bien que celui-ci réalise une transition, prend de la testostérone et ait prévenu son équipe et son coach, le genre inscrit dans son club est toujours son genre de naissance « F ».* Lorsque à 18 ans, les équipes ne seront plus mixtes et si le changement n'est pas effectué, il risquera donc d'être envoyé dans une équipe féminine, ce que l'intéressé ne veut pas. De plus, la prise de testostérone, non seulement, risque de le faire apparaître dopé mais aussi, sa morphologie et son poids allant changer, cela lui donnerait un avantage dans une équipe féminine. Il lui a donc été conseillé de prévenir la fédération pour changer le règlement, avec l'aide proposée de GPs. Il est de coutume que la musculature et le poids prévalent dans le football pour déterminer l'équipe dans laquelle on joue mais il apparaît que ce club de sport ne se réfère encore seulement qu'au sexe enregistré sur les papiers d'inscription.

Ce que le.la professionnel.le de GPs conseille alors aux personnes dans des situations familiales difficiles, c'est donc de se trouver des proches allié.e.s mais aussi d'entamer un travail de déconstruction et d'acceptation en invitant les parents aux entretiens. Pour les personnes dans des situations complexes dans le milieu du sport, on leur conseille également de se trouver des allié.e.s. GPs peut également soutenir la personne en prenant en charge le coming-out que ce soit dans une école, un lieu de travail ou un club sportif. De plus, ces situations rappellent également aux problématiques sociales inhérentes à la transidentité vues en début de ce travail. En effet, les problématiques sociales générales à leur origine se rapporte aux bouleversements que la transidentité provoque au sein des environnements scolaires, familiaux, professionnels et sportifs, peu souvent informés et préparés aux questions transidentitaires et rapidement abordés dans le chapitre 1.

C. Situations juridiques et administratives :

Les situations des jeunes mineur.e.s et majeur.e.s transgenres suivis à GPs concernent également la dimension administrative. Nombreux.euse sont celles.eux qui ont modifié ou qui envisagent de modifier l'enregistrement de sexe ou leur prénom sur la carte d'identité. Par exemple, X, 28 ans, « iel », qui désirait entamer des changements administratifs, auquel le.la professionnel.le a pointé du doigt l'importance d'être vigilant vis-à-vis des conséquences sur la mutuelle et le registre national ainsi que l'importance des procédures auprès de la commune.

Les questions amenées par ces jeunes gravitent donc autour de l'accompagnement obligatoire ou non d'un parent, l'âge auquel s'est autorisé, quelles sont les procédures, ou encore, quel en est le coût financier. Par exemple, la situation de J – « elle » : *L'intéressée demande des informations à propos de la transition car souhaiterait transitionner. Elle vient donc avec des questions, notamment, autour du traitement hormonal, du coming-out, de l'épilation, des chirurgies, de trouver un travail mais aussi à propos des modifications possibles de la carte d'identité.* Le.la professionnel.le de GPs leur a alors expliqué que le changement de registre national (binaire) dû au changement de l'enregistrement de sexe est un changement conséquent irréversible mais que les changements de prénom et de l'enregistrement de sexe sont financièrement abordable, le changement s'applique directement et les démarches sont accessibles et possibles.

Ce que le.la professionnel.le de GPs effectue alors auprès des personnes dans ces situations, c'est d'expliquer la juridiction, les conditions et les procédures en matière de changement de l'enregistrement du sexe et de prénom. De plus, il est évident que nous pouvons voir, dans un contexte plus large, ces situations comme des problématiques sociales générales inhérentes à la transidentité. En effet, la problématique sociale à l'origine des situations vues ci-dessus est étroitement liée à la problématique vue en chapitre 1 de l'accompagnement, de l'information des personnes trans* vis-à-vis du changement de leurs papiers administratifs et de l'adaptation de ceux-ci à l'identité de genre intimement vécue.

2.2 Situations sociales vécues uniquement par les personnes transgenres mineures

A) Situations psycho-médico-sociales :

La situation psycho-médico-sociale diffère selon que ce soit une personne trans* mineure ou majeure quand il s'agit des chirurgies génitales. Dans de nombreux entretiens, les jeunes transgenres âgé.e.s de moins de 18 ans viennent autant pour des questionnements et des situations concernant les chirurgies génitales que les majeurs, la différence psycho-médicale s'opérant alors entre les deux du point de vue de l'accompagnement et de l'âge de l'intéressé.e. En effet, les mineur.e.s transgenres n'ont pas l'autorisation légale de réaliser des chirurgies avant 18 ans. Cependant, rien ne les empêche de venir consulter un.e professionnel.le de Genres Pluriels afin de poser des questions et recevoir des informations relatives aux chirurgies qu'ils envisageront ou pas de réaliser une fois leur majorité atteinte. Ce que le.la professionnel.le de GPs effectue alors auprès des personnes dans ces situations, c'est d'informer les mineur.e.s intéressé.e.s à propos du prix, des effets pré et post opératoires, des conséquences sociales et physiques et de référer les personnes mineures auprès de chirurgien.ne.s, et de médecins généralistes, formé.e.s aux questions transidentitaires.

Pour rappel, ces situations psycho-médico-sociales font parties des problématiques sociales inhérentes à la transidentité vues au début de ce travail. En effet, la problématique sociale à l'origine des situations ci-dessus rappelle la problématique vue en chapitre 1 de l'accès aux soins et à l'information médicale des mineurs transgenres dans le cours de leurs transitions médicales. Cela apporte donc un complément d'information afin de mieux situer la problématique.

2.3 Situations sociales vécues uniquement par les personnes transgenres majeures

A) Situations socio-économiques :

Premièrement, dans de nombreux entretiens, j'ai remarqué que plusieurs personnes étaient soit affiliées à un CPAS et une mutuelle ou soit, n'en bénéficiaient pas encore. Ces dernières avaient alors besoin de commencer une demande de RIS⁵³ au vu de leur situation financièrement précaire comme c'était le cas pour Z, 19 ans, « iel/il » qui attendait d'avoir sa nationalité belge afin de bénéficier du CPAS ou de U, « iel », qui se

⁵³ Note de l'étudiant.e : RIS = Revenu d'intégration Sociale

trouve sans revenus depuis novembre 2022. D'autres situations socio-économiques chez les jeunes suivis par GPs font l'état d'une nécessité de bénéficier du CPAS telle que la situation de U – 22 ans – « elle » : *en raison d'une relation conflictuelle existante avec sa mère, l'intéressée quitte son domicile de Strasbourg début 2023 et est hébergée chez une amie à Bruxelles qui l'aide alors financièrement. Leur relation complexe amène cette amie à arrêter son soutien financier peu après. Dans le même temps, l'intéressée déménage dans un logement social et touche le RIS au taux isolé au CPAS d'Etterbeek. À présent, celle-ci souhaite entamer des études supérieures.* Je lui ai donc demandé si elle était sous contrat PIIS⁵⁴ pour ces études, ce à quoi l'intéressée m'a répondu dans l'affirmative.

Des jeunes ont également fait l'état aussi d'expériences problématiques vécues en CPAS telles que l'utilisation constante du prénom d'origine (deadname) et des mauvais pronoms comme le cas de U, « iel » qui déclare avoir peur d'être mal reçue au CPAS et qu'on y utilise son deadname étant donné la désorganisation générale du CPAS. De nombreuses personnes trans* dépendent cependant du CPAS car, comme dans le cas ci-dessus, iels ont besoin d'un soutien financier que ce soit pour leur logement, leur loyer ou leur transition. Par exemple, U, « iel », dont le cas comporte plusieurs de ces aspects : *L'intéressé.e est sans revenus depuis novembre 2022. N'ayant pas su payer son loyer depuis lors, iel a contracté des arriérés de loyer et des dettes d'une somme importante. Sa tentative de prêt bancaire a également été refusée. Pour subvenir à ces besoins dans l'attente d'une aide financière du CPAS, l'intéressé.e travaille de nuit 3 à 4 fois par semaine, se nourrit d'invendus des supermarchés ou de bars et de revenus non déclarés. Son dossier au CPAS d'Anderlecht lui a été refusé également via une déclaration d'impuissance mais l'intéressé.e n'avait même pas reçu d'accusé de réception attestant de l'enregistrement de sa demande. L'intéressé.e souhaite également trouver un logement de transit afin de quitter son logement actuel dont les propriétaires sont alcooliques et bruyants et de bénéficier d'une autorisation de prolongation de ses études et formations en ligne.* Dans cette situation-ci, le CPAS doit clairement intervenir par une aide au logement, à la médiation de dette, un RIS, une aide culturelle et une aide de recherche à l'emploi.

Ce que le.la professionnel.le de GPs effectue alors auprès des personnes dans ces situations, c'est de soit référer la personne auprès d'un.e professionnel.le plus compétent.e soit d'accompagner, comme dit précédemment, la personne à ses entretiens afin de veiller au respect de l'identité de genre par l'AS du CPAS, d'aider la personne dans ses démarches auprès du CPAS mais aussi d'aider à porter plainte pour discrimination sur

⁵⁴ Note de l'étudiant.e : PIIS = Projet Individualisé d'Intégration Sociale

base de l'identité de genre si les cas se répètent. De plus, ces situations rappellent la problématique sociale générale de l'aide financière auprès des personnes trans* en état de précarité, l'inadaptation de la transition administrative en CPAS au niveau de l'enregistrement du changement de prénom et des pronoms dans la base de données mais aussi la présence constante d'attitudes problématiques en CPAS. Ces dernières pouvant donc être incluses dans la partie du chapitre 1 concernant la prise en charge et complétées par des exemples concrets vus à GPs.

B) Situations psycho-médico-sociales :

Tout comme les mineur.e.s trans*, les jeunes majeur.e.s trans* viennent à GPs pour des situations d'ordre psycho-médico-social et ont autant des questionnements et des représentations vis-à-vis du traitement hormonal que des chirurgies génitales. C'est d'ailleurs le cas de O - « elle » : *L'intéressée est sous THF depuis 6 mois et souhaiterait entamer une chirurgie génitale, une orchidectomie plus précisément (ablation chirurgicale des deux testicules). L'intéressée préfère cette dernière plutôt qu'une vaginoplastie (création chirurgicale d'un « néo vagin ») qui coûte trop cher.* Le.la professionnel.le de GPs l'informe alors que le remboursement dépend du genre inscrit sur la carte d'identité. Également, l'intéressée a reçu les informations relatives à une épilation définitive et à un.e logopède afin d'accompagner dans la féminisation de la voix. De plus, l'intéressée déclare avoir de la dysphorie vis-à-vis de sa poitrine ainsi qu'une baisse de libido. Le.la professionnel.le de GPs la réfère alors auprès d'un.e sexologue du réseau.

Cependant, ce qui différencie les mineur.e.s des majeur.e.s, c'est que ces derniers ayant atteint l'âge légal, ces jeunes majeur.e.s sont déjà engagés dans des procédures de demande de chirurgie soit ont déjà été opérés. Dans ces cas-ci, les jeunes trans* majeur.e.s venant en consultation ont plus souvent des questions concernant les aspects pré et post opératoires. Ce que le.la professionnel.le de GPs effectue donc auprès des personnes se retrouvant dans ces situations, c'est d'expliquer toutes les informations nécessaires relatives aux chirurgies, réalisent un compte-rendu de l'avancement de la cicatrisation, expliquent les conseils pré et post opératoires et réfèrent les personnes auprès de chirurgien.ne.s de leur réseau formé.e.s aux thématiques trans* et maîtrisant les chirurgies génitales. De plus, ces situations rappellent la problématique sociale générale vue au début de ce travail concernant l'accès aux soins et aux informations psycho-

médicales des jeunes transgenres, ce qui permet de compléter cette dernière par des exemples concrets vus à GPs.

3. CONCLUSIONS

Dans ce chapitre, nous avons vu qu'au sein de Genres Pluriel, un nombre important de jeunes transgenres y sont reçus et accueillis en entretien. Ces jeunes pouvant être divisés en deux catégories : les mineur.e.s et les majeur.e.s. J'ai donc décidé de mettre une limite d'âge afin de me focaliser sur ce groupe en particulier. Ces deux catégories traversent des situations sociales dont il est important d'observer les enjeux et les solutions apportées. En effet, ces situations sociales racontées en entretien touchent de nombreux aspects sociaux tels que la famille, la santé mentale, l'école, le milieu professionnel, le logement ou les moyens financiers que rencontrent généralement les assistant.e.s sociaux.ales dans l'exercice de leur métier.

Il est tout autant important de noter que parmi les situations que j'ai décrites et analysé plus haut, certaines sont apparues à une fréquence plus ou moins importante. En effet, dans les situations sociales communes aux jeunes majeur.e.s et mineur.e.s transgenres, les situations qui les concernent le plus sont les situations psycho-médico-sociales et socio-relationnelles, là où les situations juridiques et administratives sont légèrement moins fréquentes. Du point de vue des situations uniquement vécues par les jeune mineur.e.s trans*, celles qui les concernent le plus sont donc les situations psycho-médico-sociales et pour les jeunes majeur.e.s trans*, celles qui les concernent le plus sont les situations socio-économiques et socio-relationnelles à des fréquences relativement semblables.

Maintenant que nous avons dressé le tableau des situations sociales vécues par les jeunes transgenres suivis par Genres Pluriels, nous pouvons répondre à la première partie de la question de recherche. De plus, dresser ce tableau nous a permis d'enrichir les situations sociales vues au premier chapitre et d'en apporter une analyse en abordant la façon dont Genres Pluriels intervenait auprès de ces jeunes malgré l'absence d'un.e assistant.e social.e.

Par exemple, pour les situations psycho-médico-sociales relatives à la santé mentale et au milieu médical, GPs intervient en accompagnant psychologiquement les personnes, en les référant à des professionnel.le.s du même domaine, en leur donnant toutes les

informations médicales nécessaires au maintien de l'autodétermination de la personne. Ensuite, pour les situations socio-relationnelles, GPs intervient en accompagnant les personnes dans leur coming-out et les conflits relatifs à leur transidentité jalonnant leurs vies, en réalisant des rencontres en présence des proches, en organisant un accompagnement psycho-social et en contribuant à trouver le point de confort. Pour les situations socio-juridiques, GPs intervient en accompagnant les personnes dans leurs questionnements et démarches administratives ou en les référant vers des organisations plus compétentes. Enfin, pour les situations socio-économiques, GPs intervient en accompagnant les personnes dans leurs démarches auprès du CPAS et autres organisations pouvant contribuer à pourvoir une aide financière.

Or, de par l'absence de la guidance d'un.e AS dans l'intervention, des limites peuvent apparaître. À mon sens, la première limite est la surcharge de travail. En effet, seuls quelques membres de l'équipe sont dans la capacité de prendre socialement en charge les situations qui leur sont amenées. La surcharge de travail survient alors lorsqu'il leur est mécaniquement demandé par les membres non formé.e.s au travail social de prendre à charge toute la part du travail social comme par exemple, la part administrative. Cette surcharge va avoir des effets sur la capacité d'accompagner les personnes étant donné le nombre important de demandes d'interventions sociales. De plus, une autre limite s'exerce de par le fait qu'il n'y ait pas d'AS dans l'équipe pour prendre cette charge et que les psychologues se retrouvent obligé.e.s malgré eux.elles de réaliser du travail social. Celui-ci étant profondément différent de l'approche psychologique et de ce pourquoi iels se sont originellement formé.e.s, au travers du secret professionnel par exemple. Cela prend une place non négligeable dans leur accompagnement qui les empêchent alors de se focaliser entièrement sur les aspects psychologiques.

C'est pourquoi, à titre personnel, je trouve important de réaliser une comparaison en abordant la contribution d'un.e assistant.e social.e au sein de GPs vis-à-vis des situations sociales, des limites vues dans ce chapitre mais aussi de manière générale, dans des services spécialisés pour ce public ou non ainsi que d'aborder l'importance du travail en réseau. C'est donc tout l'enjeu du prochain et dernier chapitre.

CHAPITRE 5 : LA CONTRIBUTION DE L'ASSISTANT.E SOCIAL.E

1. INTRODUCTION

Je vous invite à présent à rentrer ensemble dans ce nouveau chapitre, « cœur » de mon travail » à propos de la contribution de l'assistant.e social.e. En effet, comme abordé dans la conclusion du chapitre précédent, Genres Pluriels utilise le travail social à sa manière pour intervenir dans les situations sociales des jeunes transgenres mais étant donné que ce sont exclusivement des psychologues de formation et non des AS qui s'en chargent, il y a bien entendu des limites à prévoir dans leur prise en charge sociale. L'enjeu de ce chapitre est donc de dresser la contribution d'un.e assistant.e social.e à Genres Pluriels puis de la généraliser dans le contexte d'organisations non spécialisées et aborder mon positionnement professionnel en tant que futur AS. Pour ce faire, je commence par aborder, à l'aide de mes notes écrites de stage, la contribution de l'AS en rapport avec les situations sociales vécues par les jeunes transgenres suivis par Genres Pluriels décrites dans le chapitre précédent afin de dresser le profil de ce à quoi ressemblerait le rôle d'un.e AS au sein de l'association. Ensuite, j'aborde la façon d'accueillir, d'accompagner, de mener des actions auprès des personnes trans* et de préserver une relation de confiance auprès des personnes transgenres. C'est-à-dire, les pratiques, les méthodologies et les postures à suivre vis-à-vis de ce dernier.

Dans ce chapitre, je vais me focaliser sur la méthodologie individuelle des personnes afin de rester en cohérence avec le chapitre précédent basé sur l'analyse d'entretiens individuels. Toutefois, j'aborderai dans la première partie du chapitre les méthodologies de groupe et communautaires. Selon moi, inclure les contributions possibles de l'AS à ces échelles est nécessaire étant donné que les personnes transgenres, nous l'avons vu dans les chapitres précédents, vivent autant de situations problématiques individuelles que macrosociales dans lesquelles l'implication d'un.e AS est fondamentale.

2. Contribution potentielle de l'assistant.e social.e auprès des jeunes transgenres dans des structures spécialisées comme Genres Pluriels

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les jeunes transgenres mineur.e.s et majeur.e.s suivi.e.s par GPs traversent des situations sociales. Ces dernières touchent aux

sphères socio-économiques, juridiques, administratives, psychiques, médicales et relationnelles. Dans ces situations, un.e assistant.e social.e peut, très clairement, intervenir. Nous allons donc nous glisser dans la peau d'un.e assistant.e social.e engagé.e auprès de GPs et aborder ses interventions par rapport à ces situations sociales vues précédemment.

Par rapport aux situations socio-économiques et administratives relatives au CPAS, au loyer et au logement, un.e AS peut intervenir. Nous l'avons remarqué dans le chapitre précédent, des professionnel.le.s de Gps prennent en charge ces situations qui reviennent fréquemment, surtout chez les majeur.e.s transgenres. La prise en charge, selon moi en tant qu'AS, consisterait à recevoir ces personnes en entretien social, ainsi que de voir quels sont leurs besoins et ce qu'ils souhaitent atteindre comme changements au travers de la réalisation d'une enquête puis d'un rapport social. En effet, la technicité de l'AS s'illustre dans sa capacité à réaliser des enquêtes et des rapports sociaux, là où les professionnel.le.s de GPs ne réalisent que des comptes-rendus psycho-sociaux axés sur l'accompagnement psychologique. L'enquête sociale consiste, elle, en une synthèse réalisée par l'AS de la situation d'une personne, à l'aide d'un entretien individuel voire d'une visite à domicile, au niveau économique, familial, professionnel, relationnel, santé physique et psychique, des ressources, de son réseau et de ses demandes spécifiques.

Il pourrait être aussi possible de les accompagner en rendez-vous auprès du CPAS, de concevoir ensemble la demande de RIS⁵⁵, motivée par les soins de l'AS afin d'y apporter plus de poids grâce à son statut, mais aussi de référer la personne auprès de structures généralistes s'occupant du logement et des loyers telles que, par exemple, le Fond du Logement ou le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat. Pour les personnes concernées par des problèmes financiers tels des dettes et des arriérés de loyer, un.e AS réfèrerait la personne auprès des cellules des CPAS de médiations de dette ou d'autres services de médiation de dette et d'emploi pour ceux qui sont aussi en recherche d'activité professionnelle.

Par rapport aux situations socio-juridiques et administratives relatives aux modifications du prénom et de l'enregistrement de sexe sur les papiers d'identité rencontrées au

⁵⁵ Note de l'étudiant.e : Voir définition au chapitre précédent, p. 69.

chapitre précédent, un.e AS peut tout autant intervenir. Bien que les assistant.e.s sociaux.ales ne soient pas formé.e.s à ces thématiques dans leurs études, il me semble important qu'un.e AS sache contribuer à ce que ces changements se fassent de la manière la plus accessible et facile possible pour les personnes. GPs réalise déjà les mêmes interventions mais la plus-value d'un.e AS, selon moi, consisterait donc à prendre en charge l'explication de la juridiction et des procédures relatives aux modifications du prénom et de l'enregistrement de sexe mais aussi, si la personne trans* le demande, d'accompagner celle-ci à son rendez-vous à son administration communale. En effet et ce n'est pas anodin, par exemple, GPs a accompagné une personne trans* qui s'est fait interpellée oralement par son deadname masculin dans la file d'attente de son administration communale et qui a ensuite été agressée violemment à sa sortie par des personnes malintentionnées qui avaient compris sa transidentité du fait de son expression de genre féminine. Il est donc primordial, pour un.e AS en structure spécialisée pour les personnes transgenres, de tenir compte de cette possibilité, de proposer à accompagner la personne si iel le souhaite, voire d'interpeller les travailleur.euse.s sociaux.ales des administrations communales afin que le prénom ne soit plus énoncé oralement.

Également, par rapport aux situations psycho-médico-sociales rencontrées par les jeunes trans* mineur.e.s et majeur.e.s dans le chapitre précédent, un.e AS peut intervenir. Ces situations, rencontrées de manière particulièrement fréquente, concerne les traitements hormonaux, les chirurgies génitales ou encore, la santé mentale. La prise en charge, selon moi en tant qu'AS, consisterait à réorienter les jeunes personnes transgenres vivant ces situations vers des médecins généralistes du réseau. En effet, selon moi, ce n'est pas du ressort de l'assistant.e social.e d'expliquer les détails relatifs, par exemple, aux effets réversibles et irréversibles des traitements hormonaux ni d'expliquer les chirurgies génitales possibles, les procédures. C'est pourquoi réorienter les personnes vers les psychologues et psychothérapeutes de GPs ou des médecins généralistes du réseau me semble être la solution la plus adaptée. Cependant, là où un.e AS pourrait réellement intervenir serait, si besoin est, d'interpeller le service social d'hôpitaux au sujet de la manière dont leur accueil devrait s'effectuer pour les personnes transgenres. Par exemple, des situations dans lesquelles des gynécologues se basent uniquement sur l'enregistrement de sexe F ou un prénom féminin pour leurs consultations alors que des

personnes trans* sont tout autant concernées par des situations d'ordre gynécologique que le sont des femmes cisgenres.

Un.e AS pourrait tout autant intervenir auprès des cas de santé mentale. En effet, il y a souvent des facteurs sociaux à l'origine de troubles de santé mentale que peuvent prendre à charge les travailleur.euse.s sociaux.ales tels que, par exemple, de la stigmatisation, du harcèlement, une rupture familiale et de l'isolement. Bien entendu, ces dernier.ère.s devront, dans tous les cas, accompagner ces personnes en s'aidant du réseau et de manière transdisciplinaire avec des professionnel.le.s d'autres disciplines prenant également à charge la santé mentale.

De plus, par rapport aux situations socio-relationnelles vécues par les jeunes trans* mineur.e.s et majeur.e.s, dont des exemples ont été abordés au chapitre précédent, un.e AS peut intervenir. En effet, selon moi, un.e AS est tout à fait en mesure de prendre à charge les aspects familiaux, professionnels et relationnels que ceux-ci soient liés à un coming-out au travail ou à l'école, du harcèlement à l'école ou en ligne, ou encore, des relations familiales difficiles. La prise en charge, selon moi en tant qu'AS, consisterait à d'abord réorienter les personnes concernées vers des structures généralistes prenant en charge la famille et le parcours scolaire tels que des Plannings Familiaux ou des CPMS (Centres Psycho Médico Sociaux) formés aux questions transidentitaires mais aussi en comptant de manière transdisciplinaire sur les psychothérapeutes de son équipe à GPs. Ensuite, l'AS accompagnerait les personnes concernées en entretien social individuel vis-à-vis de leur situation socio-relationnelle soit, en accompagnant les personnes à leurs rendez-vous en Planning Familial, CPMS et autres, en proposant que les proches soient présents à un entretien par exemple. La plus-value de l'AS sur les questions socio-relationnelles s'illustrerait alors dans sa capacité à utiliser son propre réseau social mais aussi d'utiliser des méthodologies et un point de vue différents en dégageant les facteurs sociaux intersectionnels à l'origine de ces situations.

Enfin, conformément au rôle de l'AS, je pense qu'un.e AS serait dans la possibilité de contribuer à des changements allant au-delà de l'individuel avec son public de jeunes transgenres. Par exemple, mettre en place et superviser un groupe de parole plus axé sur les vécus sociaux communs, en non-mixité à l'exemple du groupe de parole pour personnes trans* et inter* actuel de GPs au cours duquel les personnes choisissent de

discuter d'un thème précis relatif à leur quotidien en tant que personne trans * et qui les intéressent. Ce groupe de parole permettrait, en autres, à ce que les personnes transgenres échangent sur leurs situations afin de dégager des ressources et des moyens communs afin d'y faire face plus facilement. Au sein de ce groupe, l'AS, selon moi, devrait faire office de représentation du cadre, c'est-à-dire, que son travail sera de superviser les échanges, la répartition de la parole et d'intervenir si les personnes se mettent en colère, ne respectent pas les autres et la divergence d'opinion.

De plus, un.e AS à GPs, fort de sa pratique de travail social de terrain, pourrait s'engager dans des actions communautaires qu'entreprends déjà GPs. En supervisant, par exemple des ateliers de sensibilisation ou des formations professionnelles, au cours desquels l'AS, assisté.e de personnes trans*, peut former et sensibiliser d'autres travailleur.euse.s sociales.aux au travail social et à la contribution de l'AS auprès des personnes trans*.

En conclusion, GPs réalise déjà ces mêmes interventions mais la plus-value d'un.e AS serait d'en prendre la charge à part entière, de diminuer la charge de travail social actuelle auprès des autres professionnel.les et de permettre à ceux-ci à se focaliser plus essentiellement sur leur accompagnement psychologique en sachant qu'iels peuvent réorienter vers l'AS pour les questions sociales. Ce que nous pouvons donc retenir de cette première partie, c'est qu'un.e AS peut intervenir de nombreuses façons afin de prendre à charge le travail social à GPs et ainsi décharger les autres professionnel.le.s pour que ceux-ci se focalisent sur l'accompagnement psychologique et permettre de la transversalité. La contribution et la plus-value de l'AS à GPs peuvent donc s'illustrer par l'enquête et le rapport social, l'accompagnement, l'interpellation des structures généralistes telles que le service social d'hôpitaux ou d'administrations communales sur leur propre accueil, travailler en transdisciplinarité avec des structures généralistes de santé mentale ou familiales pour couvrir les situations socio-relationnelles et psychosociales. En bref, la technicité de l'AS à GPs peut s'illustrer de manière très diverses pour contribuer à aider les jeunes mineur.e.s et majeur.e.s transgenres.

De plus, la présence d'un.e AS à GPs permettrait une transdisciplinarité très utile. Ce que j'entends par « transdisciplinarité » c'est « *ce qui est à la fois entre les disciplines, à travers*

*les différentes disciplines et au-delà de toute discipline.*⁵⁶ » et la capacité qu'on les professionnel.le.s de deux ou plusieurs disciplines différentes de s'échanger des informations communes dans les limites de ce qu'autorise le secret professionnel. Dans les cas vus ci-dessus, la transdisciplinarité permettrait, par exemple, d'échanger des informations psycho-sociales connues à propos de la situation des personnes afin que chacun.e puisse les prendre en compte dans leur accompagnement social ou psychothérapeutique.

3. Contribution potentielle de l'assistant.e social.e auprès des jeunes transgenres dans des structures généralistes

Ce que j'appelle « structures généralistes », ce sont toutes les associations, organisations et institutions qui ne sont pas orientées vers l'accueil et l'accompagnement spécifiques des personnes transgenres mais qui comptent parmi leur public général des personnes transgenres et LGBTQIA+.

Selon un article de la revue « lien social »⁵⁷, un malaise général existe parmi les travailleur.euse.s sociaux.ales à propos des personnes transgenres, de l'évocation même de l'identité de genre ou de la préférence sexuelle ou affective, certain.e.s ont peur de ne pas utiliser le bon vocabulaire, de ne pas être suffisamment bienveillant.e.s et certain.e.s se demandent comment s'adresser à une personne trans*, comment réagir, comment l'accompagner et vers qui l'orienter (OLANO, 2022). C'est la raison pour laquelle je vais tenter dans ce chapitre d'apporter des éléments de réponse. De plus, les éléments de réponse apporté dans le point 2 ci-dessus restent valables dans cette partie 3. En effet, même si les travailleur.euse.s social.es pourraient adopter les mêmes attitudes et pratiques dans une structure généraliste, ces réflexes ne sont pas autant présent que dans structure spécialisée.

A) Accueil et accompagnement :

⁵⁶LASCAUX, Muriel. & MOREL, Alain. « *Transdisciplinarité: Principes et cadres de l'accompagnement transdisciplinaire* » (en ligne) *Addictologie: En 49 notions*. Cairn.info : Paris : Dunod, 2015, 31, p. 351-361. Disponible sur le web : <<https://doi.org/10.3917/dunod.morel.2015.01.0351>>

⁵⁷OLANO, Marc. « Dossier - Transidentité – Comprendre, accueillir, accompagner ». *Lien social : Quinzomaire indépendant d'actualité sociale*. 1^{er} au 14 février 2022, n°1310, p. 22.

Lorsqu'il s'agit d'accueillir des personnes transgenres, il convient d'adopter des attitudes et des méthodologies spécifiques afin que l'accueil ne soit pas source de discriminations et de violences institutionnelles. La contribution de l'AS auprès du public transgenre doit donc être pensée tout autant dans les solutions que celle.lui-ci apporte que dans la manière dont iel accueille les personnes trans*, mineur.e.s comme majeur.e.s. De plus, même si je me centre sur les personnes transgenres dans ce travail, je pense que toute structure de travail social devrait entamer une remise en question à propos des discriminations que les particularités de leur public peuvent créer. Par exemple, avoir des enfants de père ou de mère différents, les couples de même sexe, les familles monoparentales et homoparentales, etc.

Il convient donc pour l'accueil des personnes trans* et comme tous les autres publics en travail social d'ailleurs, de privilégier la bienveillance et le non-jugement dans les entretiens individuels et dans l'accompagnement à long terme⁵⁸ (NORD COMPO & ANAS, p. 133). En effet, garantir ces derniers permet à la personne de rentrer dans une relation de confiance et de s'y épanouir sans crainte d'un jugement quelconque. Cependant, garantir la bienveillance nécessite de bannir l'utilisation de certains termes et abus de langages de notre vocabulaire. Pour rappel et nous l'avons vu dans le chapitre 1, les termes « transsexuel.le.s », « transsexualité », « phases » et « transformations » sont à bannir lorsqu'il s'agit d'évoquer la transidentité et les changements entamés par les personnes trans* pour atteindre leur point de confort. En effet, ces termes rappellent la perception de la transidentité comme pathologie mentale et « *car la question médicale des personnes trans* n'est pas systématique et ne doit pas être perçue comme un fantasme.* » Il convient donc de s'approprier un nouveau lexique et des habitudes verbales qui demandent certes, de la gymnastique mentale pour ceux qui souhaitent se les approprier, mais qui auront des effets bénéfiques sur les personnes transgenres dans leur accompagnement.

Il convient aussi de commencer par déconstruire ses représentations et ses stéréotypes pour laisser place à l'écoute et ne pas laisser ceux-ci créer un blocage mental pouvant problématiquement amener le.la travailleur.euse social.e à demander à la personne

⁵⁸NORD COMPO & ANAS – association nationale des assistants sociaux de service social. « Quand le travail (même social) fait souffrir ». *La revue française de service social*. N°283 2021-4, p. 133.

d'expliquer la transidentité et de la forcer à rentrer dans un échange pouvant amener à un sentiment de malaise.

Mon entretien avec un.e assistant.e social.e de Tels Quels peut également servir de repère en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes transgenres. Le public LGBTQIA+ et trans* y est accueilli en respectant l'autodétermination et l'identité de la personne. C'est le respect de ces deux attitudes qui permettent de proposer un accueil et un accompagnement corrects des personnes trans*. La contribution de l'AS peut également s'inspirer de celle des travailleur.euse.s sociaux.aux présent.e.s à Tels Quels. C'est-à-dire, par rapport à des situations de personnes en questionnement, de harcèlement et des jeunes qui ont des questions administratives et sociales, par exemple, l'AS peut réaliser des entretiens sociaux axés sur des questions de juridiction et socio-relationnelles ainsi que dans la réorientation légitime des personnes vers d'autres associations et services.

D'autre part, dans les CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)⁵⁹, une amélioration s'effectue dans la mise en place de dispositifs spécifiques pour accueillir les personnes transgenres. En effet, les travailleur.euse.s sociaux.ales de ces centres, après avoir accueilli des personnes trans* se sont rendues compte qu'il fallait adapter la structure à ce public. Iels ont d'abord dégagés les besoins relatifs à ce dernier tels que le besoin d'écoute et de soutien. Ces besoins peuvent avoir comme origine la prise d'hormones qui peut impacter l'équilibre psychologique et augmenter le risque suicidaire mais aussi à cause du risque élevé de subir des discriminations, des agressions durant cette période marquée par des changements physiques importants, de conflits relationnels ou du travail du sexe forcé nécessaire pour survivre.

Étant un centre d'hébergement, le CHRS, accueille toutes sortes de publics. Il est donc difficile pour des personnes à l'identité de genre ou à la préférence sexuelle/affective différente, en transition d'évoluer dans un environnement composé d'hommes et de femmes seuls, c'est pourquoi des places supplémentaires sont créés pour les personnes trans* en rupture familiale et qu'une médiation sociale la plus naturelle possible s'installe

⁵⁹OLANO Marc. « Dossier - Transidentité – Comprendre, accueillir, accompagner ». *Lien social : Quinzomaire indépendant d'actualité sociale*. 1^{er} au 14 février 2022, n°1310, p. 24.

entre les personnes trans* et les autres personnes du centre qui ne comprennent pas la transidentité.

- Formation du personnel et suivi de la formation :

Une autre piste dans la manière de garantir cette bienveillance et l'inclusivité serait de former les agent.e.s d'accueil et l'ensemble des professionnel.le.s aux adaptations nécessaires à l'accueil des personnes LGBTQIA+ et transgenres. En effet, il convient de bannir la formule de politesse « Monsieur, madame » dans les mails et tout autres papiers administratifs à destination du public, de demander à chaque début d'entretien les pronoms et le prénom social d'usage peu importe s'il s'agit d'une personne LGBTQIA+ ou non. Ou encore, par exemple, d'utiliser les mots « époux.se ou partenaires » sur les formulaires demandant la situation du couple comme les données médicales ou déclarations de cohabitation légale et veiller à adapter ces papiers aux couples de même sexes. Ces ajustements permettant respectivement d'inclure toutes les identités de genre, de normaliser l'utilisation des pronoms et prénoms d'usage et d'éviter que les personnes se retrouvent forcées à corriger les documents ou le.la professionnel.le lorsque ceux-ci sont seulement adaptés à l'identité de genre cis* et aux couples de sexes opposés. De plus, ajuster l'accueil pour les personnes LGBTQIA+ et transgenres permet d'éviter d'entretenir le non-recours à l'aide sociale qu'engageraient ces dernier.ère.s si iels devaient constamment corriger l'utilisation du deadname, des erreurs de pronoms, des erreurs administratives et d'ainsi se dévoiler constamment comme une personne différente.

Également, dans des structures médicales généralistes telles que les maisons médicales dans lesquelles les personnes trans* sont souvent réorientées, la contribution de l'AS et des autres professionnel.le.s est possible ou non selon leurs connaissances de la thématique. Selon Myriam Monheim⁶⁰, psychologue et psychothérapeute ayant travaillé au Plan F, des personnes trans* relatent souvent être tombés sur des professionnel.le.s ne connaissant pas les enjeux, ayant des préjugés, mettant la transidentité du côté pathologique, faisant l'amalgame entre sexe et identité de genre ou reconnaissant ne rien

⁶⁰MONHEIM, Myriam & MEUNIER, Pascal. « Santé sexuelle, santé mentale. » (en ligne). *Santé conjugulée*, mars 2019, n°86. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.maisonmedicale.org/sante-sexuelle-sante-mentale/>>

savoir de la question transidentitaire. Il y a donc un manque de formation de base et de formation continue des professionnel.le.s sur ce sujet. D'autre part, des professionnel.le.s se définissant elleux-même transgenres ont des difficultés à l'assumer et de l'utiliser comme atout professionnel. La contribution des travailleur.euse.s sociales en maison médicale doit donc progressivement se faire, au contraire, en considérant l'existence de diverse formes de corporalités sans que celles qui sortent des normes soient appréhendées comme pathologiques et cela vaut pour toute autre structure.

- Adaptation des outils administratifs :

Il arrive que, lorsqu'un.e travailleur.euse social.e reprenne l'ancien dossier, rapport ou enquête sociale d'une personne trans*, son « deadname » puisse y figurer. Dans ce cas-ci, il suffit au.à travailleur.euse social.e de le faire subtilement remarquer à la personne en entretien individuel⁶¹ (NORD COMPO & ANAS, p. 133-134). Subtilement signifiant en ayant une discussion la plus normale possible et non, au contraire, en réagissant de manière impulsive, ce qui risquerait de provoquer un repli sur soi chez la personne. Avec l'accord de la personne trans*, le.la travailleur.euse social.e peut informer, expliquer la situation à ses collègues afin que ces derniers évitent de mégenrer⁶² la personne si iels l'accueillent à leur tour mais il convient aussi d'arrêter de se référer systématiquement à l'état civil, et donc au sexe biologique, lorsqu'on s'adresse au public en général⁶³. De plus, du point de vue de la Banque Carrefour de sécurité sociale, étant donné que cette dernière n'a pas de base de données mais qu'il s'agit juste de l'autorisation d'un flux de données privées des citoyen.ne.s vers certains organismes, il serait intéressant de voir si l'AS a la possibilité de créer un champ supplémentaire avertissant de la prévalence d'un prénom d'usage sur le prénom d'état civil.

- Accompagnement en entretien :

Également, il convient de sortir de la vision linéaire qu'on certains travailleur.euse.s social.es des transitions engagées par leurs bénéficiaires trans*. En effet, « *Beaucoup de*

⁶¹NORD COMPO & ANAS – association nationale des assistants sociaux de service social. « Quand le travail (même social) fait souffrir ». *La revue française de service social*. N°283 2021-4, p. 133.

⁶²Note de l'étudiant.e : Voir définition chapitre 1, p. 31.

⁶³OLANO, Marc. « Dossier - Transidentité – Comprendre, accueillir, accompagner ». *Lien social : Quinzomaire indépendant d'actualité sociale*. 1^{er} au 14 février 2022, n°1310, p. 22.

travailleur.euse.s social.es nous interrogent sur la durée que prend une transition et à quel moment la personne est apte à se réinsérer professionnellement », évoque Oscar Richard, assistant de service social et président de l'association « C'est pas mon genre ». ⁶⁴ »

Cependant, conformément aux principes déontologiques du travail social, ce qui compte pour un.e assistant.e social.e est de prendre en considération et de se focaliser sur les freins sociaux qu'entraînent les transitions, de respecter le rythme des personnes et de percevoir la transition comme une multiplicité de parcours.

Enfin, la contribution de l'AS dans l'accueil et l'accompagnement se réalise au travers de postures d'écoutes active et d'empathie mais ces dernières, comme enseigné dans la formation d'AS, ne peuvent se réaliser que si l'assistant.e social.e entreprends une démarche personnelle de réelle compréhension de l'autre et de sa situation. Or, il est également normal que lorsqu'il s'agit des transidentités, les professionnel.le.s soient troublé.e.s et ressentent de l'incompréhension, surtout s'il s'agit d'une thématique à laquelle le.la professionnel.le n'a pas l'habitude d'être confronté.e dans sa vie privée ou dans son travail. Ce qui peut alors rendre ces postures difficiles à exercer. Il est donc important de légitimer le fait de ne pas être dans la capacité de comprendre tout au premier rendez-vous. Culpabiliser le.la travailleur.euse social.e vis-à-vis de son incompréhension ne fera, a contrario, qu'empirer sa relation de confiance avec la personne. Ce que j'entends, à propos, par relation d'aide et de confiance, c'est une relation qui se bâtit avec le.la bénéficiaire à l'aide d'une confiance nécessaire pour travailler et avancer ensemble vers le rétablissement de la situation vers le point de confort. La relation de confiance est fondamentale dans le travail social par son importance dans la relation d'aide.

Enfin, il n'est pas rare que le public LGBTQIA+ et transgenre perde confiance en l'aide sociale et ces représentants que sont les travailleur.euse.s sociales.aux suite à des expériences problématiques et désagréables avec ces dernier.ères comme un non-respect du prénom d'usage et une attitude défensive, qui peut s'illustrer par exemple, par la phrase type « choisissez une case ». Ce dernier aspect étant aussi un facteur de non-recours à l'aide sociale qui entraîne alors une aggravation de la situation faute d'un

⁶⁴OLANO, Marc. « Dossier - Transidentité – Comprendre, accueillir, accompagner ». *Lien social : Quinzomaire indépendant d'actualité sociale*. 1^{er} au 14 février 2022, n°1310, p. 23.

accompagnement, là repose tout l'enjeu de retrouver et de permettre une relation de confiance avec ce public vulnérable et aux besoins sociaux spécifiques. L'assistant.e social.e peut donc contribuer de plusieurs manières à rétablir une relation d'aide et de confiance, notamment, en respectant le rythme de la personne trans*, en identifiant ses ressources et ses limites mais aussi en adoptant une ligne de conduite en faveur de ce public et en luttant contre la cisnormativité et la transmisogynie si ces derniers sont présents dans la structure.

▪ Les questions au sein des centres d'hébergement :

L'exemple de dispositif spécifique en CHRS vu ci-dessous amène aussi des questions autour des aménagements de l'espace commun pour les personnes transgenres, notamment, les douches et les chambres. Il pourrait arriver, dans un foyer non mixte par exemple, que les femmes cis* refusent la présence de femmes trans* par peur, rejet et incompréhension, surtout si celles-ci sont du même pays d'origine ou de la même culture comme cela pourrait être le cas dans un centre pour demandeur.euse.s d'asile. Dans ces cas-ci, c'est dans la réaction de la structure face aux plaintes que l'on observe la manière dont la structure voit son public trans*.

Par exemple, au dire de son coordinateur, le CADAL⁶⁵ (Centre d'Accueil pour Demandeur.euse.s d'Asile LGBTQIA+) bruxellois est plus que nécessaire vu la vulnérabilité particulière de certain.e.s demandeur.euse.s d'asile LGBTQIA+. En effet, d'autres structures pour demandeur.euse.s d'asile comme FEDASIL ne sont pas adaptées, notamment, au niveau du regroupement par membre de la même communauté par chambre alors que cela peut être source de persécutions, un transfert incessant conduisant au sans-abrisme et des places réservées uniquement aux femmes victimes de violences conjugales sans prendre compte que des femmes trans* sont autant concernées que des femmes cis*. Là réside le débat suivant : faut-il créer d'autres structures pour le public LGBTQIA+ ou adapter les structures existantes. Certaines personnes sont catégoriques : si les personnes LGBTQIA+ peuvent avoir des structures d'accueil qui leur sont réservées alors il faut faire de même pour les autres sans-abris âgés, avec des handicaps et avec des troubles de santé mentale. De plus, pour d'autres, « *rassembler les*

⁶⁵DELLA CORTE, Sophie. « Des refuges pour jeunes LGBT, une priorité ? » *Alter-Écho « LGBT – Le coming-out du social »*, novembre 2022, n° 507, p. 24-27.

sans-abris LGBTQIA+ dans des structures spécifiques ne va pas faire progresser l'inclusion des personnes différentes dans la société. Il n'y a pas assez de maisons d'accueil pour tous les publics vulnérables. » La contribution de l'AS repose alors dans la mise en place d'un accueil différencié et adaptable aux profils des personnes plutôt que spécifique.

4. CONCLUSIONS

Pour conclure ce dernier chapitre, voyons ensemble ce que nous y avons vu. Premièrement, nous nous sommes mis dans la peau d'un.e assistant.e social.e à Genres Pluriels qui interviendrait auprès des jeunes transgenres mineur.e.s et majeur.e.s et de leurs situations sociales vues au chapitre précédent. Ces dernières regroupent autant des aspects socio-économiques, relationnels, administratifs que psycho-médical ou socio-juridiques. Ce que nous pouvons retenir de cette partie,

En second plan, nous avons abordé la contribution potentielle de l'assistant.e social.e dans des structures généralistes. Cette contribution peut s'illustrer dans des pratiques et des attitudes à adapter dans l'accueil et de l'accompagnement des personnes trans*. Nous avons également vu des réflexions et des dispositifs spécifiques mis en œuvre dans des structures généralistes telles que des maisons médicales, des CHRS et Tels Quels. Ce que nous pouvons retenir de cette seconde partie, c'est qu'il convient d'abord de déconstruire son lexique et ses représentations, d'adapter la manière dont le travail administratif est généralement conçu et de légitimer l'incompréhension afin de mieux la surpasser et de rentrer dans une posture empathique. L'accueil et l'accompagnement des personnes transgenres amènent également les travailleur.euse.s sociales.aux, agent.e.s d'accueil et autres professionnel.le.s à se questionner, se positionner mais aussi au devoir de se former à la thématique malgré l'absence de formation de base et continue de ces dernier.ère.s. La contribution de l'AS repose également sur sa capacité à compter sur un réseau auquel référer les personnes. Enfin, un débat existe dans le travail social des structures d'accueil pour la création ou non de centres spécifiques pour sans-abris transgenres, jeunes et moins jeunes, tant ce public est vulnérable à l'extérieur et à l'intérieur de structures d'accueil. La contribution de l'AS repose alors dans la mise en place d'un accueil différencié et facilement adaptable aux profils de personne plutôt que spécifique

Enfin, nous avons abordé ensemble la relation d'aide et de confiance, les freins et les moteurs possibles à son établissement. Ce que nous pouvons retenir des éléments de réponse apportés, c'est que cette dernière représente un enjeu dans le parcours des personnes trans* car souvent perdant confiance en les institutions et s'engagent alors dans un non-recours à l'aide sociale dû aux expériences problématiques déjà vécues. L'AS peut donc contribuer, grâce aux pistes abordées plus haut, qu'une relation de confiance puisse s'effectuer entre iel et les bénéficiaires transgenres de l'aide sociale.

Ce dernier chapitre conclut mon TFE mais réponds également à la deuxième partie de la question de recherche. En effet, la manière dont un.e AS peut contribuer auprès des jeunes transgenres mineur.e.s et majeur.e.s est de constamment venir questionner et auto-évaluer sa pratique, de rester vigilant.e au rythme et aux facteurs sociaux et aux besoins spécifiques que les transitions impliquent mais aussi d'interpeller son réseau et son environnement de travail direct envers l'accueil différencié qu'implique le public trans* ainsi que de s'engager, à mon sens, dans une lutte plus large pour l'adaptation des pratiques, des outils et de l'engagement du travail social en faveur des personnes transgenres et LGBTQIA+.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Conclusions :

Afin de conclure ce travail de fin d'études, reprenons ensemble les éléments de réponse s'y trouvant pouvant répondre à ma question de recherche qui est, pour rappel, « *Quelles sont les situations sociales vécues par les jeunes transgenres, mineur.e.s comme majeur.e.s suivi.e.s par Genres Pluriels et comment un.e AS peut-iel contribuer à les aider ?* ». Premièrement, comme expliqué dans mon introduction générale, j'ai pensé mon travail en divisant la question. C'est donc sur la première, « *Quelles sont les situations sociales spécifiques vécues par les jeunes transgenres suivi.e.s par Genres Pluriels* » que je me suis concentré. À partir de mes notes écrits d'entretiens individuels, les situations sociales rencontrées par les jeunes peuvent être divisées en « catégories » : des situations socio-économiques, juridiques et administratives, socio-relationnelles et psycho-médico-sociales. Les mineur.e.s vivant d'ailleurs ces dernières différemment des majeur.e.s selon

le cadre juridique. Les mineur.e.s comme majeur.e.s sont donc, entre autres, concerné.e.s par les traitements hormonaux, des troubles de santé mentale, des difficultés financières et administratives, des questionnements relatifs à leur identité de genre et des situations conflictuelle du point de vue relationnel, que ce soit à l'école, dans leurs familles ou au travail.

Ensuite, j'ai, au long de ce travail, abordé des éléments de réponses permettant de contextualiser et définir ce que « *mineur.e.s comme majeur.e.s* » signifiait. Non seulement c'est un choix personnel et pratique de mettre une limite d'âge dans mon travail mais d'un point de vue juridique, la loi régit une distinction entre les deux, notamment, au niveau de l'accès aux traitements hormonaux et de la modification légale de l'enregistrement de sexe et du prénom d'état civil. De plus, les mineur.e.s doivent attendre leur majorité pour accéder aux chirurgies génitales.

Enfin, j'ai terminé mon travail en abordant la contribution potentielle de l'AS dans de structures spécialisées et généralistes afin de répondre à « *comment un.e AS peut-iel contribuer à les aider ?* ». À Genres Pluriels, l'AS peut contribuer de pleins de façon différentes à partir de son diagnostic social comme le fait d'accompagner les personnes dans leurs déplacements dans d'autres structures généralistes ou interpeller ces dernières au sujet de leur propre méthodologie d'accueil si celle-ci se trouve être source de violence institutionnelle pour des personnes trans*. Également, la contribution de l'AS peut se réaliser au travers de l'exercice de postures et d'attitudes spécifiques mais aussi de l'adaptation du travail social vers un accueil différencié pouvant s'adapter tant aux personnes cis* que trans* comme tout autant prendre conscience de la diversité de facteurs sociaux et des situations sociale relatifs aux transitions.

Du point de vue de ma question de recherche, j'ai tenté de répondre de manière la plus complète possible cependant, dans tout travail, des limites existent et je n'ai pas su répondre à plusieurs aspects qu'impliquaient ma question. Premièrement, un travail de fin d'études n'étant pas exhaustif, j'ai dû légitimement me focaliser sur des problématiques générales et sociales, des situations sociales et des contributions potentielles de travailleur.euse.s sociales.aux parmi tant d'autres possibles. Ce travail n'apporte que des éléments de réponses et ne représente pas une liste exhaustive de ce

qui existe, il y a autant de manière diverses et personnelles de vivre sa transidentité, de contribuer en tant qu'AS et de situations vécues par les personnes trans*.

Étant donné que je n'ai pas su répondre à tout ce qui concernait la transidentité, les personnes trans* accompagnées à Genres Pluriels et à comment un.e AS pouvait contribuer à les aider, il reste tant de questions et de problématiques relatives à la transidentité qui méritent qu'on s'y attarde. Tel que, par exemple, la question des financements des structures associatives LGBTQIA+ qui, actuellement, ne fonctionnent que sur base d'appels à projets, c'est-à-dire, qui ne sont pas des financements structurels mais des financements calculés sur base de l'aptitude de ces structures à proposer des projets et des actions plutôt que de se baser sur leurs missions, leurs revendications et les besoins des publics vulnérables qui en dépendent. Or, ces financements structurels pourraient permettre aux structures associatives LGBTQIA+ d'engager plus de travailleur.euse.s sociales.aux ainsi que d'adapter les structures généralistes existantes pour les publics LGBTQIA+, transgenres et intersexes y compris.

De plus, m'étant concentré sur les jeunes transgenres entre 12 et 30 ans, il y a toute une tranche de la population transgenre, incluant les seniors, que je n'ai pas couverte et qui mériterait qu'on s'y attarde également. En effet, ces catégories de personnes vivent des situations sociales et ont également des besoins sociaux spécifiques auprès desquels un.e AS pourrait intervenir.

Conclusion personnelle :

À l'aube de mon entrée dans le monde professionnel en tant qu'assistant social, j'aimerais à présent vous partager mes perspectives personnelles et professionnelles. Tout d'abord, d'un point de vue professionnel, si j'obtiens mon diplôme d'assistant social, je vais me lancer directement dans la recherche d'un emploi dans le travail social avant la fin de cette année. Je me vois, par exemple, dans un emploi dans lequel on ne reste pas souvent assis derrière un bureau et dans un cadre me permettant de réaliser des interventions originales, d'adapter les outils à ma guise mais qui m'offrirait également une stabilité professionnelle et financière non négligeable pour quelqu'un de mon âge sortant des études. Selon moi, les repères présents et futurs qui me serviront dans ma vie professionnelle et que je souhaiterais mettre à profit sont, la connaissance de base du

travail de terrain, mes expériences de stage, mes expériences avec les personnes mais aussi mon positionnement professionnel critique vis-à-vis des structures, de la société et des postures que j'exerce. J'aimerais également viser, professionnellement parlant, à plus d'esprit d'initiative et de leadership. En effet, rester dans une posture confortable de suiveur irait contre mes valeurs professionnelles. Je pense qu'être AS équivaut à prendre conscience de l'impact bénéfique possible, tant chez les personnes que sur son lieu de travail ou dans la société. J'aimerais aussi viser à, continuellement, m'informer, apprendre et gagner de l'expérience afin de me donner des outils afin me rendre indispensable et intouchable vis-à-vis de la structure, ce qui fait partie également du pouvoir de l'AS.

D'un point de vue personnel, j'ai l'impression que m'attendent, plus que jamais, de grands changements ainsi que plus de bonheur personnel dans ma vie privée. J'aimerais personnellement viser à bien plus de confiance en soi, de stabilité et d'esprit d'initiative. Par ce dernier, j'entends vouloir atteindre une volonté personnelle plus importante qui me permettrait de me lancer dans l'inconnu tout en jugeant, au préalable, mes limites et les conséquences potentielles positives comme négatives ainsi que d'en tirer les leçons positives comme négatives. Enfin, d'un point de vue personnel, je souhaite continuer de m'engager auprès de ma communauté queer de manière un peu plus concrète et importante qu'à présent. En effet, cela me tiendrait à cœur d'être la personne qui fait du bien à ceux qui me partagent leur inconfort, que ce soit en leur aménageant des espaces ou des événements sécurisants. Car j'ai pu bénéficier de l'amour et du soutien de nombreuses personnes, j'aimerais à mon tour et à mon échelle personnelle, contribuer à ce que d'autres se sentent bien et atteignent également leur point de confort.

Nous voici donc arrivés à la fin de ce Travail de Fin d'Études, dont j'espère vous avez apprécié l'ensemble de sa lecture, de son esprit, de son développement et pris plaisir à le découvrir autant que j'en ai eu à l'élaborer. En effet, ce travail témoigne de ma passion, de mon engagement et de mes efforts soutenus à explorer et traiter du sujet de la transidentité qui m'est cher. Il représente également le point d'orgue de mon parcours d'étudiant dont je suis personnellement fier de vous le faire découvrir et le tremplin vers, je l'espère, de nouvelles opportunités. Ainsi, je tourne la dernière page de mon chapitre en tant qu'étudiant avec un sentiment d'accomplissement, de gratitude mais aussi de mélancholie, marquant le début d'un nouveau chapitre de ma vie, libérateur, rempli d'espoir et de promesses.

BIBLIOGRAPHIE

MONOGRAPHIES DISPONIBLES SUR LE WEB :

ALESSANDRIN, Arnaud. « Mineurs trans » : *de l'inconvénient de ne pas être pris en compte par les politiques publiques* » (en ligne). Agora débats/jeunesses - Cairn.info : 2016. 73, 7-20. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://doi.org/10.3917/agora.073.0007>>

ESPINEIRA, Karine. « *Transidentité : de la théorie à la politique. Une métamorphose culturelle entre pragmatisme et transcendance* » (en ligne). Cairn info - L'information psychiatrique : 2011. 2011/4. Volume 87, p. 279-282. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://doi.org/10.1684/ipe.2011.0770>>

GARRAU, Marie. « *Une approche psychologique du patriarcat ?* » (en ligne). Multitude.net. Cairn.info : Association Multitudes. 2020. 2020/2, n°79. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://doi.org/10.3917/mult.079.0186>>

HEFEZ, Serge. « *Le désarroi des parents d'enfants transgenres* » (en ligne). Cairn info. *Variations de genre* : Enfances & Psy : Érès. 2016. 2016/1. n°69. 176 p. (Consulté en mai 2023). p. 11. Disponible sur le web : <<https://doi.org/10.3917/ep.069.0075>>

LASCAUX, Muriel. & MOREL, Alain. « *Transdisciplinarité: Principes et cadres de l'accompagnement transdisciplinaire* » (en ligne) *Addictologie: En 49 notions*. Cairn.info : Paris : Dunod, 2015, 31, p. 351-361. Disponible sur le web : <<https://doi.org/10.3917/dunod.morel.2015.01.0351>>

PRECIADO, Beatriz. *Multitudes. Féminisme, Queer, Multitudes* (en ligne). Multitude.net. Cairn.info : Association Multitudes. 2003. 2003/2 n°12. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.cairn.info/revue-multitudes-2003-2-page-17.htm>>

REISNER, Sari, POTEAT, Tonia, KEATLEY, Joanne, CABRAL, Mauro, MOTHOPENG, Tampose, DUNHAM, Emilia, HOLLAND, Claire, MAX, Ryan, & BARAL, Stephan. "Global health burden and needs of transgender populations: A review" (online). *National library of medicine*. Lancet: 2016. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7035595/>>

VAN CAENEGEM, Eva, WIERCK, Katrien, ELAUT, Els, BUYSSE, Ann, DEWAELE, Alexis, VAN NIEUWERBURGH, Filip, DE CUYPERE, Griet, & T'SJOEN, Guy. "Prevalence of Gender Nonconformity in Flanders, Belgium." (online). *Archives of Sexual Behavior*: Gent University Academic Bibliography. 2015. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <https://core.ac.uk/reader/55762385?utm_source=linkout>

WIELART, Joy. *Demandes de changement de genre à l'adolescence*. Recherches en psychanalyse (en ligne). Cairn.info : 2020. 30, 147-154. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://doi.org/10.3917/rep2.030.0147>>

WINTER, Sam, DIAMOND, Milton, GREEN, Jamison, KARASIC, Dan, REED, Terry, WHITTLE, Stephen, & WYLIE, Kevan. "Transgender people: Health at the margins of society." (online). Manchester Metropolitan University's Research Repository. 2016. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <https://core.ac.uk/reader/161890920?utm_source=linkout>

ARTICLES, DOSSIER, ETC. DANS UNE PUBLICATION EN SÉRIE :

DELLA CORTE Sophie. « Des refuges pour jeunes LGBT, une priorité ? » *Alter-Écho* « LGBT – Le coming-out du social », novembre 2022, n° 507, p. 24-27.

GENRES PLURIELS. Brochure « Terminologies ». « *Transgenres & Identités Pluriel.le.s : Accueil, droits, santé, jeunesse, emploi, ... -Tous.tes bien informé.e.s* ». Bruxelles : Genres Pluriels ASBL, 5^{ème} édition, 2020, p. 8-11.

GENRES PLURIELS & EX AEQUO. Brochure « *Guide de santé sexuelle pour personnes trans* et leur amant.e.s – réduction des risques sexuels liés aux IST/ au VIH.* » Bruxelles, Genres Pluriels ASBL, édition 2019.

LHÉRÉTÉ Héloïse & NAVARRE Maud. « Dossier - Fille, garçon, autre ? Savoirs, débats et combats sur l'identité de genre ». *Sciences Humaines – Comprendre l'humain et la société*. Février 2023, n° 355, p. 29-47.

NORD COMPO & ANAS – association nationale des assistants sociaux de service social. « Quand le travail (même social) fait souffrir ». *La revue française de service social*. N°283 2021-4, p. 132-134.

OLANO Marc. « Dossier - Transidentité – Comprendre, accueillir, accompagner ». *Lien social : Quinzomaire indépendant d'actualité sociale*. 1^{er} au 14 février 2022, n°1310, p. 18-24.

ARTICLES, DOSSIER, ETC. OU PUBLICATION EN SÉRIE DISPONIBLE SUR LE WEB :

AMNESTY INTERNATIONAL. « Qu'est-ce qu'une personne transgenre ? » (en ligne). FOCUS. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.amnesty.fr/focus/transgenre>>

DRUMOND, Gabrielle. « Les jeunes transgenres ont besoin d'un milieu plus accueillant, disent des experts » (en ligne). *Radio Canada : ICI île-du-Prince-Édouard*. Publié en 2022. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1891484/suicide-personnes-jeunes-transgenre-ipe-atlantique>>

EASTHAM, Julia. « ILGA-Europe signale un pic de violence contre la communauté LGBTQIA+ en 2022 » (en ligne). *Euractiv.com*. Publié le 22 février 2023. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.euractiv.fr/section/non-discrimination/news/ilga-europe-signale-un-pic-de-violence-contre-la-communaute-lgbtqia-en-2022/>>

FRANÇOIS, Léa. « L'Association des journalistes LGBTI vient de publier une enquête édifiante sur le traitement des questions trans dans la presse. Si le sujet des transidentités gagne du terrain dans l'espace médiatique, la qualité est loin d'être au rendez-vous dans tous les titres... » (en ligne). *NEONmag.fr : Société et politique*. Publié le 27 février 2023 et modifié le 31 mars 2023. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.neonmag.fr/transidentites-et-medias-50-des-articles-sont-irrespectueux-envers-les-personnes-trans-alerte-lajl-560291.html>>

GENRES PLURIELS. « L'OMS retire les transidentités des maladies mentales... pour diagnostiquer l'incongruence de genre dans la santé sexuelle ! » (En ligne). Publié le 20 juin 2018. Mis à jour le 27 août 2018. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.genrespluriels.be/L-OMS-retire-les-transidentites-des-maladies-mentales-pour-diagnostiquer-l>>

GENRES PLURIELS. « Les policiers recevront des directives pour l'accueil des transgenres. » (en ligne). (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.genrespluriels.be/+Les-policiers-recevront-des+>>

LIBOREIRO, Jorge. « Les personnes LGBT en Europe confrontées à un environnement de plus en plus toxique et violent. » (en ligne). *EURONEWS*. Com. Publié et mis à jour le 21 février 2023. (Consulté en

mai 2023). Disponible sur le web : <<https://fr.euronews.com/my-europe/2023/02/20/les-personnes-lgbt-en-europe-confrontees-a-un-environnement-de-plus-en-plus-toxique-et-vio>>

MONHEIM, Myriam & MEUNIER, Pascal. « Santé sexuelle, santé mentale. » (en ligne). *Santé conjugulée*, mars 2019, n°86. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.maisonmedicale.org/sante-sexuelle-sante-mentale/>>

SANSFAÇON PULLEN Annie & BELLOT Céline. « L'éthique de la reconnaissance comme posture d'intervention pour travailler avec les jeunes trans » (en ligne). *Nouvelles pratiques sociales*. 2016. (Consulté en mai 2023). Volume 8, n°2, p. 38-53. Disponible sur le web : <<https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2016-v28-n2-nps03207/1041178ar/>>

UNICEF. « Que sont les normes sociales ? » (en ligne). *Définition des normes sociales et des concepts connexes.. UNICEF.ORG*. Publié en octobre 2021. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.unicef.org/media/114436/file/Social-norms-definitions-French.pdf>>

VIVRETRANS. « Transidentité : son évolution à travers le monde en 2021 » (en ligne). Publié le 29 novembre 2021. (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://vivre-trans.fr/transidentite-son-evolution-a-travers-le-monde-en-2021/>>

SITES WEB :

BETRANSLATED. *Écriture inclusive : une pratique controversée ? Pourquoi certains la soutiennent tandis que d'autres la critiquent* (en ligne). (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.betranslated.fr/bt/ecriture-inclusive-pour-contre/>>

INTERLIGNE. *Que signifie le terme Queer, altersexuel ou allosexuel* (en ligne). (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : https://interligne.co/questions_frequentes/queer-definition/

PASSEPORT SANTÉ. *Dysphorie* (en ligne). (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.passeportsante.net/fr/Maux/Symptomes/Fiche.aspx?doc=dysphorie>>

WIKITRANS. *Lexique de la transidentité* (en ligne). (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <https://wikitrans.co/lexique/>

DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES SUR LE WEB :

ALIAS ASBL. « Étude des expériences des femmes trans* dans le cadre de la prostitution de rue à Yser. » (en ligne). In *Incivilités et violences à l'égard des travailleur.euse.s/prostitué.e.s trans* dans le quartier Yser*. Publié en 2019. (consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <https://www.alias.brussels/images/2109_Rapport_Yser_FR_compressed.pdf>

COUR CONSTITUTIONNELLE. « arrêt n°99/2019 du 19 juin 2019 de la Cour Constitutionnelle » (en ligne). In *Cour Constitutionnelle*. Publié le 6 février 2019. (consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.const-court.be/public/f/2019/2019-099f.pdf>>

GENRES PLURIELS. « Les statuts de Genres Pluriels » (en ligne). (consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://www.genrespluriels.be/IMG/pdf/17070952-modif.pdf>>

GRANT, Jaime, MOTTET, Lisa, & TANIS, Justin. « A Report of the National Transgender Discrimination Survey » (online). In *The National Gay and Lesbian Task Force and the National Center for Transgender Equality*. 2011, (consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <https://transequality.org/sites/default/files/docs/resources/NTDS_Report.pdf>

IEFH (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes). « Personnes transgenres ayant fait une demande de changement de la mention officielle de leur sexe en Belgique– 2021 Données issues du Registre national. » (en ligne). *IEFH*. 2021. (consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <<https://news.belgium.be/sites/default/files/newsitems/attachments/202104/Trans%20cijfers%20Rijksregister%202021%20FR.pdf>>

IEFH (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes). « Être une personne transgenre en Belgique : dix ans plus tard. » (en ligne). Publié en 2017. (consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <https://igvmiefh.belgium.be/sites/default/files/118_etre_une_personne_transgenre_en_belgique.pdf>

LE PLANNING FAMILIAL. « Lexique Trans » (en ligne). (Consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <https://www.planning-familial.org/sites/default/files/2020-10/Lexique%20trans.pdf>

MADDIGAN, Kelly. « Trans-former l'accessibilité aux services sociaux pour les jeunes trans : le rôle du travail social ». (en ligne). *Mém.SIC : Mémoire déposé à l'école de service social en vue de l'obtention de la maîtrise en service social*. Publié le 20 août 2020 (consulté en mai 2023). Université d'Ottawa. Disponible sur le web : <https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/40927/1/Maddigan_Kaily_2020.pdf>

PUBLICATIONS OFFICIELLES :

Loi réformant des régimes relatifs aux personnes transgenres en ce qui concerne la mention d'une modification de l'enregistrement du sexe dans les actes de l'état civil et ses effets du 25 juin 2017. Publié au moniteur belge le 10 juin 2017. Numac : 2017012964.

TRAVAUX DE FIN D'ÉTUDES :

CAMBERLIN Capucine. *Transidentités et points de confort : Étude établissant les besoins psycho-médico-sociaux des jeunes adultes transgenres*. Travail de fin d'étude de Master : Sciences de la famille et de la sexualité. Finalité spécialisée : Approche interdisciplinaire de la famille et du couple. Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Ottignies-Louvain-La-Neuve, Université Catholique de Louvain (UCLouvain). 2020-2021. 91 f.

RIBEIRO Ana Filipa. *Avoir accès à ses droits : Un défi pour les travailleurs sociaux et les travailleur(eu)s du sexe d'origine latino-américaine et transgenres ?* Travail de fin d'études de Bachelier : Sciences politiques et sociales : Bruxelles, Haute École Bruxelles-Brabant (IESSID) – HE2B : 2016-2017. 95 f.

AUTRES :

GENRES PLURIELS. « Rapport d'activités 2016 » (en ligne). *Genres Pluriels*. Publié en 2017. (consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <https://www.genrespluriels.be/IMG/pdf/rapport_annuel_2016.pdf>

GENRES PLURIELS. « Rapport d'activités 2021 » (en ligne). *Genres Pluriels*. Publié en 2023. (consulté en mai 2023). Disponible sur le web : <https://www.genrespluriels.be/IMG/pdf/genres_pluriels_rapport_d_activites_2021.pdf>